



Indicateurs de développement durable

Février 2024

Rue Belliard 14-18
1040 Bruxelles

e-mail: contact@plan.be
<https://www.plan.be>

Table des matières

Synthèse et conclusions	1
1. Contexte	7
2. Progrès des indicateurs	9
2.1. Évaluation, tendances et objectifs en 78 graphiques	9
2.2. Évaluation des tendances des indicateurs de développement durable - Bilan 2023	15
2.3. Évaluation selon les quatre composantes du développement durable	19
2.4. Évaluation des tendances par SDG	20
3. Position internationale actuelle de la Belgique	21
3.1. Vue d'ensemble en 68 graphiques	21
3.2. La position internationale de la Belgique: un état des lieux mitigé	33
4. 42 indicateurs ventilés selon la région	38
4.1. Ventilations régionales en 42 graphiques	38
4.2. Quelques constats sur les ventilations régionales	42
5. Ventilations selon différentes catégories de population	44
5.1. Sexe	46
5.2. Revenus	51
5.3. Âge	54
5.4. Éducation	58
5.5. Type de ménage	59
5.6. Statut d'activité	60
6. Indicateurs de bien-être	61
6.1. Le bien-être actuel en Belgique	62
6.2. Le bien-être des générations futures	67
7. Annexes	75
7.1. Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994	75
7.2. Changements dans les indicateurs suivis dans cette édition du rapport	75
7.3. Ensemble des 78 indicateurs sur le progrès de la Belgique vers les SDG	82
7.4. Répartition des 78 indicateurs entre les 17 SDG et les 169 sous-objectifs	83
7.5. Méthodes d'évaluation des tendances des indicateurs	84
7.6. Modifications méthodologiques concernant l'indicateur <i>Bien-être Ici et maintenant</i>	87
7.7. Bibliographie	90
7.8. Liste des abréviations	94

Avant-propos

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie charge l'Institut des comptes nationaux d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année. Cette même loi du 14 mars 2014 confie l'élaboration de cet ensemble d'indicateurs au Bureau fédéral du Plan.

L'ICN a publié en février 2016 une première version de cet ensemble d'indicateurs. Le présent rapport est une huitième mise à jour de cet ensemble d'indicateurs, portant, en fonction de la disponibilité des données, sur la période 1990-2022. Depuis l'édition de 2022 ce rapport présente un plus grand nombre d'indicateurs. En outre, le progrès de tous ces indicateurs vers leurs objectifs sont évalués. Les méthodes d'évaluation utilisées pour ce faire ont été validées par le Comité scientifique de l'ICN.

La présidente du Conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux

Séverine Waterbley

Bruxelles, février 2024

Publication annexe

Un site internet reprenant tous les textes, graphiques interactifs et données téléchargeables des indicateurs présentés est publiée en annexe à ce rapport sur les indicateurs de développement durable (www.indicators.be).

Les 78 indicateurs de ce rapport sont numérotés de i01 à i78. La numérotation suit le classement selon les SDG et leurs sous-objectifs. L'annexe 7.3 contient l'ensemble complet des 78 indicateurs. L'annexe 7.4 présente la ventilation selon les 17 SDG et les 169 sous-objectifs. La numérotation permet de retrouver plus facilement un indicateur dans les chapitres de ce rapport, ainsi que sur le site web indicators.be. Sur le site, la numérotation s'appliquera à partir de la publication de ce rapport à la mi-février 2024 jusqu'à ce que l'ensemble des indicateurs soit mis à jour dans un prochain rapport.

Synthèse et conclusions

La loi du 14 mars 2014 demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "*la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*", ceci afin de mesurer (i) le bien-être des personnes et le développement de la société, (ii) la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser, leur bien-être et leur développement, ainsi que (iii) l'impact de la Belgique sur le reste du monde.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement ainsi que pour explorer les inégalités dans ces domaines.

Pour répondre à la demande de la loi, un premier ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB a été publié en février 2016. Chaque année, une mise à jour de cet ensemble d'indicateurs est présentée au mois de février. Depuis le rapport de 2022, cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB a été fusionné avec l'ensemble d'indicateurs de suivi des *Sustainable development goals* (SDG ou Objectifs de développement durable, adoptés par l'ONU en 2015; ONU, 2015) publié par le Bureau fédéral du Plan (BFP) dans le cadre de sa mission d'évaluation du développement durable (*loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*; Moniteur belge, 2014b) et dans le cadre des travaux de l'Institut interfédéral de statistique (groupe de travail sur les indicateurs pour le suivi des SDG).

Ce rapport définit dès lors un ensemble de 78 indicateurs (voir tableau 14, p. 77) qui informe sur les trois dimensions du développement durable, issues de sa définition donnée dans le rapport Brundtland (CMED, 1987): *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*. Ils éclairent, en effet, le bien-être des personnes et le développement de la société aujourd'hui en Belgique (*Ici et maintenant*), mais également la capacité des générations futures à maintenir et développer ce bien-être (*Plus tard*) et l'impact de la Belgique sur le reste du monde (*Ailleurs*). Pour définir cet ensemble, la méthodologie utilisée est celle développée par la *Conference of European statisticians* (UNECE, 2014), qui regroupe la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat. Toutefois, au lieu d'être regroupés en thèmes, comme proposé dans cette méthodologie, les indicateurs sont regroupés selon les SDG.

À la suite d'une demande de la Cour des Comptes (2020) et du Plan fédéral de développement durable (Gouvernement fédéral, 2021) un débat a été organisé au printemps 2023 avec les experts des services publics fédéraux et avec les principaux conseils d'avis. Les objectifs de ce débat étaient notamment (i) d'établir un consensus sociétal sur cet ensemble d'indicateurs et (ii) de l'améliorer en fixant des priorités parmi les indicateurs existants à y ajouter et parmi les nouveaux indicateurs à développer (BFP, 2023). Les résultats de ce débat ont mené à des premiers changements dans ce rapport. Une deuxième vague de changements sera incorporée dans le rapport 2025.

Depuis février 2022 le BFP publie également son bilan du progrès de ces indicateurs vers leurs objectifs dans ce rapport sur les indicateurs. Ceci permet une mise à jour annuelle de ce bilan, construit à partir

de 51 indicateurs choisis parmi l'ensemble des 78 indicateurs. Les évaluations de ces 78 indicateurs sont publiées dans ce rapport et disponibles sur le site internet www.indicators.be.

En complément à ces 78 indicateurs, le BFP a développé des indicateurs composites pour les dimensions *Ici et maintenant* et *Plus tard* du développement durable. Un troisième indicateur composite pour la dimension *Ailleurs* est en cours de développement. Ces indicateurs composites ont l'avantage de synthétiser différentes composantes du bien-être et du développement de la société et d'en simplifier la communication.

Progrès des indicateurs

L'évaluation des évolutions des indicateurs de ce rapport est principalement basée sur un bilan du progrès de 51 indicateurs de développement durable vers leurs objectifs. Ce bilan est présenté dans le tableau 2 du chapitre 2 (p. 17).

Les objectifs sont définis à partir des SDG ou d'autres engagements de la Belgique.

- Pour certains indicateurs, l'objectif est quantifié et assorti d'une échéance. Ces objectifs sont appelés des cibles dans le présent rapport. Dans ce cas, l'évaluation consiste à déterminer si, en poursuivant la tendance actuelle, l'indicateur atteindra la cible à l'échéance fixée.
- Lorsque l'indicateur n'est pas pourvu d'une cible, l'objectif ne définit qu'une direction pour l'évolution souhaitée (à la hausse ou à la baisse). Dans ce cas, l'évaluation consiste à déterminer si dans le passé (depuis 2000) l'indicateur a évolué ou non dans la direction souhaitée.

Ce bilan de 51 indicateurs montre qu'en prolongeant les tendances actuelles, peu de SDG seront atteints en 2030.

- Pour les 26 indicateurs avec une cible, 7 devraient l'atteindre en prolongeant les tendances actuelles, tandis que 19 ne devraient pas l'atteindre.
- Pour les 25 indicateurs sans cible, 9 évoluent dans la direction de leur objectif entre 2000 et 2022, tandis que 2 évoluent en sens contraire. Pour les 14 indicateurs restants, l'évolution est stable ou fluctue.

Parmi ces 51 indicateurs du bilan, les indicateurs de la composante environnementale (16 indicateurs) reçoivent plus d'évaluations favorables que défavorables. Les évaluations sont favorables par exemple pour la *Consommation d'eau* (i32) ou pour la *Pollution aux hydrocarbures* (i63). D'autres indicateurs ont une évaluation défavorable, comme la *Pêche durable* (i64) ou les *Populations d'oiseaux des champs* (i68).

Les indicateurs de la composante sociale (23 indicateurs) reçoivent, en revanche, plus d'évaluations défavorables que favorables. Les 6 indicateurs évalués favorablement sont *Très faible intensité de travail* (i03), *Décès prématurés dus aux maladies chroniques* (i15), *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* (i41), *Accidents du travail mortels* (i42), *Inégalités de revenu: indice de Gini* (i49) et *Sentiment de sécurité dans l'espace public* (i73). Des exemples des 10 indicateurs évalués défavorablement sont le *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01), les *Fumeurs* (i21) et la *Maîtrise insuffisante de la lecture* (i26).

Les composantes économique (7 indicateurs) et gouvernance (5 indicateurs) ne contiennent pas assez d'indicateurs pour en dégager une conclusion. Les indicateurs de ces deux composantes reçoivent des évaluations favorables, comme la *Recherche et développement* (i46) et la *Contribution au financement climatique international* (i62), et défavorables, comme la *Productivité de l'énergie* (i37) et l'*Aide publique au développement* (i76).

Tableau 1 Bilan 2023 du progrès de la Belgique vers les SDG - Synthèse par composante

	Évaluation	Composante sociale	Composante environnementale	Composante économique	Composante gouvernance	Total
Avec une cible	Favorable	2	4	1	0	7
	Défavorable	10	4	3	2	19
	Impossible	0	0	0	0	0
Direction	Favorable	4	4	0	1	9
	Défavorable	0	1	1	0	2
	Indéterminé	7	3	2	2	14

Source: Bureau fédéral du Plan.

Position internationale actuelle de la Belgique

Le rapport sur les indicateurs de développement durable contient depuis 2023 un aperçu détaillé de la position internationale actuelle de la Belgique. Le rapport 2024 présente cet aperçu en 68 graphiques. Ceux-ci comparent la Belgique, pour l'année la plus récente, aux autres pays de l'Union européenne (UE), à la moyenne de l'UE et à trois pays voisins (l'Allemagne, la France et les Pays-Bas).

Les résultats sont contrastés. Pour 22 des 59 indicateurs pour lesquels il y a des données pour les pays européens, la Belgique se situe dans le groupe le plus performant, par exemple pour la *Surface marine en zone Natura 2000* (i65). Pour 23 d'entre eux, elle se situe dans le groupe moyen, par exemple pour la *Maîtrise insuffisante de la lecture* (i26). Pour 14, elle se situe dans le groupe le moins performant, par exemple pour le *Taux d'emploi* (i40). Cette comparaison internationale fournit certainement des informations intéressantes. Néanmoins, même pour les indicateurs où la Belgique fait mieux que les autres pays, la position actuelle ne permet pas nécessairement d'atteindre les SDG correspondants d'ici 2030.

42 indicateurs ventilés selon la région

Parmi les 78 indicateurs SDG de la Belgique, 42 sont ventilés par région (voir chapitre 4). Ces 42 indicateurs fournissent des informations sur 13 des 17 SDG. Les données montrent que les positions des régions sont restées très stables sur la période 2015-2022. Les positions n'ont pas évolué pour 30 des 42 indicateurs. Pour 4 d'entre eux, les données sont néanmoins disponibles pour seulement une année. Pour la plupart des autres indicateurs, les positions changent peu.

Le regroupement des indicateurs en fonction de la direction de l'évolution des données régionales entre la première et la dernière année disponible de la période 2015-2022 montre que pour 18 indicateurs, les trois régions évoluent dans la direction souhaitée, même si ce n'est toutefois pas nécessairement suffisant pour atteindre les objectifs de développement durable. Pour 5 indicateurs, les trois régions évoluent

dans la direction non-souhaitée. Les régions évoluent dans des directions différentes pour 14 indicateurs. Enfin, il n'y a pas d'évolution pour 5 indicateurs.

Ventilations selon différentes catégories de la population

Le principe directeur de l'Agenda 2030 "*Ne laisser personne de côté*" (ou *Leave no one behind* en anglais) appelle à identifier les catégories de population qui obtiennent les plus mauvais résultats aux indicateurs de développement durable. En être informé est, en effet, une première condition évidente pour améliorer leur situation.

La réponse à la question "*Qui est laissé de côté?*" peut se décliner en quatre parties (voir chapitre 5).

Premièrement, les personnes à faibles revenus, les personnes peu qualifiées, les familles monoparentales et les chômeurs obtiennent systématiquement les plus mauvais résultats. Ces différences selon le revenu, l'éducation, le type de ménage et le statut d'activité sont essentiellement visibles au niveau des indicateurs de pauvreté, d'emploi, de logement et/ou de santé.

Deuxièmement, les écarts les plus marqués entre les femmes et les hommes, toujours au détriment des hommes, concernent les indicateurs relatifs aux décès, à savoir *Morts sur les routes* (i20), *Suicide* (i18), *Accidents du travail mortels* (i42) et *Décès prématurés dus aux maladies chroniques* (i15).

Les résultats les plus défavorables pour les femmes sont observés dans plusieurs domaines: *Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* (i07), *Troubles de santé mentale* (i17), *Incapacité de travail de longue durée* (i38) et *Sentiment de sécurité dans l'espace public* (i73).

Troisièmement, compte tenu des ventilations par âge disponibles, il apparaît que certains groupes d'âge obtiennent de moins bons résultats pour certains indicateurs qui sont, dans une certaine mesure, liés à l'âge comme les indicateurs de santé.

Quatrièmement, les différences entre les catégories de population analysées n'évoluent pratiquement pas dans le temps, à l'exception des tendances suivantes où les différences augmentent et qui mériteraient une attention politique spécifique sur la base du principe de "*Ne laisser personne de côté*".

- *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale* (i05): le nombre de bénéficiaires chez les 18 à 24 ans a plus que doublé, passant de 2,5% en 2006 à 5,6% en 2021.
- *Troubles de santé mentale* (i17): les écarts selon les revenus se sont creusés, au détriment des quintiles de revenus les plus bas. En 1997, 13,7% de la population du quintile le plus élevé et 20,5% de la population du quintile le plus bas étaient concernés. En 2018, ces chiffres étaient respectivement de 13,2% et 26,3%.
- *Diplômés de l'enseignement supérieur* (i24): la part des hommes a progressé plus lentement que celle des femmes. En 1992, la part des hommes âgés entre 25 et 34 ans était de 25,8%, contre 29,8% pour les femmes. En 2022, ces parts atteignent respectivement 44,1% pour les hommes et 58,6% pour les femmes.

- *Incapacité de travail de longue durée (i38)*: la part des personnes âgées entre 50 et 64 ans et surtout celle des femmes a fortement augmenté entre 2005 et 2021. Pour les personnes âgées entre 50 et 64 ans la part est passée de 13,4% à 22,8%, tandis que celle des femmes a grimpé de 5,9% à 14,7%.

Indicateurs de bien-être

En complément à l'ensemble d'indicateurs, le BFP a développé des indicateurs composites afin de mesurer de manière synthétique l'évolution du bien-être en Belgique (voir chapitre 6). Ces indicateurs composites sont organisés autour des trois dimensions du développement durable: *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*. Ensemble, ils permettent de comparer l'évolution du bien-être des générations actuelles (*Ici et maintenant*) avec celui des générations futures (*Plus tard*). Le développement durable d'une société implique, en effet, que la satisfaction des besoins du présent (le bien-être *Ici et maintenant*) ne compromette pas la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (le bien-être *Plus tard*). Un indicateur composite pour la dimension *Ailleurs* est en cours de développement.

Dimension *Ici et maintenant*. Comment évolue aujourd'hui le bien-être en Belgique? Sur la période 2005-2022, l'indicateur composite *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}), qui mesure l'évolution du bien-être, montre une tendance à la baisse. En cause, principalement une détérioration de l'état de santé.

En 2020, au début de la pandémie de Covid-19, le bien-être des Belges est resté relativement stable. Cette stabilité s'explique par le fait que le rôle des liens sociaux durant la pandémie et l'amélioration d'indicateurs socio-économiques ont permis de compenser la détérioration de la santé mentale observée dans les différentes enquêtes réalisées depuis 2020. En hausse en 2021, le bien-être des Belges diminue néanmoins sensiblement en 2022 pour se retrouver à un niveau proche du minimum observé sur la période 2005-2022. Cette diminution découle d'une détérioration de l'état de santé moyen de la population.

L'analyse discutée ci-dessus porte sur les chiffres belges, en moyenne, mais des disparités existent entre les différentes catégories de la population. L'analyse des données montre que, sur la période 2005-2022, la baisse de bien-être est statistiquement significative pour les hommes, pour les personnes de 16 à 24 ans et de 50 à 64 ans, et pour les personnes du 4ème quintile de revenu. Le bien-être a en revanche augmenté de manière significative chez les personnes de 65 ans et plus. Pour les autres catégories, il n'y a pas d'évolution statistiquement significative. Lors de la pandémie de Covid-19, les évolutions observées pour les différentes catégories de la population sont similaires à celles décrites ci-dessus pour l'ensemble de la population.

Dimension *Plus tard*. Qu'en est-il de la soutenabilité du bien-être en Belgique? Pour répondre à cette question, le BFP a développé quatre indicateurs composites qui mesurent l'évolution du stock des ressources considérées comme nécessaires pour le bien-être des générations futures. Le bien-être est qualifié de soutenable si les quatre indicateurs ne baissent pas dans le temps.

Il ressort de l'analyse que le *Capital humain* et le *Capital social* ont significativement augmenté; respectivement sur la période 2005-2018 et 2005-2021. L'augmentation du *Capital humain* découle d'un nombre croissant de diplômés de l'enseignement supérieur, ses autres composantes dont la santé étant restées plus stables dans le temps. La hausse du *Capital social* provient quant à elle d'une augmentation de la

confiance dans la société, les indicateurs mesurant les relations avec les proches ayant relativement peu évolués.

Disponible sur une période plus longue, l'indicateur qui mesure le *Capital environnemental* a quant à lui nettement baissé. Cette baisse est significative et continue sur l'ensemble de la période analysée (1992-2021): l'indicateur a diminué de plus de 21%. Toutes les composantes diminuent: l'air, l'eau, la terre et la diversité biologique. En termes absolus, c'est toutefois cette dernière qui s'est le plus dégradé depuis 1992. Sans réactions dans ce domaine, les générations futures disposeront d'un capital environnemental nettement plus faible que celui dont les générations actuelles jouissent.

A l'inverse, l'indicateur du *Capital économique* a lui significativement augmenté jusqu'en 2022, ce qui indique une hausse des ressources économiques pour les générations futures.

Les résultats de l'analyse des indicateurs composites indiquent donc que le développement actuel de la Belgique n'est pas soutenable.

Dimension *Ailleurs*. Le mode de vie en Belgique impacte le bien-être des populations dans le reste du monde. Cette dimension *Ailleurs* acte l'interdépendance d'un pays avec le reste du monde, c'est à dire le fait que le bien-être est, directement ou indirectement, relié aux comportements de l'ensemble des êtres humains. Un exemple est la concentration des gaz à effet de serre dont les émissions sont locales mais les conséquences internationales.

Les travaux pour élaborer un indicateur composite pour cette dimension ont débutés en 2023 et devraient permettre de publier de premiers résultats dans le rapport 2025.

Pistes pour les travaux futurs

Cet ensemble d'indicateurs de développement durable continuera à être mis à jour chaque année et évoluera en fonction de l'état des connaissances et des débats sociétaux. Il fournit des données qui peuvent servir de base à un travail d'analyse plus approfondi que celui esquissé dans ce rapport.

Dans les années qui viennent, le BFP poursuivra ses travaux sur les indicateurs de développement durable, entre autres dans les domaines suivants:

- poursuivre l'adaptation de l'ensemble des indicateurs de développement durable suite au débat sociétal du printemps 2023;
- approfondir les recherches sur les indicateurs composites, en particulier continuer le développement d'un indicateur pour la dimension *Ailleurs*;
- suivre les indicateurs concernant la santé mentale et la pauvreté pour observer les effets de la crise sanitaire due à la Covid-19;
- harmoniser, dans la mesure du possible, les ventilations des indicateurs par catégorie de population. En fonction notamment de la disponibilité des données, affiner l'analyse et la présenter pour d'autres catégories de population.

1. Contexte

La loi du 14 mars 2014 (voir annexe 7.1, p. 75) demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie". Il s'agit donc de pouvoir mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, ainsi que la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser ce bien être et ce développement.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais n'est en effet pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement et pour explorer les questions de répartitions de ces indicateurs. Ces évolutions donnent des indications précieuses sur l'évolution de la qualité de vie. Elles ont en outre des impacts directs et indirects sur l'évolution du PIB.

En conséquence, l'Institut des comptes nationaux (ICN) et le Bureau fédéral du Plan (BFP) publient chaque année depuis 2016 un rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (ICN/BFP, 2016-2023). Chaque année, ces rapports sont présentés à la Chambre des représentants (Chambre des représentants de Belgique, 2016-2023). Un résumé en est également publié systématiquement dans le *Rapport annuel de la Banque nationale de Belgique* (BNB, 2016-2023).

Les indicateurs complémentaires au PIB ont été définis en 2016 en suivant la méthodologie proposée par la *Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development* (UNECE, 2014). Cette méthodologie offre un cadre de référence pour développer des listes d'indicateurs. Elle structure les indicateurs autour de trois dimensions conceptuelles et d'une liste de thèmes. Ces trois dimensions sont basées sur la définition d'un développement durable (CMED, 1987) et distinguent le bien-être des personnes de la génération actuelle en Belgique (la dimension *Ici et maintenant*), l'impact de la Belgique sur le bien-être des générations futures (la dimension *Plus tard*) et sur le bien-être des personnes vivant dans les autres pays (la dimension *Ailleurs*). Ces trois dimensions continuent à être utilisées dans le présent rapport.

En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté 17 Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (en anglais: *Sustainable development goals* ou SDG), précisés par 169 sous-objectifs (*Targets*; ONU, 2015). Dans la foulée, une liste de 232 indicateurs a été proposée par l'ONU en mars 2016 pour suivre le progrès vers ces objectifs (UNSC, 2016). Cette liste est révisée annuellement. La dernière révision de cette liste porte leur nombre à 231 (UNSC, 2017-2023).

Dans ce contexte, l'Institut interfédéral de statistique (IIS) a mis en place un groupe de travail, présidé par le BFP, pour construire progressivement un ensemble d'indicateurs de suivi de ces SDG pour la Belgique. Une liste de 118 indicateurs de suivi a été définie, dont 78 sont publiés sur www.indicators.be.

L'ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et l'ensemble d'indicateurs de suivi des SDG sont fusionnés depuis le rapport 2022 pour avoir un seul ensemble d'indicateurs de développement durable. Ces deux types d'indicateurs cadrent, en effet, dans la même philosophie: la présentation d'indicateurs

mesurant "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie" (extrait de la loi sur les indicateurs complémentaires au PIB) ce qui est totalement cohérent avec le contenu des SDG.

Dans un rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Belgique, la Cour des Comptes (2020) recommande: "sur la base des listes d'indicateurs existant au niveau international, l'Institut interfédéral de statistique (IIS) doit élaborer des indicateurs visant à couvrir tous les aspects des SDG". En réponse, le Plan fédéral de développement durable (PFDD), adopté le 1^{er} octobre 2021, prévoit un débat sur les indicateurs de suivi des SDG avec les experts des services publics, de l'IIS et des principaux conseils d'avis fédéraux (Gouvernement fédéral, 2021). Ce débat qui avait pour objectif d'identifier des priorités a été organisé au printemps 2023 et, outre une proposition pour développer un certain nombre d'indicateurs, voici les principaux changements qui seront effectués sur l'ensemble d'indicateurs de suivi des SDG (BFP, 2023).

- Conservation de 67 indicateurs sans changement (des ventilations seront ajoutées pour certains d'entre eux).
- Suppression de 10 indicateurs.
- Elargissement de la définition de 4 indicateurs et remplacement d'un indicateur lorsqu'une alternative sera développée.
- Ajout de 12 nouveaux indicateurs.

Une première vague de changements est incluse dans ce rapport et une deuxième vague de changements sera incorporée dans la version 2025 de ce rapport. Tous les changements effectués dans ce rapport au sein de l'ensemble d'indicateurs sont détaillés dans l'annexe 7.2 p. 75.

Au vu du grand nombre d'indicateurs, ceux-ci ne sont pas repris en détail dans le présent rapport, mais uniquement publiés sur le site internet www.indicators.be. Pour chaque indicateur présenté dans ce rapport, ce site internet reprend des graphiques interactifs, en ce compris des ventilations pertinentes, les données ainsi qu'un texte explicatif. Le chapitre 2 de ce rapport reprend néanmoins en section 2.1 les graphiques de l'ensemble des 78 indicateurs pour la Belgique.

Dans le cadre de la mission d'évaluation attribuée au BFP par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable (Moniteur belge, 2014b), le BFP publie aussi régulièrement un bilan du progrès de ces indicateurs vers leurs objectifs. Depuis 2022 ce bilan est publié annuellement dans le présent rapport. Ce bilan est construit à partir de 51 indicateurs choisis parmi les 78 indicateurs de suivi des SDG et est présenté sur www.indicators.be. Il est également présenté et commenté dans le chapitre 2. Les autres indicateurs sont également évalués et ces évaluations sont disponibles sur www.indicators.be.

Les chapitres trois, quatre et cinq fournissent respectivement un aperçu détaillé de la position internationale actuelle de la Belgique, de la ventilation régionale des indicateurs et de la ventilation selon plusieurs catégories de la population.

Le chapitre 6 présente la mise à jour des indicateurs de bien-être *Ici et maintenant* et *Plus tard*.

2. Progrès des indicateurs

Ce chapitre propose une synthèse des évolutions des indicateurs de développement durable de ce rapport et du site internet www.indicators.be. Les *Sustainable development Goals* (SDG ou Objectifs de développement durable) adoptés par l'ONU en 2015 définissent la direction dans laquelle les indicateurs devraient évoluer, selon un large consensus sociétal (ONU, 2015). Dans une première section (2.1), les 78 indicateurs de développement durable de ce rapport sont représentés graphiquement. Ensuite le progrès des indicateurs vers les objectifs est évalué de manière globale (2.2) ainsi que par composante (2.3) et par SDG (2.4).

La méthodologie utilisée pour procéder à cette évaluation est détaillée en annexe 7.5. Deux méthodes différentes sont utilisées, selon que l'indicateur est pourvu d'une cible (objectif quantifié pourvu d'une échéance) ou pas. L'existence d'une cible associée à un indicateur permet en effet une évaluation plus précise que dans l'autre cas, pour lequel seule la direction de l'évolution de l'indicateur peut être évaluée. Il n'est alors pas possible de se prononcer sur le niveau actuel de l'indicateur ni sur la vitesse à laquelle il évolue. En résumé,

- lorsqu'une cible existe, l'évaluation détermine si la prolongation de la tendance actuelle permet d'atteindre la valeur de la cible à l'échéance fixée,
- lorsque l'indicateur n'est pas pourvu d'une cible, l'évaluation détermine si l'évolution historique de l'indicateur (depuis l'an 2000) se fait en direction de l'objectif ou pas.

2.1. Évaluation, tendances et objectifs en 78 graphiques

Cette section présente les 78 indicateurs de développement durable de ce rapport au moyen de 78 graphiques, classés en fonction des SDG. Les observations, les tendances et les extrapolations ou les projections, ainsi que les objectifs à atteindre d'ici 2030 sont présentés sur une ligne du temps allant de 2000 à 2030. La tendance à long terme de chaque indicateur est évaluée par rapport à son objectif. Le résultat de l'évaluation est représenté par un pictogramme. Le guide de lecture présente succinctement les éléments constitutifs des graphiques. Plus d'informations sur les indicateurs sont disponibles sur www.indicators.be.

Guide de lecture des graphiques

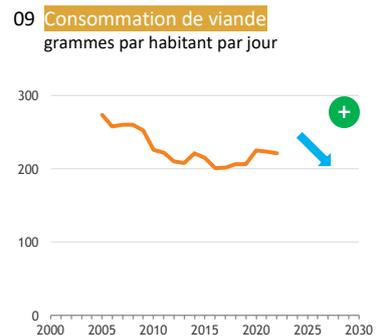
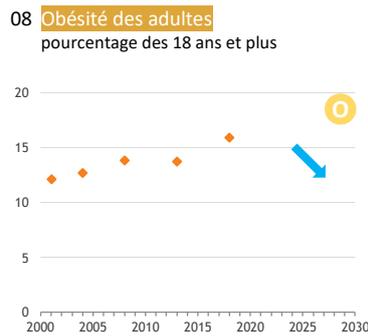
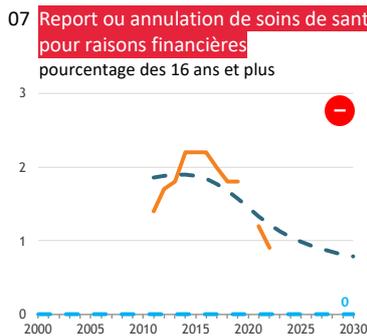
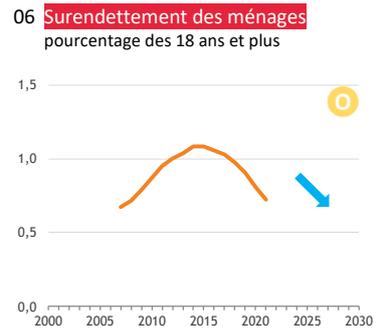
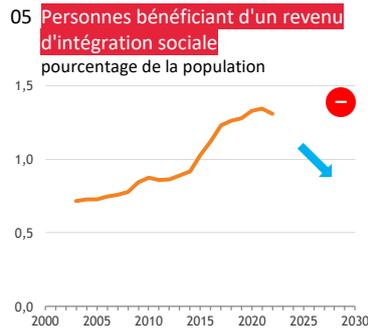
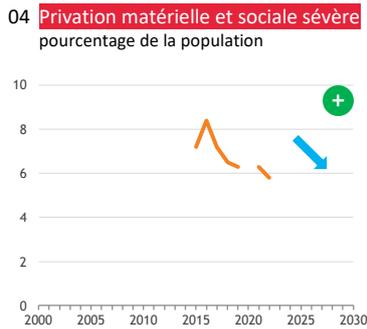
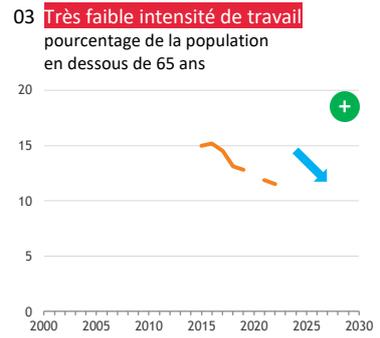
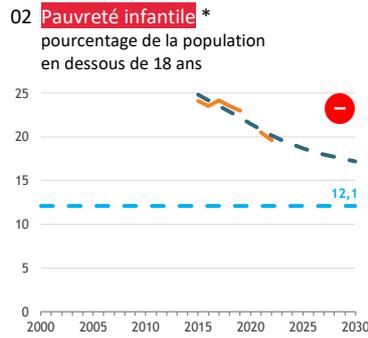
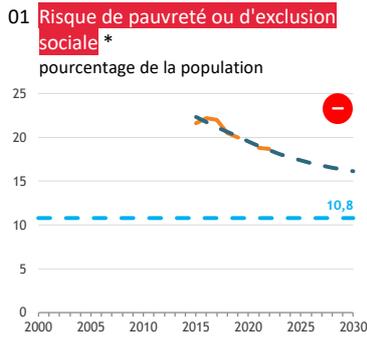
	observations pour l'évaluation		cible		favorable
	tendance et extrapolation / projection		objectif = direction souhaitée		indéterminé / impossible
					défavorable

www.indicators.be pour toutes les informations sur tous les indicateurs: chiffres depuis 1990, objectifs, lien avec les SDG, comparaisons internationales, ventilations par groupes de population, définitions, sources...

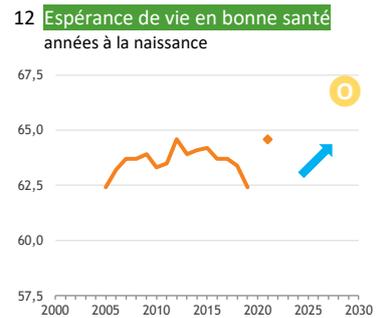
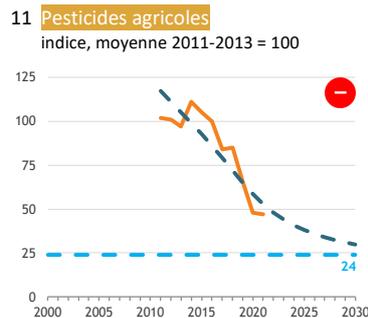
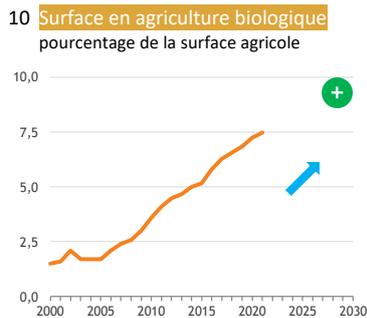
Guide de lecture: voir p. 9

Plus d'informations: voir indicators.be

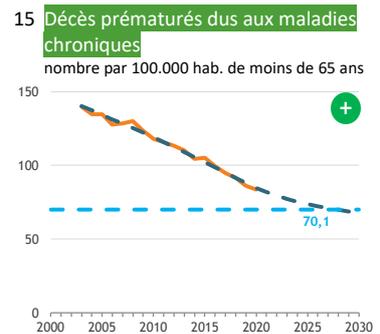
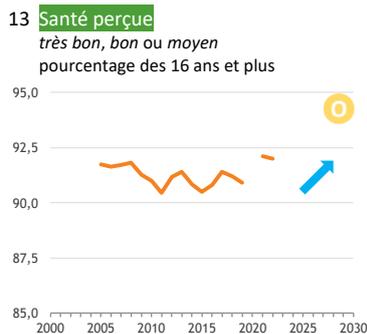
SDG 1
Pas de pauvreté



SDG 2
Faim «zéro»

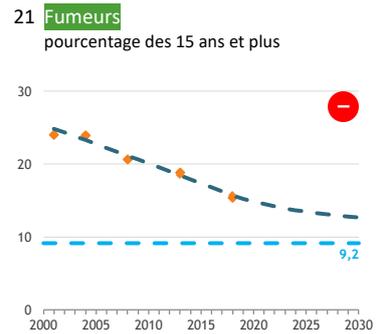
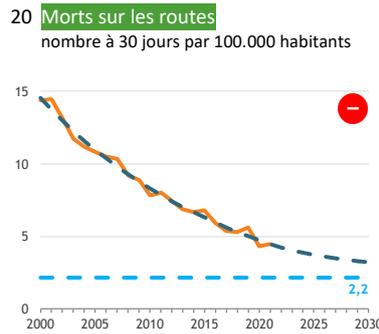
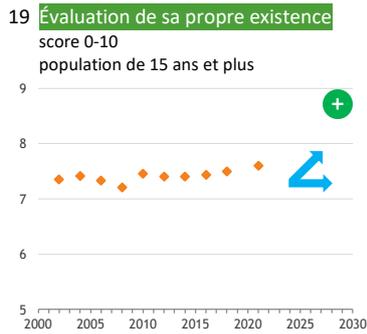
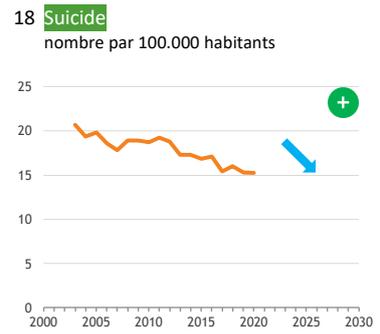
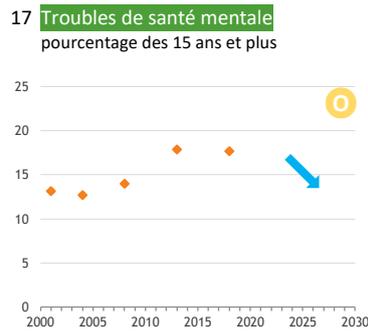
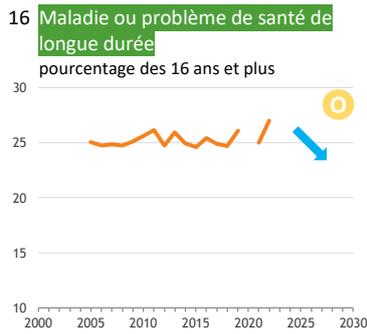


SDG 3
Bonne santé et bien-être

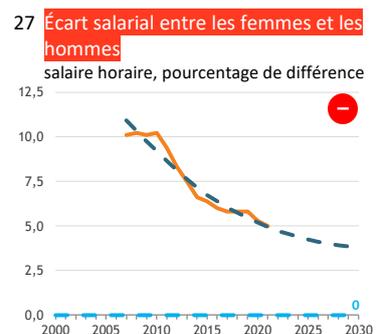
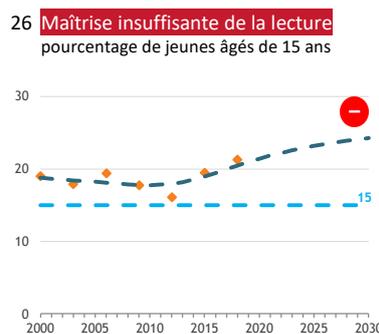
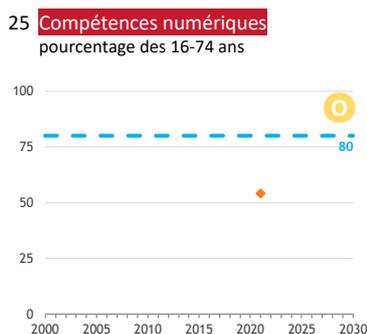
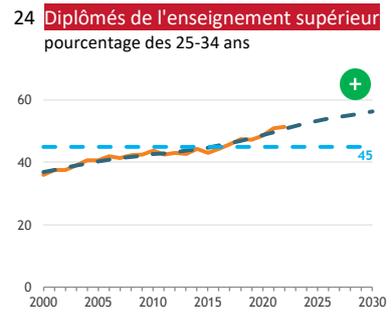
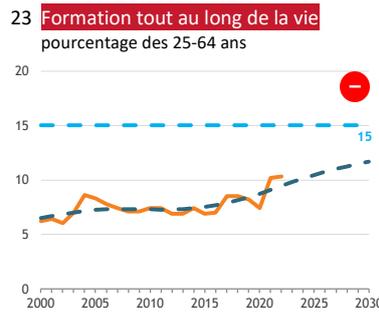
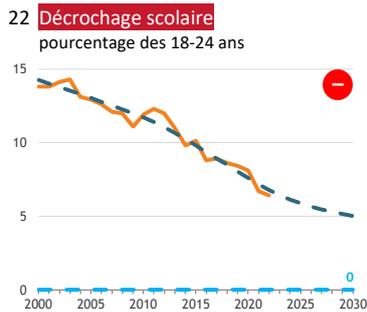


Guide de lecture: voir p. 9

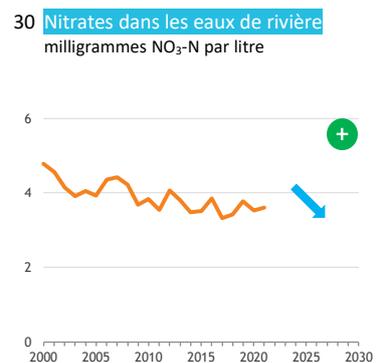
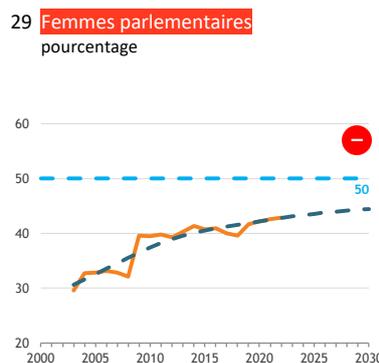
Plus d'informations: voir indicators.be



SDG 4
Éducation de qualité



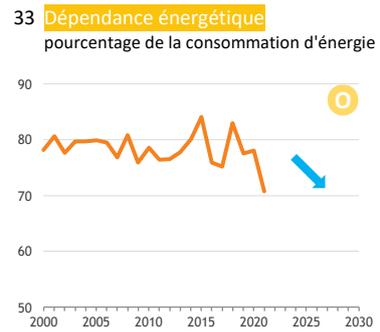
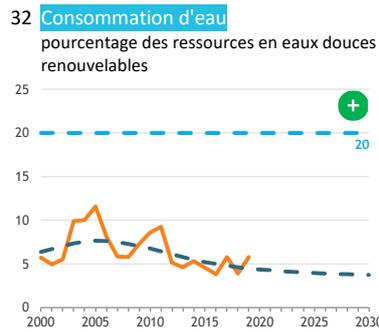
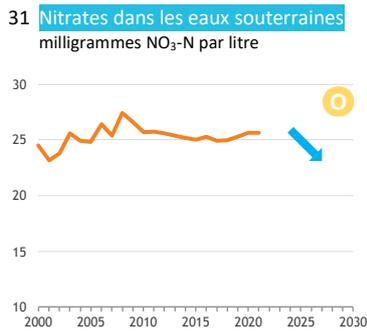
SDG 5
Égalité entre les sexes



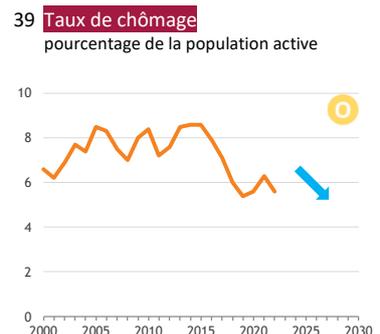
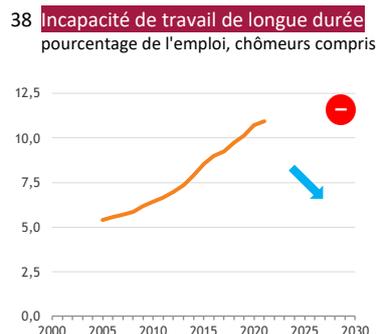
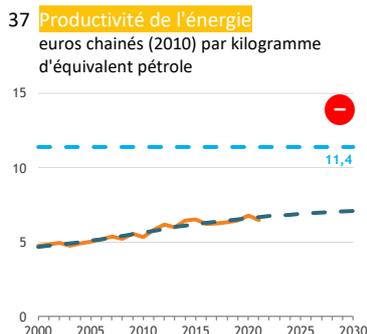
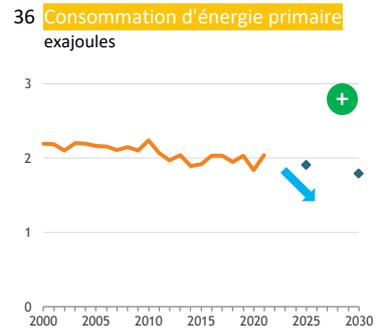
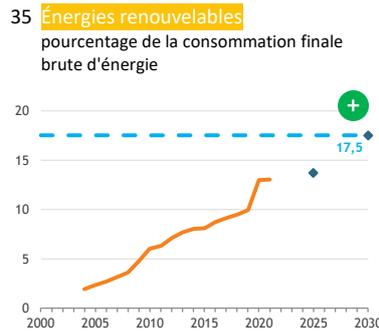
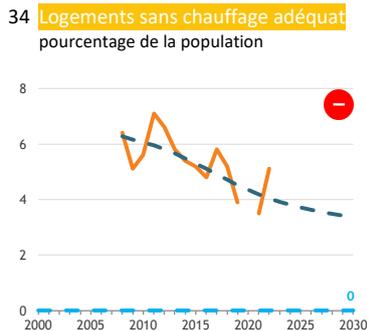
Guide de lecture: voir p. 9

Plus d'informations: voir indicators.be

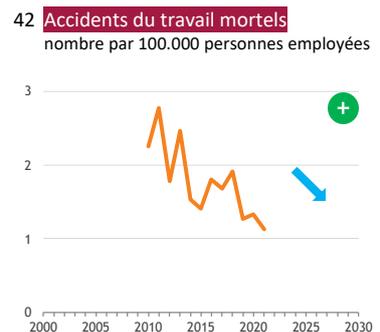
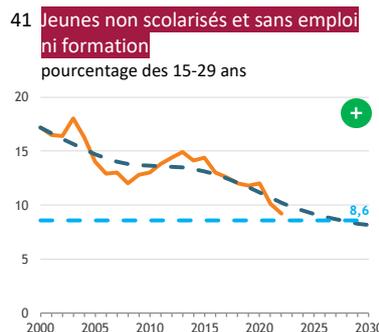
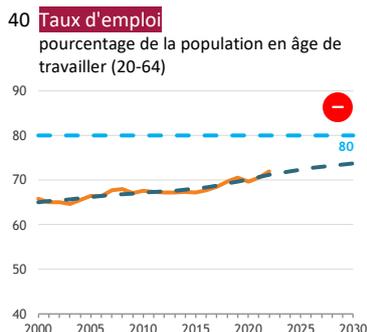
SDG 6
Eau propre et assainissement



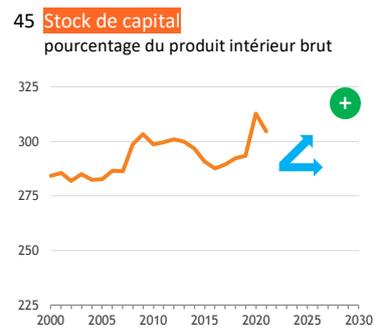
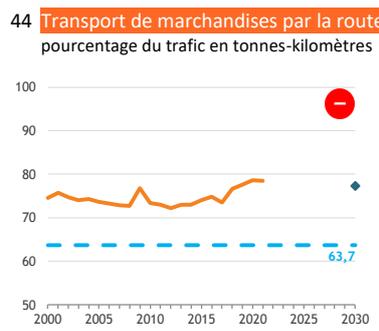
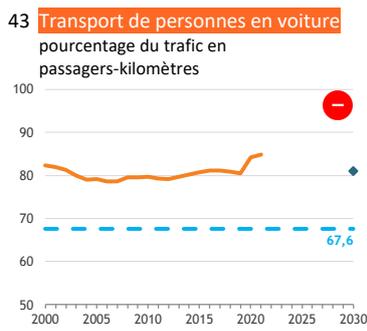
SDG 7
Énergie propre et d'un coût abordable



SDG 8
Travail décent et croissance économique

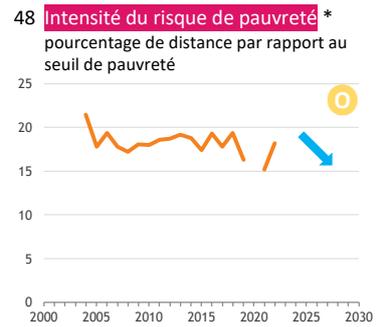
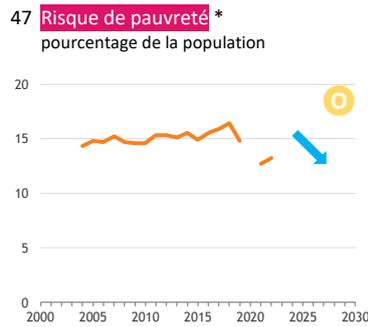
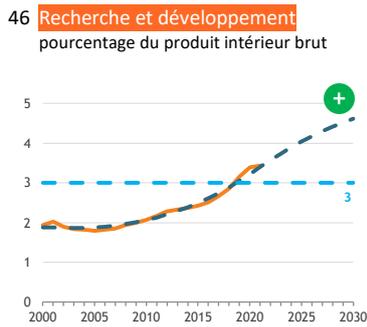


SDG 9
Industrie, innovation et infrastructure

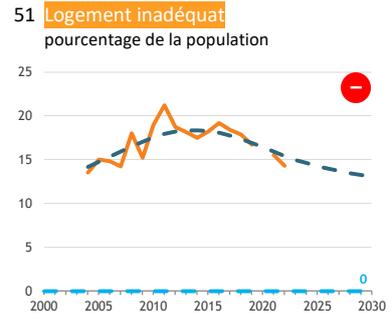
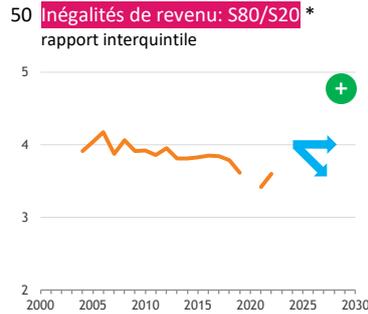
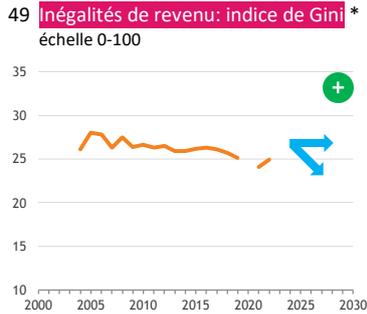


Guide de lecture: voir p. 9

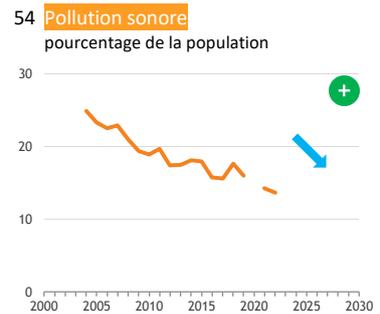
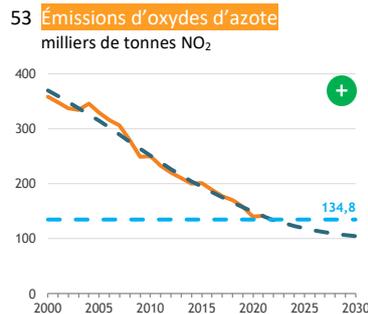
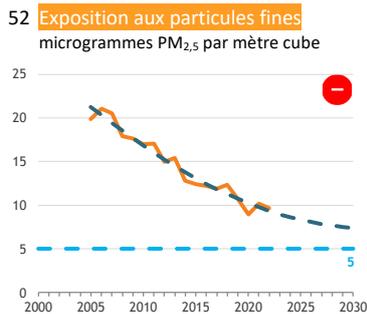
Plus d'informations: voir indicators.be



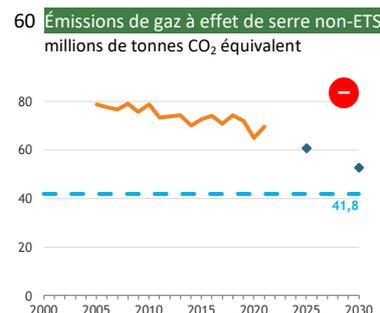
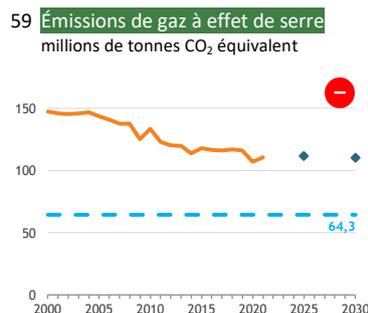
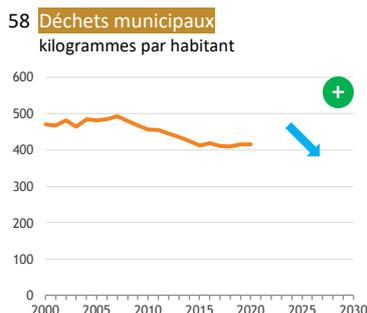
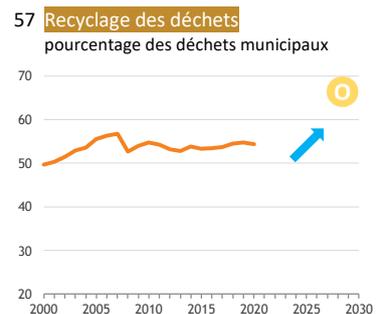
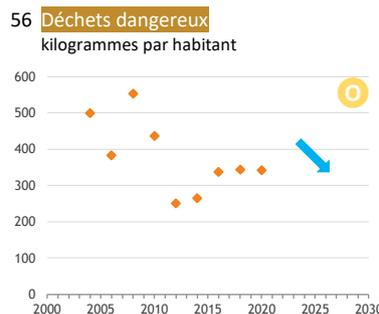
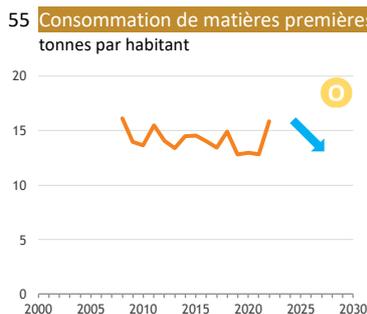
SDG 10
Inégalités réduites



SDG 11
Villes et communautés durables



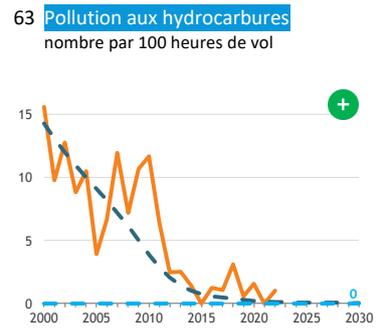
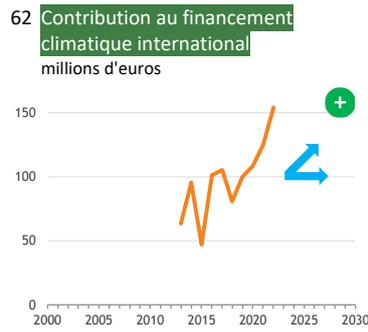
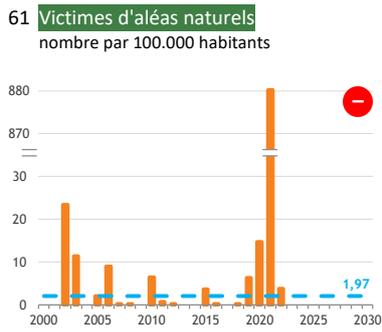
SDG 12
Consommation et production responsables



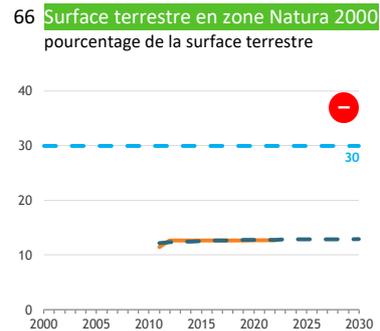
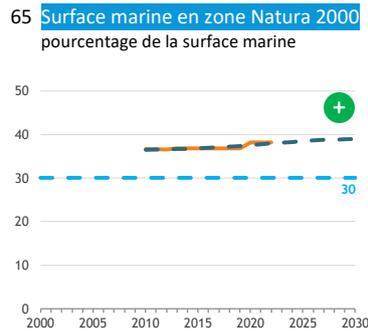
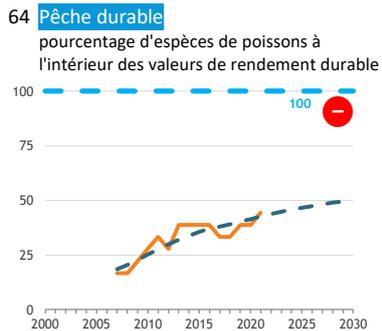
Guide de lecture: voir p. 9

Plus d'informations: voir indicators.be

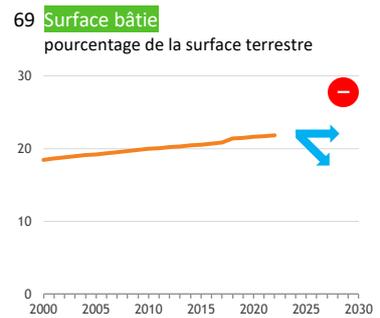
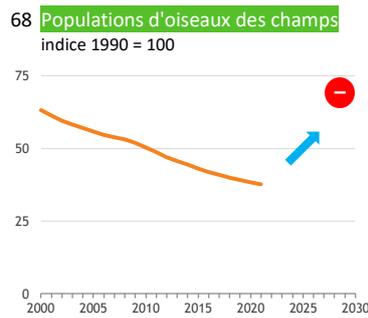
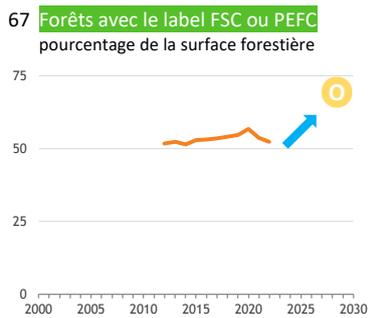
SDG 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



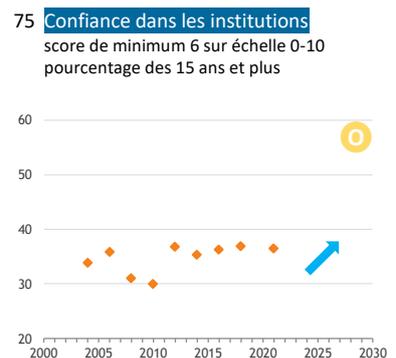
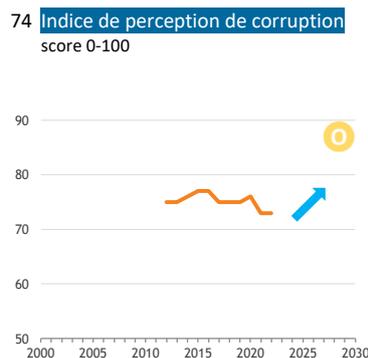
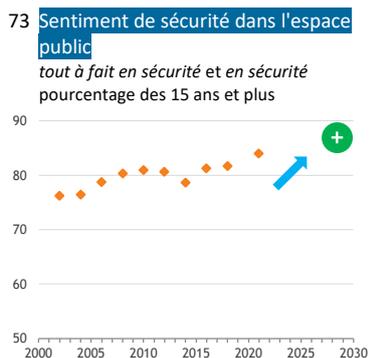
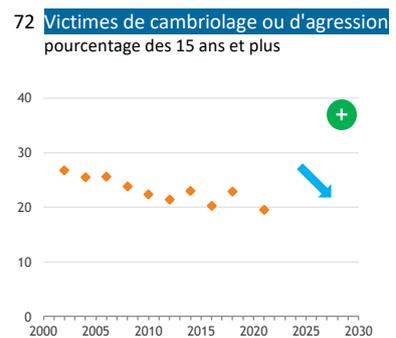
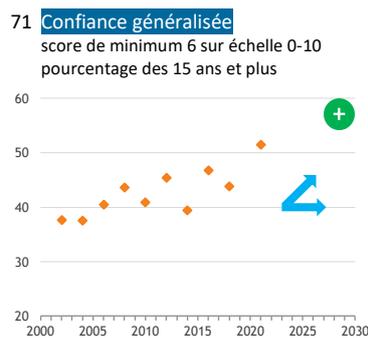
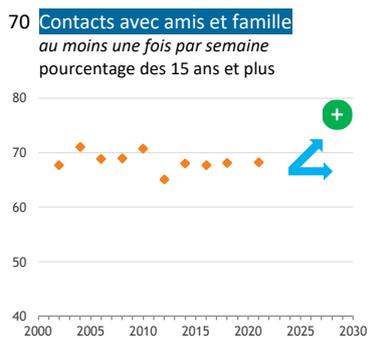
SDG 14 Vie aquatique



SDG 15 Vie terrestre

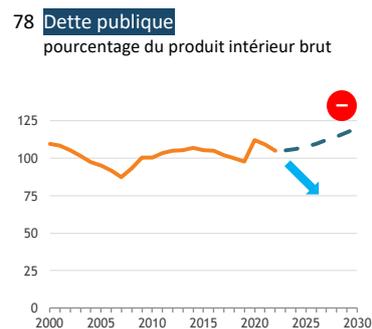
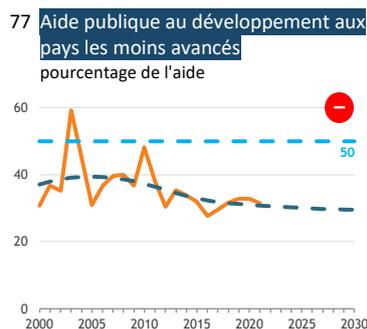
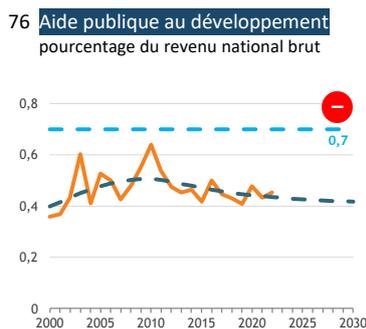


SDG 16 Paix, justice et institutions efficaces



Guide de lecture: voir p. 9

Plus d'informations: voir indicators.be



* rupture de série: 2019 – données jusqu'en 2018 pas comparables avec celles à partir de 2019. Ceci peut avoir un impact sur le résultat de l'évaluation, qui doit donc être appréhendé avec prudence.

2.2. Évaluation des tendances des indicateurs de développement durable - Bilan 2023

Depuis 2005, le Bureau fédéral du Plan évalue le progrès des indicateurs de développement durable vers leurs objectifs dans un bilan. En 2017, l'*Évaluation nationale volontaire* (Belgium, 2017) présentée à l'ONU incluait 34 indicateurs sélectionnés par l'Institut interfédéral de statistique (IIS), dont le choix a été validé par le gouvernement et par la société civile (CFDD, 2017). Ces 34 indicateurs ont été évalués dans le *Rapport fédéral sur le développement durable 2017* (BFP, 2017).

Le *Rapport fédéral sur le développement durable 2019* y ajoutait 17 indicateurs, sur la base de plusieurs critères: un total de 3 indicateurs par SDG et, si possible, l'existence d'une cible (objectif quantifié pourvu d'une échéance) ainsi qu'un lien avec les indicateurs de l'ONU (BFP, 2019). Ces 51 indicateurs sont également ceux du bilan présenté dans ce chapitre et ils sont tous inclus dans les 78 indicateurs de ce rapport. Ce bilan a également été mis à jour au printemps 2023 pour publication dans la deuxième *Évaluation nationale volontaire* de la Belgique (Belgium, 2023). Le présent chapitre met à jour ce bilan avec les données disponibles fin octobre 2023.

Utiliser ce bilan permet de présenter une analyse équilibrée, avec 3 indicateurs par SDG. Les 27 autres indicateurs sont en effet répartis de façon peu homogène entre SDG: entre 7 indicateurs supplémentaires pour le SDG 3 (*Bonne santé et bien-être*), pour lequel de nombreux indicateurs sont disponibles, et aucun indicateur supplémentaire pour les SDG 5 (*Égalité entre les sexes*), SDG 6 (*Eau propre et assainissement*), SDG 14 (*Vie aquatique*) et SDG 17 (*Partenariats pour la réalisation des objectifs*), pour lesquels les données sont plus difficiles à rassembler. L'évaluation de ces 27 autres indicateurs donnent des résultats cohérents avec celle des 51 indicateurs du bilan.

Les données utilisées portent sur la période 2000-2022 (ou une période plus courte, en fonction de la disponibilité des données), même si pour certains indicateurs, des données remontant jusque 1990 sont publiées. L'année 2000 a été choisie comme point de départ de l'évaluation car les SDG, qui fixent des objectifs à l'horizon 2030, ont été adoptés en 2015, ce qui divise en deux parties égales la période 2000-2030.

En 2020, la pandémie a entraîné des interruptions et des décalages dans le travail de terrain de l'enquête SILC. Comme certains ménages ont été plus facilement ou difficilement accessibles, l'échantillon peut comporter un biais. Ce biais éventuel est corrigé pour autant que possible par le calcul de pondérations. Statbel signale à cet égard qu'"Il s'avère, par conséquent, difficile de comparer les résultats de SILC 2020 avec ceux de SILC 2019" (StatBel, 2021). Le Rapport publié en février 2022 donne plus de détails à ce sujet (ICN/BFP, 2022). En tenant compte de tous ces éléments, les données de l'enquête SILC de 2020 ne sont pas utilisées dans le bilan.

A partir de 2019, la méthodologie de cette enquête SILC a, de plus, été revue en profondeur pour une meilleure précision. En particulier pour les indicateurs monétaires, les données récoltées jusqu'en 2018 ne sont, dès lors, pas comparables avec celles collectées à partir de 2019 (*Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale - i01, Risque de pauvreté - i50, Intensité du risque de pauvreté - i51, Inégalités de revenu: indice de Gini - i52, Inégalités de revenu: S80/S20 - i53*). Ceci peut avoir un impact sur le résultat de l'évaluation, qui doit donc être appréhendé avec prudence.

Tableau 2 Bilan 2023 du progrès de la Belgique vers les SDG - 51 indicateurs

SDG	Indicateur	Composante	Objectif	Évaluation
1 – Pas de pauvreté – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde				
	i01. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ^{SILC*}	Sociale	10,8%	–
	i03. Très faible intensité de travail ^{SILC}	Sociale	↘	+
	i06. Surendettement des ménages	Sociale	↘	0
2 – Faim "zéro" – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable				
	i08. Obésité des adultes	Sociale	↘	0
	i09. Consommation de viande	Environnementale	↘	+
	i10. Surface en agriculture biologique	Environnementale	↗	+
3 – Bonne santé et bien-être – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge				
	i12. Espérance de vie en bonne santé	Sociale	↗	0
	i15. Décès prématurés dus aux maladies chroniques	Sociale	70,1 par 100.000 <65	+
	i21. Fumeurs	Sociale	9,2%	–
4 – Éducation de qualité – Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie				
	i22. Décrochage scolaire	Sociale	0% (15-24)	–
	i23. Formation tout au long de la vie	Sociale	15%	–
	i26. Maîtrise insuffisante de la lecture	Sociale	15%	–
5 – Égalité entre les sexes – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles				
	i27. Écart salarial entre les femmes et les hommes	Sociale	0%	–
	i28. Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales	Sociale	↘	0
	i29. Femmes parlementaires	Sociale	50%	–
6 – Eau propre et assainissement – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau				
	i30. Nitrates dans les eaux de rivière	Environnementale	↘	+
	i31. Nitrates dans les eaux souterraines	Environnementale	↘	0
	i32. Consommation d'eau	Environnementale	maximum 20%	+
7 – Énergie propre et d'un coût abordable – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable				
	i34. Logements sans chauffage adéquat ^{SILC}	Sociale	0%	–
	i35. Énergies renouvelables ^{PROJ}	Environnementale	17,5%	+
	i37. Productivité de l'énergie	Economique	11,4 € ₂₀₁₀ / kg. eq. pétrol	–
8 – Travail décent et croissance économique – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous				
	i39. Taux de chômage	Sociale	↘	0
	i41. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Sociale	8,6%	+
	i42. Accidents du travail mortels	Sociale	↘	+
9 – Industrie, innovation et infrastructure – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation				
	i43. Transport de personnes en voiture ^{PROJ}	Economique	67,6%	–
	i44. Transport de marchandises par la route ^{PROJ}	Economique	63,7%	–
	i46. Recherche et développement	Economique	3% PIB	+
10 – Inégalités réduites – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre				
	i47. Risque de pauvreté ^{SILC*}	Sociale	↘	0
	i48. Intensité du risque de pauvreté ^{SILC*}	Sociale	↘	0
	i49. Inégalités de revenu: Indice de Gini ^{SILC*}	Sociale	↗/↘	+

SDG	Indicateur	Composante	Objectif	Évaluation
11 – Villes et communautés durables – <i>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i>				
	i51. Logement inadéquat ^{SILC}	Sociale	0	–
	i52. Exposition aux particules fines	Environnementale	5 µg PM _{2,5} /m ³	–
	i54. Pollution sonore ^{SILC}	Environnementale	↘	+
12 – Consommation et production responsables – <i>Établir des modes de consommation et de production durables</i>				
	i55. Consommation de matières premières	Economique	↘	○
	i56. Déchets dangereux	Environnementale	↘	○
	i57. Recyclage des déchets	Economique	↗	○
13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – <i>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i>				
	i60. Emissions de gaz à effet de serre non-ETS ^{PROJ}	Environnementale	41,8 Mt CO ₂ -eq.	–
	i61. Victimes d'aléas naturels	Sociale	1,97 par 100.000	–
	i62. Contribution au financement climatique international	Gouvernance	→/↗	+
14 – Vie aquatique – <i>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</i>				
	i63. Pollution aux hydrocarbures	Environnementale	0	+
	i64. Pêche durable	Environnementale	100%	–
	i65. Surface marine en zone Natura 2000	Environnementale	30%	+
15 – Vie terrestre – <i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i>				
	i66. Surface terrestre en zone Natura 2000	Environnementale	30%	–
	i67. Forêts avec le label FSC ou PEFC	Environnementale	↗	○
	i68. Populations d'oiseaux des champs	Environnementale	↗	–
16 – Paix, justice et institutions efficaces – <i>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</i>				
	i73. Sentiment de sécurité dans l'espace public	Sociale	↗	+
	i74. Indice de perception de corruption	Gouvernance	↗	○
	i75. Confiance dans les institutions	Gouvernance	↗	○
17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs – <i>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</i>				
	i76. Aide publique au développement (APD)	Gouvernance	0,7% rnb	–
	i77. Aide publique au développement aux pays les moins avancés	Gouvernance	50% APD	–
	i78. Dette publique ^{PROJ}	Economique	↘	–

SILC - Rupture de série: BE 2019 (voir ci-dessus).

SILC* - Rupture de série: BE 2019 - données jusqu'en 2018 pas comparables avec celles à partir de 2019 (voir ci-dessus). Ceci peut avoir un impact sur le résultat de l'évaluation, qui doit donc être appréhendé avec prudence.

PROJ - Évaluation sur la base de projections existantes.

Les 5 colonnes indiquent:

- l'objectif de l'ONU ou SDG (*Sustainable Development Goal*), accompagné de son logo et de sa description courte et complète;
- la dénomination et le numéro de l'indicateur (liste complète voir annexe 7.3, p. 82);
- la composante du développement durable: sociale, environnementale, économique, gouvernance;
- l'objectif: la cible que l'indicateur doit atteindre en 2030 lorsqu'elle existe ou, à défaut, la direction de l'évolution souhaitée pour l'indicateur;
- le résultat de l'évaluation, symbolisé par un pictogramme: évolution favorable +, défavorable – ou indéterminée ○ - voir tableau 16 (p. 85) et tableau 17 (p. 86).

2.3. Évaluation selon les quatre composantes du développement durable

Le bilan des 51 indicateurs est présenté au tableau 2, p. 17. L'évaluation des 78 indicateurs est renseignée sur www.indicators.be.

Ce bilan de 51 indicateurs montre qu'en prolongeant les tendances actuelles, peu de SDG seront atteints en 2030.

- Pour les 26 indicateurs qui disposent d'une cible, 7 devraient l'atteindre en prolongeant les tendances actuelles, tandis que 19 ne devraient pas l'atteindre.
- Pour les 25 indicateurs qui ne disposent pas d'une cible, 9 évoluent dans la direction de leur objectif entre 2000 et 2022, tandis que 2 évoluent en sens contraire. Pour les 14 indicateurs restants, l'évolution est stable ou indéterminée.

Au total, l'évaluation est défavorable ou indéterminée pour 35 indicateurs sur 51. Pour ces indicateurs, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU.

Les 51 indicateurs peuvent être répartis entre les quatre composantes du développement durable: sociale, environnementale, économique et gouvernance.

Composante sociale. Sur les 23 indicateurs de la composante sociale, 6 évolutions sont favorables: les *Décès prématurés dus aux maladies chroniques* (i15) et les *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* (i41), tous deux avec cible; la part de la population vivant dans des ménages à *Très faible intensité de travail* (i03), les *Accidents de travail mortels* (i42), *l'Inégalités de revenu: indice de Gini* (i49) et le *Sentiment de sécurité dans l'espace public* (i73), 4 indicateurs sans cible. Il y a 10 évolutions défavorables (toutes avec une cible), parmi lesquels le *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01), les *Fumeurs* (i21) et le *Décrochage scolaire* (i22). La composante sociale comprend aussi 7 indicateurs dont l'évolution est incertaine, par exemple *l'Obésité des adultes* (i08) et le *Taux de chômage* (i39).

Composante environnementale. Les 16 indicateurs de la composante environnementale montrent 8 évolutions favorables dont 4 avec une cible, comme la *Consommation d'eau* (i32) et la *Pollution aux hydrocarbures* (i63); et dont 4 sans cible comme la *Consommation de viande* (i09) et la *Pollution sonore* (i54). Dans cette composante, il y a 5 évolutions défavorables, dont 4 avec une cible, entre autres *l'Exposition aux particules fines*, (i52) et la *Pêche durable* (i64) et une sans cible, la *Populations d'oiseaux des champs* (i68). Finalement trois indicateurs se caractérisent par une évolution incertaine: les *Déchets dangereux* (i56), les *Nitrates dans les eaux souterraines* (i31) et les *Forêts avec le label FSC ou PEFC* (i67).

Composante économique. Les sept indicateurs de la composante économique comptent une évolution favorable: la *Recherche et développement* (i46), avec une cible. Cette composante inclut aussi quatre évolutions défavorables pour les indicateurs suivants, dont les trois premiers ont une cible: la *Productivité de l'énergie* (i37), le *Transport de personnes en voiture* (i43), le *Transport de marchandises par la route* (i44) et la *Dette publique* (i78). Deux évaluations sont indéterminées, pour la *Consommation de matières premières* (i55) et le *Recyclage des déchets* (i57).

Composante gouvernance. Finalement, il y a cinq indicateurs dans la composante gouvernance. Un indicateur connaît une évolution favorable, la *Contribution au financement climatique international* (i62, pas de cible). L'*Aide publique au développement* (i76) et l'*Aide publique au développement aux pays les moins avancés* (i77) sont deux indicateurs avec une cible qui ne serait pas atteinte si les tendances actuelles devaient se poursuivre (évaluation défavorable). Deux indicateurs en matière de gouvernance affichent une évolution incertaine: *Indice de perception de corruption* (i74) et la *Confiance dans les institutions* (i75).

2.4. Évaluation des tendances par SDG

Les problématiques couvertes par chaque SDG sont vastes. En témoigne notamment le fait qu'en moyenne il y a dix sous-objectifs pour détailler chaque SDG. Trois indicateurs par SDG, voire quelques-uns de plus, ne permettent évidemment pas de définir une tendance générale pour un SDG. Ce point se limite donc à identifier les SDG pour lesquels les évaluations des trois indicateurs du bilan pointent dans la même direction.

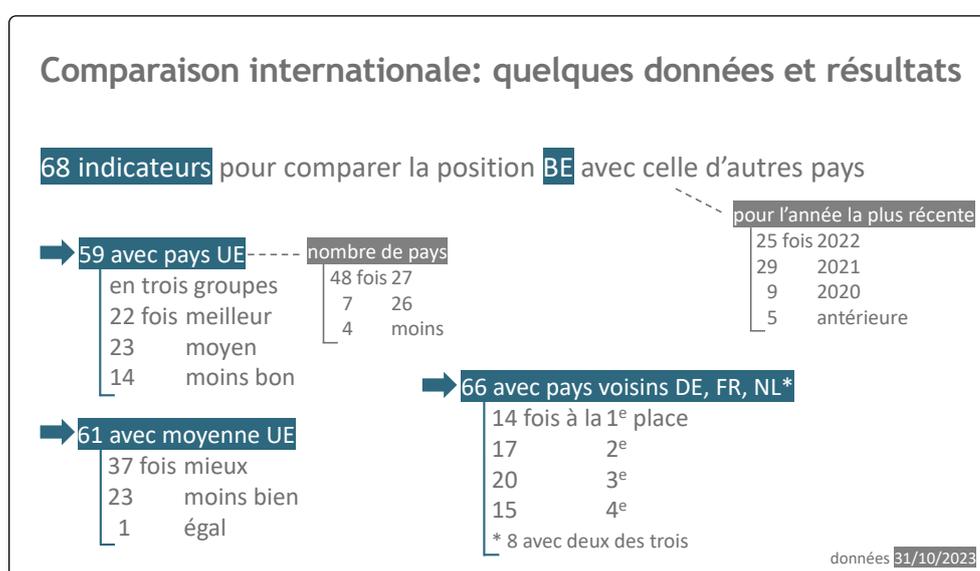
Les meilleurs résultats sont obtenus pour le SDG 2 (*Faim "zéro"*), le SDG 6 (*Eau propre et assainissement*) et le SDG 8 (*Travail décent et croissance économique*). Pour le SDG 2, deux évaluations sont favorables et l'évaluation du troisième indicateur est indéterminée. Aucun de ces indicateurs n'est pourvu d'une cible, ce qui relativise la portée de cette évaluation. Pour le SDG 6 et 8, un indicateur devrait atteindre sa cible en prolongeant les tendances actuelles, un autre évolue dans la bonne direction et l'évaluation du troisième est indéterminée. La prise en compte des 27 indicateurs supplémentaires (hors bilan) n'apporte qu'un indicateur supplémentaire pour le SDG 2 (*Pesticides agricoles*, i11), également évalué favorablement, aucun autre indicateur pour le SDG 6, et deux indicateurs pour le SDG 8 (*Incapacité de travail de longue durée* - i38 - et *Taux d'emploi* - i40) avec une cible et évalués défavorablement.

La situation est préoccupante pour le SDG 4 (*Éducation de qualité*) et le SDG 17 (*Partenariat pour la réalisation des objectifs*). Pour ces SDG, les trois indicateurs ont une évaluation défavorable. En outre, tous leurs indicateurs (sauf un pour le SDG 17) sont pourvus de cibles. Ces évaluations sont donc plus pertinentes que les évaluations faites pour les SDG 2, 6 et 8 ci-dessus car elles prennent en compte le niveau de l'indicateur et pas seulement son évolution. La situation est également préoccupante pour le SDG 5 (*Égalité entre les sexes*): deux indicateurs ont une évaluation défavorable (avec cible) et un indicateur a une évaluation indéterminée (sans cible). La prise en compte des 27 indicateurs supplémentaires (hors bilan) apporte deux indicateurs supplémentaires pour le SDG 4: *Diplômés de l'enseignement supérieur* (i24), qui évolue favorablement, et *Compétences numériques* (i25) qui ne peut être évalué. Ces 27 indicateurs ne contiennent pas d'autres indicateurs pour le SDG 5 ni pour le SDG 17.

Pour les autres SDG, il n'y a pas de tendance claire qui se dégage car les indicateurs ont des évaluations qui pointent dans différentes directions.

3. Position internationale actuelle de la Belgique

Le rapport *Indicateurs de développement durable 2024* présente une vue d'ensemble de la position internationale actuelle de la Belgique, déterminée sur la base de 68 indicateurs relatifs aux SDG. Le rapport compare, par le biais de 68 graphiques, la position de la Belgique, pour l'année la plus récente disposant de suffisamment de données, avec celle des autres pays de l'Union européenne (UE), de la moyenne de l'UE et de trois pays voisins (l'Allemagne, la France et les Pays-Bas; voir 3.1). Cette comparaison internationale livre une image contrastée de la Belgique (voir 3.2). Pour 22 des 59 indicateurs pour lesquels des données pour les pays européens sont disponibles, la Belgique se situe dans le groupe avec les meilleures performances, pour 23 dans le groupe avec des performances moyennes et pour 14 dans le groupe qui obtient les moins bonnes performances.



3.1. Vue d'ensemble en 68 graphiques

Depuis 2017, les rapports sur les indicateurs complémentaires au produit intérieur brut et le site web www.indicators.be présentaient une comparaison internationale partielle de la position de la Belgique en matière de développement durable. Depuis 2023 les rapports sur les indicateurs de développement durable rendent cette comparaison internationale plus accessible. Le rapport 2024 offre une vue d'ensemble pour 68 indicateurs au moyen de graphiques. Les informations concernant les indicateurs individuels restent toutefois disponibles sur le site www.indicators.be.

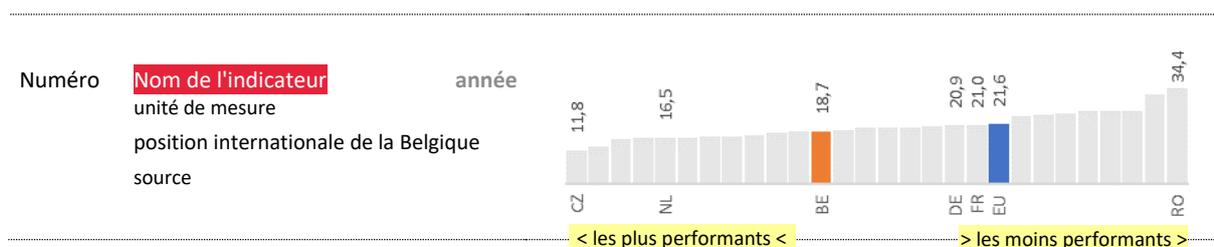
3.1.1. Méthode

Ce rapport présente la position internationale de la Belgique en 68 graphiques. Ceux-ci montrent, pour chaque indicateur, en fonction des informations disponibles, où se positionne la Belgique par rapport aux autres pays de l'Union européenne ou par rapport à trois pays voisins, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

La comparaison internationale est un instantané de l'année la plus récente pour laquelle suffisamment de données sont disponibles. L'évolution de la position de la Belgique dans le temps n'est pas examinée ici.

L'analyse est purement quantitative. Les chiffres sont donnés pour la Belgique et d'autres pays. Les différences sont constatées, mais elles ne sont pas expliquées.

Chaque indicateur est présenté comme suit.



Dans les graphiques, les pays sont classés des plus performants à gauche aux moins performants à droite. Les termes "les plus performants" et "les moins performants", et "mieux" et "moins bien" sont utilisés ici pour évaluer la position internationale de la Belgique par rapport aux autres pays de l'UE, à la moyenne de l'UE et aux trois pays voisins. Cette évaluation est cohérente avec les objectifs politiques associés aux indicateurs. Ces termes indiquent clairement quelle est la position préférable. Des termes comme "supérieur" et "inférieur" ne le permettent pas et sont donc inappropriés ici. En effet, dans certains cas, des valeurs plus élevées sont préférables, par exemple en ce qui concerne l'*Espérance de vie en bonne santé* (i12) ou les *Energies renouvelables* (i35). Dans d'autres cas, des valeurs plus faibles sont préférables, par exemple dans le cas des *Décès prématurés dus aux maladies chroniques* (i15) et de la *Dépendance énergétique* (i33).

Tous les pays disponibles sont présentés, mais afin de ne pas surcharger les graphiques, seul un nombre limité de pays sont cités: la Belgique, les trois pays voisins, les pays en première et dernière position et la moyenne de l'UE. Dans les graphiques grisés, la Belgique et l'UE se distinguent également par leurs couleurs orange et bleue. Les pays sont indiqués par les codes suivants, à deux lettres:

AT	Autriche		EU	Union européenne	<	MT	Malte	
BE	Belgique	<	FI	Finlande		NL	Pays-Bas	<
BG	Bulgarie		FR	France	<	PL	Pologne	
CY	Chypre		HR	Croatie		PT	Portugal	
CZ	Tchéquie		HU	Hongrie		RO	Roumanie	
DE	Allemagne	<	IE	Irlande		SE	Suède	
DK	Danemark		IT	Italie		SI	Slovénie	
EE	Estonie		LT	Lituanie		SK	Slovaquie	
EL	Grèce		LU	Luxembourg				
ES	Espagne		LV	Lettonie				

La comparaison internationale est basée sur les chiffres existants publiés par diverses institutions. Les auteurs de ce rapport ont collecté et traité ces chiffres. Quand cela a été possible, des chiffres directement exploitables ont été choisis. Toutefois, dans un certain nombre de cas, le Bureau fédéral du Plan a effectué des calculs complémentaires. Eurostat, l'office statistique de l'UE, est la principale source pour la

comparaison internationale dans ce rapport. Eurostat travaille en étroite collaboration avec les offices nationaux de statistique – pour la Belgique, il s'agit de Statbel – entre autres pour publier des chiffres comparables entre les États membres de l'UE.

Les données présentées sont celles qui étaient disponibles au 31 octobre 2023.

3.1.2. La position internationale de la Belgique en 68 graphiques

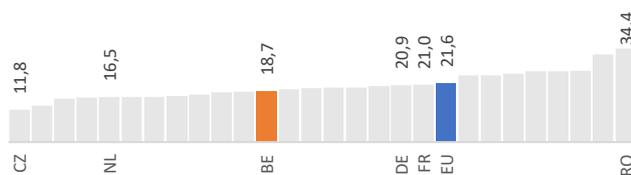
Les 68 indicateurs assortis d'une comparaison internationale sont classés en fonction des 17 SDG. Le nom de chaque indicateur est associé à la couleur du SDG correspondant, qui a été définie au niveau international. Les dix indicateurs restants qui font partie de l'ensemble belge des 82 indicateurs de suivi des SDG, mais pour lesquels une comparaison internationale n'est pas disponible, sont également repris. Pour ces indicateurs, la valeur belge la plus récente est indiquée.



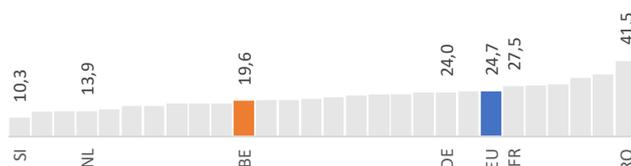
SDG 1 Pas de pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

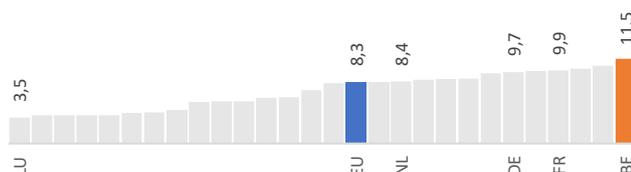
- 01 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** 2022
pourcentage de la population
12^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, ilc_peps01n



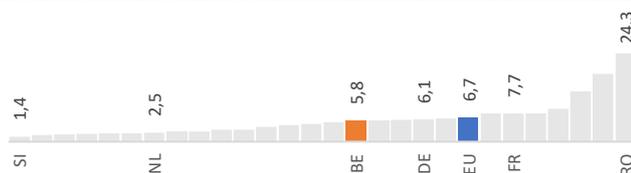
- 02 Pauvreté infantile** 2022
pourcentage de la population en dessous de 18 ans
11^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, ilc_peps01n



- 03 Très faible intensité de travail** 2022
pourcentage de la population en dessous de 65 ans
27^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Eurostat, ilc_lvhl11n



- 04 Privation matérielle et sociale sévère** 2022
pourcentage de la population
16^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, ilc_mdsl11



- 05 Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale** 2022
pourcentage de la population
Source: SPP Intégration sociale

1,3 | indicateur belge, pas de comparaison internationale

- 06 Surendettement des ménages** 2021
pourcentage des 18 ans et plus
Source: Banque nationale de Belgique; calculs BFP

0,7 | indicateur belge, pas de comparaison internationale

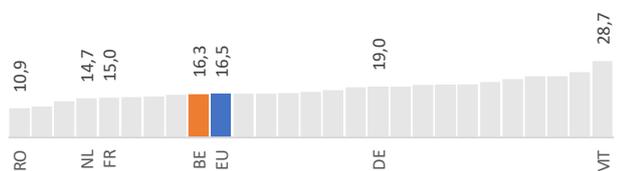
- 07 Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières** 2022
pourcentage des 16 ans et plus
20^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, hlth_silc_08



SDG 2 Faim «zéro»

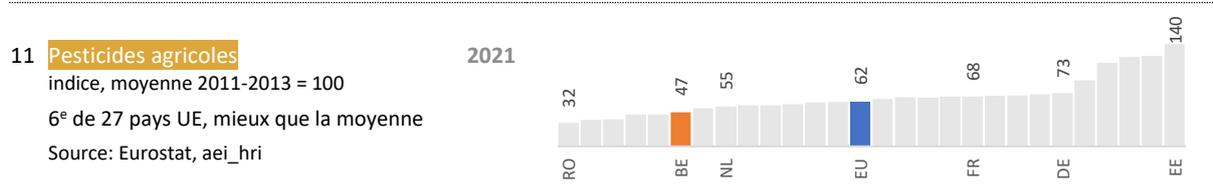
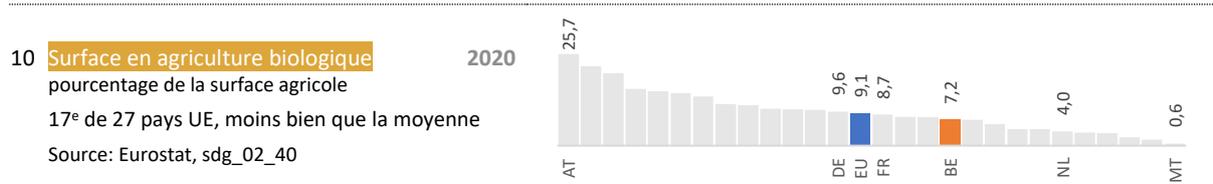
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 08 Obésité des adultes** 2019
pourcentage des 18 ans et plus
9^e de 26 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_02_10

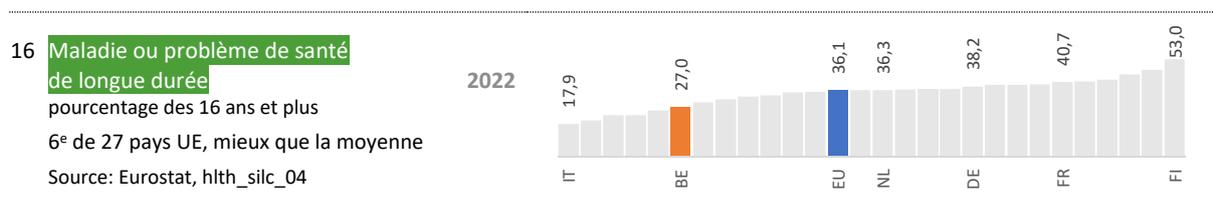
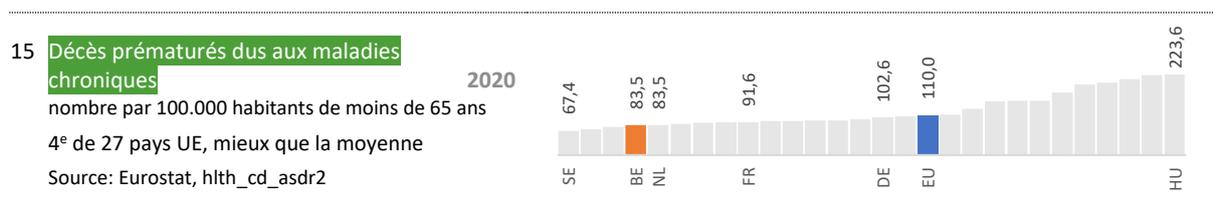
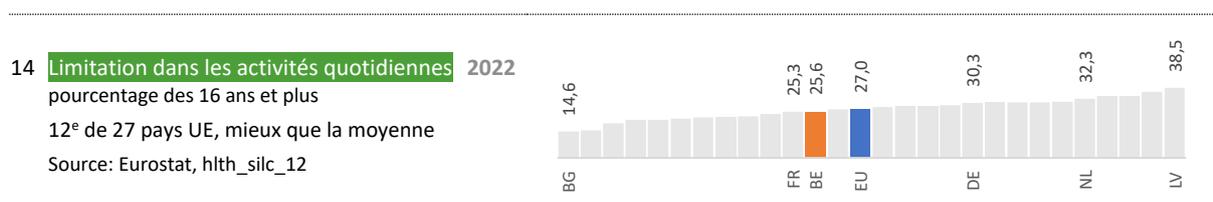
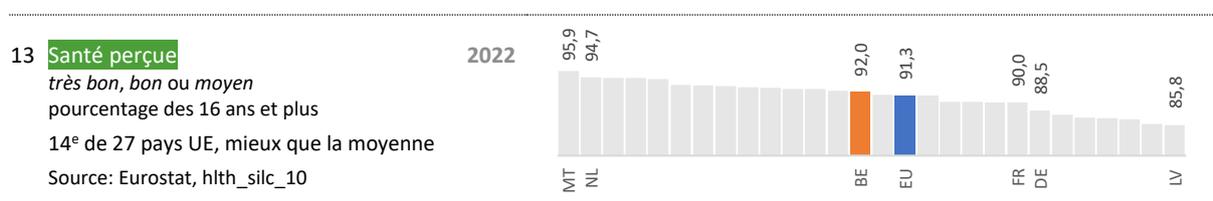
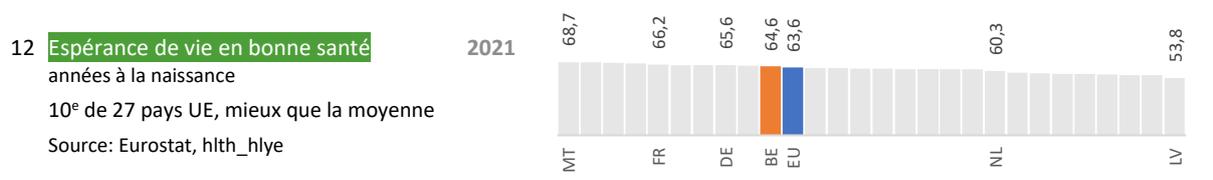


- 09 Consommation de viande** 2020
grammes par habitant par jour
moins bien que la moyenne de l'UE27
Source: Statbel; OECD-FAO; calculs BFP



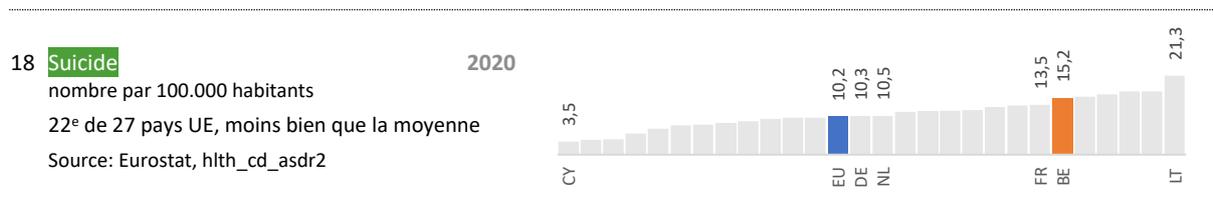


3 **SDG 3 Bonne santé et bien-être**
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



17 Troubles de santé mentale 2018
pourcentage des 15 ans et plus
Source: Sciensano

17,7 | indicateur belge, pas de comparaison internationale



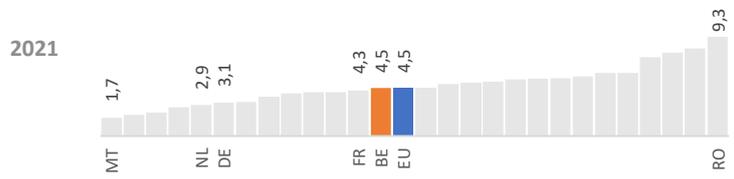
19 **Évaluation de sa propre existence**

score 0-10
population de 15 ans et plus
2^e comparée à 2 pays voisins
Source: European Social Survey



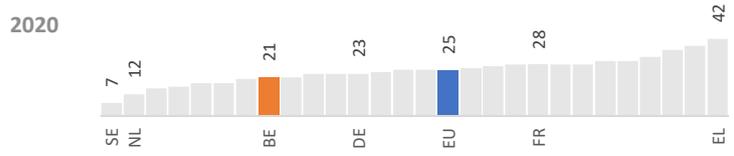
20 **Morts sur les routes**

nombre à 30 jours par 100.000 habitants
13^e de 27 pays UE, égal à la moyenne
Source: Eurostat, sdg_11_40



21 **Fumeurs**

pourcentage des 15 ans et plus
8^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_03_30

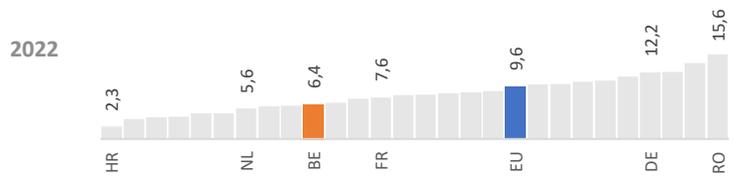


SDG 4 Éducation de qualité

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

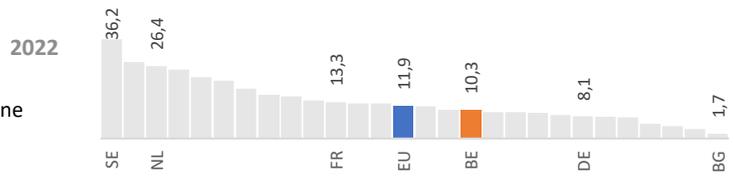
22 **Décrochage scolaire**

pourcentage des 18-24 ans
10^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_04_10



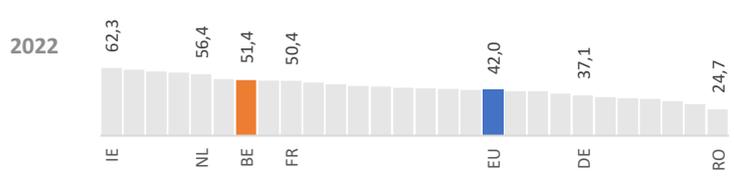
23 **Formation tout au long de la vie**

pourcentage des 25-64 ans
16^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_04_60



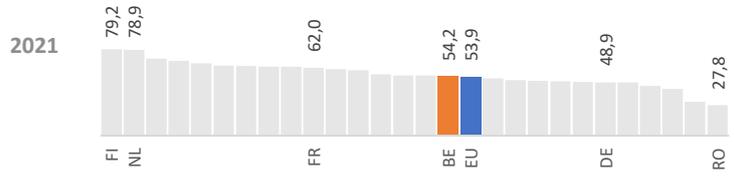
24 **Diplômés de l'enseignement supérieur**

pourcentage des 25-34 ans
7^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, edat_lfse_03



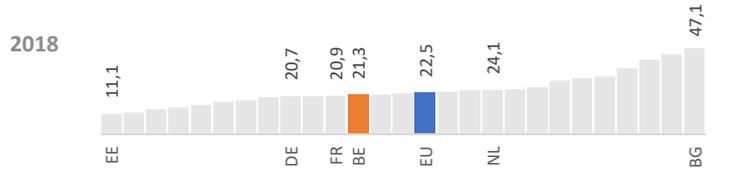
25 **Compétences numériques**

pourcentage des 16-74 ans
16^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, isoc_sk_dskl_i21



26 **Maîtrise insuffisante de la lecture**

pourcentage de jeunes âgés de 15 ans
12^e de 26 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_04_40





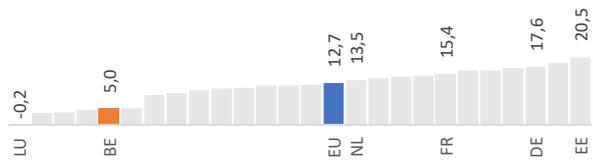
SDG 5 Égalité entre les sexes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

27 Écart salarial entre les femmes et les hommes

2021
salaire horaire, pourcentage de différence
5^e de 25 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_05_20

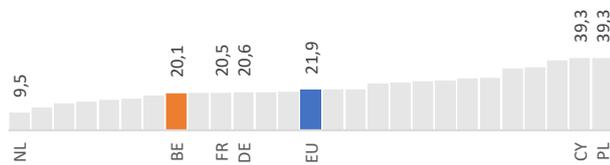
2021



28 Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales

2022
pourcentage des 15-64 ans inactifs qui veulent travailler
8^e de 26 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, lfsa_igar

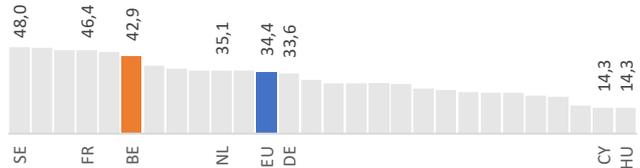
2022



29 Femmes parlementaires

2022
pourcentage
6^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: EIGE

2022



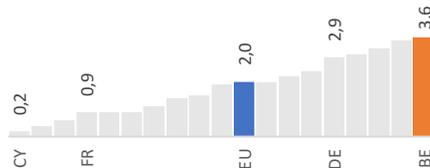
SDG 6 Eau propre et assainissement

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

30 Nitrates dans les eaux de rivière

2021
milligrammes NO₃-N par litre
18^e de 18 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: EEA

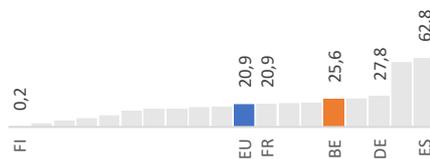
2021



31 Nitrates dans les eaux souterraines

2021
milligrammes NO₃-N par litre
14^e de 18 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: EEA

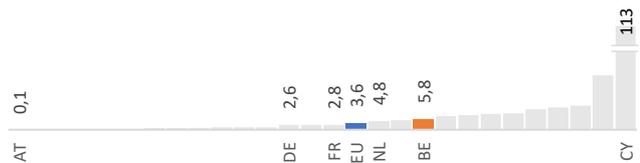
2021



32 Consommation d'eau

2019
pourcentage des ressources en eaux douces renouvelables
18^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_06_60

2019



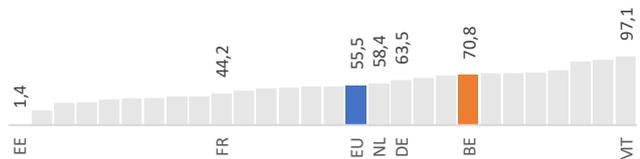
SDG 7 Énergie propre et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

33 Dépendance énergétique

2021
pourcentage de la consommation d'énergie
20^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_07_50

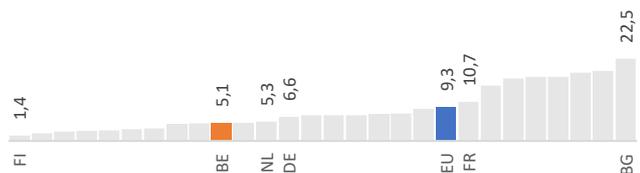
2021

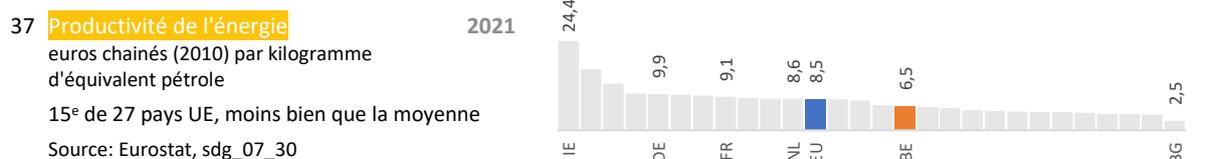
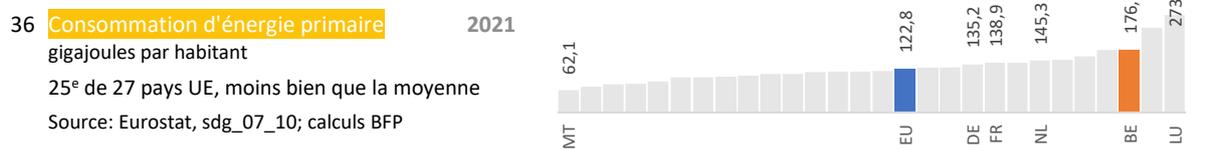
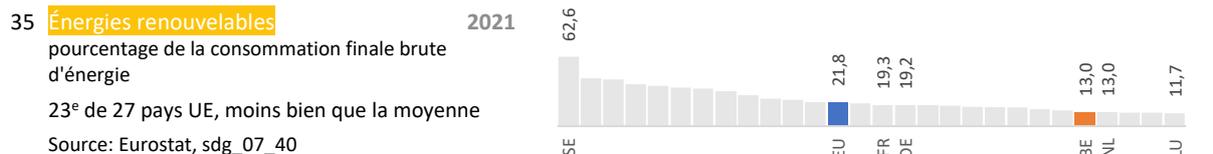


34 Logements sans chauffage adéquat

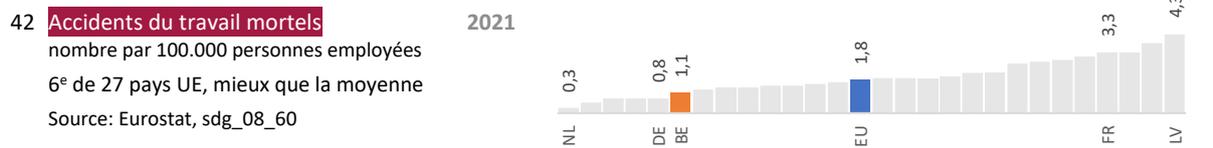
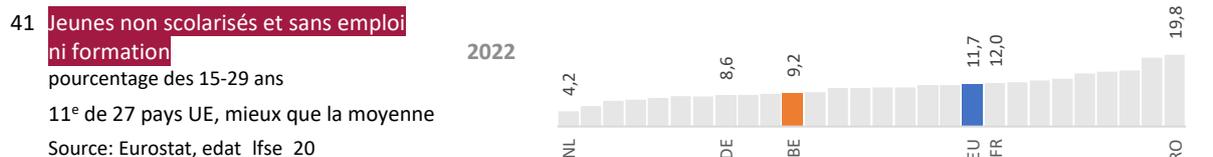
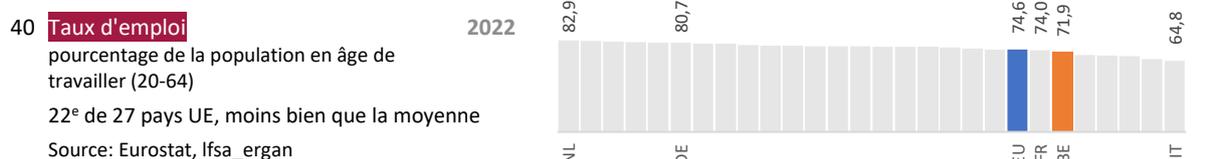
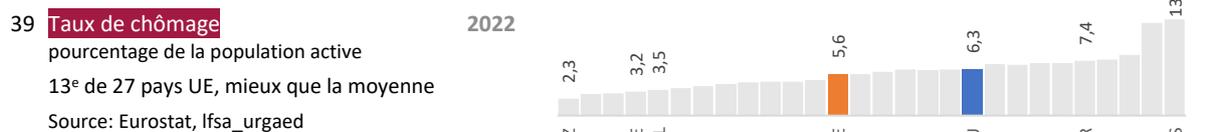
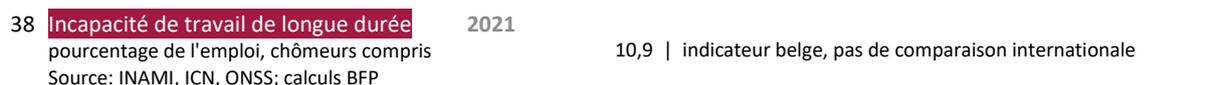
2022
pourcentage de la population
10^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_07_60

2022





SDG 8 Travail décent et croissance économique
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

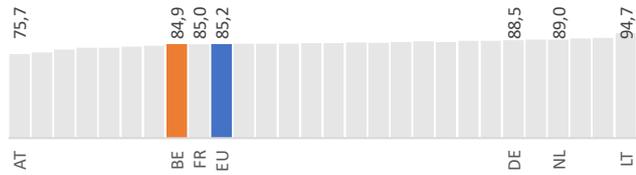




SDG 9 Industrie, innovation et infrastructure

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

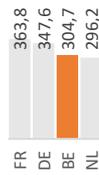
- 43 **Transport de personnes en voiture** 2021
pourcentage du trafic en passagers-kilomètres
8^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Commission européenne



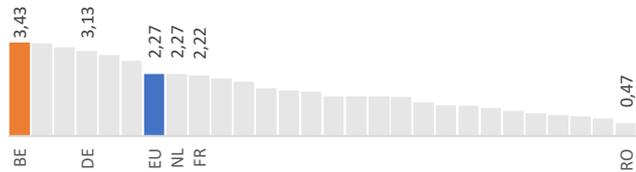
- 44 **Transport de marchandises par la route** 2021
pourcentage du trafic en tonnes-kilomètres
17^e de 26 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Commission européenne



- 45 **Stock de capital** 2021
pourcentage du produit intérieur brut
3^e comparée à 3 pays voisins
Source: Eurostat, nama_10_nfa_bs; calculs BFP



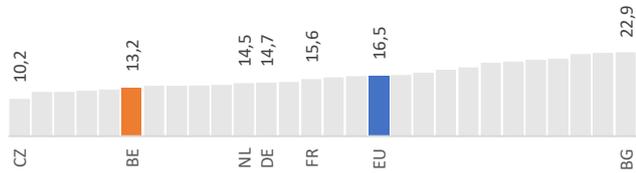
- 46 **Recherche et développement** 2021
pourcentage du produit intérieur brut
1^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_09_10



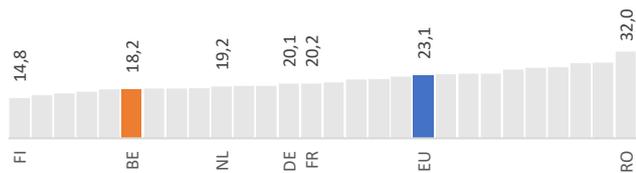
SDG 10 Inégalités réduites

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

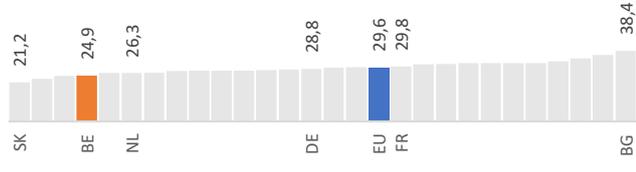
- 47 **Risque de pauvreté** 2022
pourcentage de la population
6^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_01_20



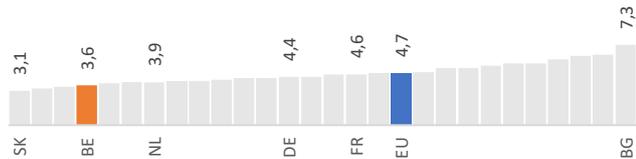
- 48 **Intensité du risque de pauvreté** 2022
pourcentage de distance par rapport au seuil de pauvreté
6^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_10_30



- 49 **Inégalités de revenu: indice de Gini** 2022
échelle 0-100
4^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, ilc_di12

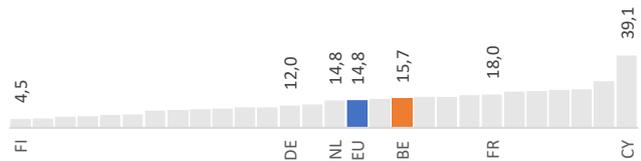


- 50 **Inégalités de revenu: S80/S20** 2022
rapport interquintile
4^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_10_41

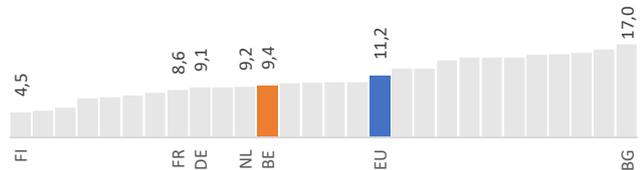


**SDG 11 Villes et communautés durables***Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*

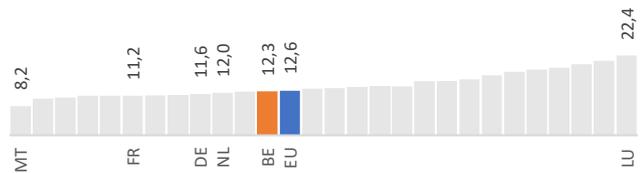
51 **Logement inadéquat** 2020
pourcentage de la population
17^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Eurostat, ilc_mdho01



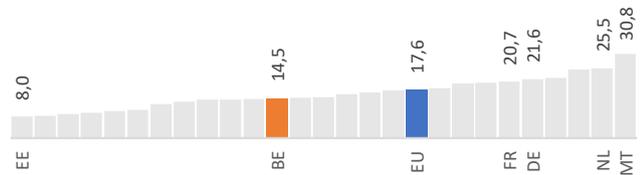
52 **Exposition aux particules fines** 2020
microgrammes PM_{2,5} par mètre cube
12^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: EEA



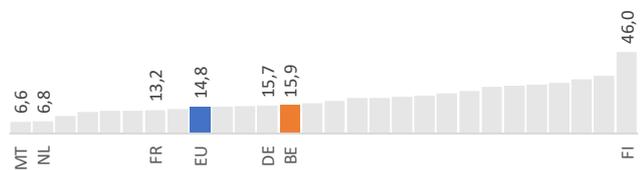
53 **Émissions d'oxydes d'azote** 2021
kilogrammes NO₂ par habitant
12^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: EEA; Eurostat; calculs BFP



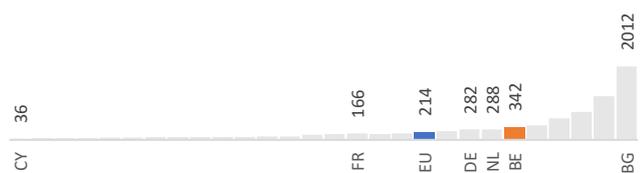
54 **Pollution sonore** 2020
pourcentage de la population
12^e de 26 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_11_20

**SDG 12 Consommation et production responsables***Établir des modes de consommation et de production durables*

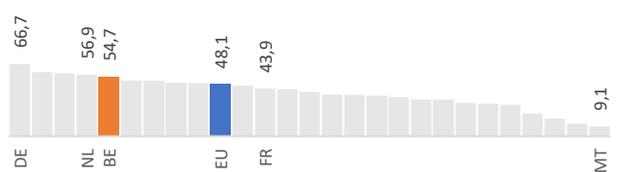
55 **Consommation de matières premières** 2022
tonnes par habitant
12^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Eurostat, env_ac_mfa



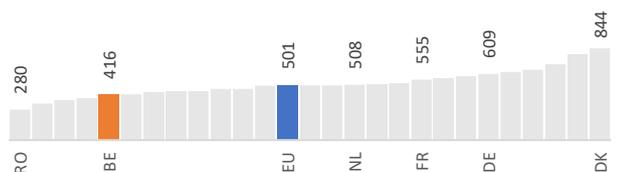
56 **Déchets dangereux** 2020
kilogrammes par habitant
22^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Eurostat, env_wasgen



57 **Recyclage des déchets** 2019
pourcentage des déchets municipaux
5^e de 26 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_11_60



58 **Déchets municipaux** 2019
kilogrammes par habitant
5^e de 26 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, env_wasmun

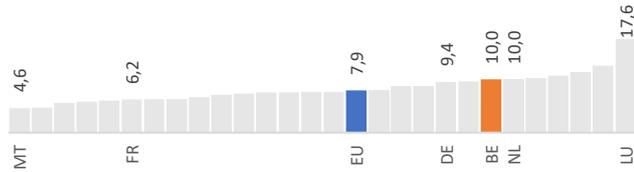




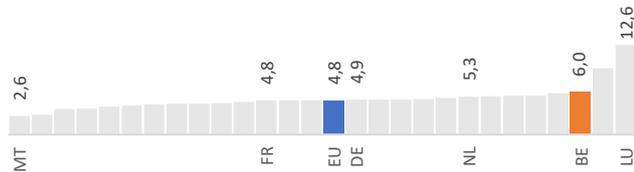
SDG 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 59 **Émissions de gaz à effet de serre** 2021
tonnes CO₂ équivalent par habitant
21^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_13_10; calculs BFP



- 60 **Émissions de gaz à effet de serre non-ETS** 2021
tonnes CO₂ équivalent par habitant
25^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: EEA, Eurostat; calculs BFP



- 61 **Victimes d'aléas naturels** 2022
nombre par 100.000 habitants
3,7 | comparaison internationale pas présentée, indicateur trop erratique
Source: CRED EM-DAT; calculs BFP

- 62 **Contribution au financement climatique international** 2022
millions d'euros
154 | comparaison internationale pas pertinente, car contenu différent
Source: Commission nationale Climat



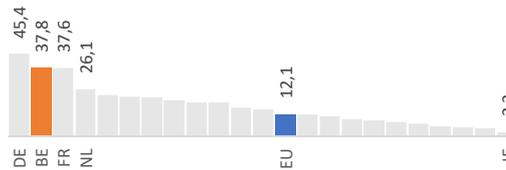
SDG 14 Vie aquatique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

- 63 **Pollution aux hydrocarbures** 2022
nombre par 100 heures de vol
1 | indicateur belge, pas de comparaison internationale
Source: IRSNB UGMM

- 64 **Pêche durable** 2021
pourcentage d'espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable
44,4 | comparaison internationale indisponible
Source: ICES; calculs BFP

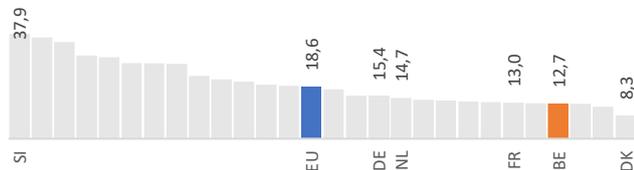
- 65 **Surface marine en zone Natura 2000** 2021
pourcentage de la surface marine
2^e de 22 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_14_10



SDG 15 Vie terrestre

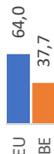
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 66 **Surface terrestre en zone Natura 2000** 2022
pourcentage de la surface terrestre
24^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: EEA



- 67 **Forêts avec le label FSC ou PEFC** 2022
pourcentage de la surface forestière
52,4 | comparaison internationale indisponible pour les deux labels ensemble
Source: FSC; PEFC; calculs BFP

68 **Populations d'oiseaux des champs** 2021
 indice 1990 = 100
 moins bien que la moyenne de l'UE27
 Source: INBO; Natagora; SPWARNE-DEMNA;
 Eurostat, sdg_15_60



69 **Surface bâtie** 2022
 pourcentage de la surface terrestre
 Source: Statbel; calculs BFP

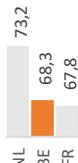
21,8 | comparaison internationale indisponible



SDG 16 Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

70 **Contacts avec amis et famille** 2021
 au moins une fois par semaine
 pourcentage des 15 ans et plus
 2^e comparée à 2 pays voisins
 Source: European Social Survey



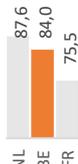
71 **Confiance généralisée** 2021
 score de minimum 6 sur échelle 0-10
 pourcentage des 15 ans et plus
 2^e comparée à 2 pays voisins
 Source: European Social Survey



72 **Victimes de cambriolage ou d'agression** 2021
 pourcentage des 15 ans et plus
 3^e comparée à 2 pays voisins
 Source: European Social Survey



73 **Sentiment de sécurité dans l'espace public** 2021
 tout à fait en sécurité et en sécurité
 pourcentage des 15 ans et plus
 2^e comparée à 2 pays voisins
 Source: European Social Survey



74 **Indice de perception de corruption** 2022
 score 0-100
 9^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
 Source: Eurostat, sdg_16_50



75 **Confiance dans les institutions** 2021
 score de minimum 6 sur échelle 0-10
 pourcentage des 15 ans et plus
 2^e comparée à 2 pays voisins
 Source: European Social Survey





SDG 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

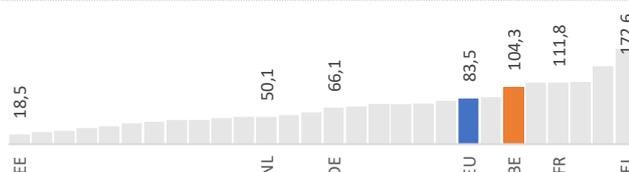
76 Aide publique au développement
pourcentage du revenu national brut
8^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_17_10



77 Aide publique au développement aux
pays les moins avancés*
pourcentage du revenu national brut*
5^e de 27 pays UE, mieux que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_17_10
* comparaison disponible avec cette unité



78 Dette publique
pourcentage du produit intérieur brut
22^e de 27 pays UE, moins bien que la moyenne
Source: Eurostat, sdg_17_40



3.2. La position internationale de la Belgique: un état des lieux mitigé

Les 68 graphiques sur la position internationale de la Belgique brosent un tableau contrasté. Ce résultat n'est pas vraiment surprenant car il concerne un grand nombre d'indicateurs qui couvrent de nombreux domaines. Les résultats sont résumés en trois points: d'abord un décompte des résultats pour l'ensemble des indicateurs (voir 3.2.1), ensuite des exemples de résultats variés dans différents domaines (voir 3.2.2) et finalement les résultats selon les quatre composantes de développement durable (voir 3.2.3).

3.2.1. Les positions belges classées et comptées

Les indicateurs faisant l'objet d'une comparaison internationale et les résultats de cette comparaison peuvent être classés et comptés de plusieurs manières.

L'UE et trois pays voisins. Sur les 68 indicateurs, 61 sont comparés aux autres pays de l'UE et/ou à la moyenne de l'UE. Sept indicateurs ne peuvent être comparés qu'avec les trois pays voisins. L'ensemble des 78 indicateurs SDG belges inclut également 10 indicateurs pour lesquels aucune comparaison internationale n'est présentée.

Pays de l'UE disponibles. Parmi les 59 indicateurs comparés aux pays de l'UE, 48 englobent des données pour 27 pays, 7 des données pour 26 pays, 1 des données pour 25 pays, 1 des données pour 22 pays et 2 des données pour 18 pays.

Année la plus récente. Parmi les 68 indicateurs présentant une comparaison internationale, 25 ont des données pour 2022, 29 pour 2021, 9 pour 2020, 4 pour 2019 et 1 pour 2015.

Comparaison de la Belgique avec la moyenne de l'UE. Sur les 61 indicateurs faisant l'objet d'une comparaison avec l'UE, la Belgique fait mieux que la moyenne de l'UE dans 37 cas, moins bien que la moyenne de l'UE dans 23 cas et est une fois au niveau de la moyenne. Aucune moyenne européenne n'est disponible pour 7 indicateurs.

Position de la Belgique dans trois groupes de pays de l'UE. Sur les 59 indicateurs ayant des données sur les pays de l'UE, la Belgique figure 22 fois dans le groupe avec les meilleures performances, 23 fois dans le groupe avec des performances moyennes et 14 fois dans le groupe qui a les moins bonnes performances.

Comparaison de la Belgique avec trois pays voisins. Pour les sept indicateurs qui n'incluent que des données sur la Belgique et ses pays voisins, la Belgique ne se classe jamais première. Elle arrive cinq fois en deuxième position et deux fois à la troisième. Pour six de ces sept indicateurs il manque néanmoins un pays voisin.

La comparaison avec les trois pays voisins peut être élargie car ces pays sont également membres de l'UE. Parmi les 59 indicateurs avec des données sur les pays de l'UE, il y en a néanmoins 2 pour lesquels un des pays voisins fait défaut. Parmi le total de 66 indicateurs incluant une comparaison avec les pays voisins - 58 incluant des données sur les trois pays voisins, 8 sur seulement deux d'entre eux - la Belgique s'est classée première 14 fois, deuxième 17 fois, troisième 20 fois et quatrième 15 fois.

3.2.2. Des domaines différents avec des résultats différents

Les 68 indicateurs proposant une comparaison internationale font partie de l'ensemble des 78 indicateurs belges de suivi des SDG. A l'instar des 17 SDG, les indicateurs couvrent de nombreux domaines de la société, de l'environnement, de l'économie et de la gouvernance. Les exemples suivants montrent que la Belgique fait parfois mieux que les autres pays de l'UE (répartis en trois groupes) ou que la moyenne de l'UE ou que les trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas). Parfois, la Belgique fait moins bien et, dans d'autres cas, ses performances sont moyennes.

Les affirmations sur la position internationale de la Belgique ne portent que sur les années indiquées dans les graphiques et ne consistent qu'en des comparaisons avec d'autres pays. Les noms des domaines sont cohérents avec les SDG et leur présentation suit largement l'ordre des SDG.

Pauvreté. Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient des résultats moyens, voire moins bons pour les indicateurs de pauvreté suivants: *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01), *Privation matérielle et sociale sévère* (i04) et *Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* (i07). La Belgique fait mieux pour le *Risque de pauvreté* (i47) et l'*Intensité du risque de pauvreté* (i48).

Santé. Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient de meilleurs résultats pour les indicateurs de santé suivants: les *Décès prématurés dus aux maladies chroniques* (i15) et l'*Obésité des adultes* (i08). La Belgique a des performances moyennes en matière d'*Espérance de vie en bonne santé* (i12). Les résultats de la Belgique sont moins bons pour le *Suicide* (i18).

Education. Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient des résultats moyens pour les indicateurs suivants: *Décrochage scolaire* (i22), *Formation tout au long de la vie* (i23) et *Maîtrise insuffisante de la*

lecture (i26). En revanche, elle obtient de meilleurs résultats pour les *Diplômés de l'enseignement supérieur* (i24).

Égalité entre les sexes. Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique fait partie du groupe avec les meilleures performances en ce qui concerne l'*Ecart salarial entre les femmes et les hommes* (i27) et les *Femmes parlementaires* (i29).

Pollution et consommation d'eau. En comparaison avec les autres pays de l'UE, la Belgique obtient de moins bons résultats pour les *Nitrates dans les eaux de rivière* (i30, dernière place sur 18 pays de l'UE), les *Nitrates dans les eaux souterraines* (i31) et la *Consommation d'eau* (i32).

Énergie et climat. Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique fait moins bien pour les indicateurs énergétiques suivants: *Dépendance énergétique* (i33), *Energies renouvelables* (i35) et *Consommation d'énergie primaire* (i36). La Belgique a des performances moyennes en matière de *Productivité de l'énergie* (i37). La Belgique obtient également de moins bons résultats pour les *Emissions de gaz à effet de serre* (i59) et les *Emissions de gaz à effet de serre non-ETS* (i60).

Emploi. En comparaison avec les autres pays de l'UE, la Belgique obtient des résultats moyens pour le *Taux de chômage* (i39) et pour les *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* (i41). La Belgique fait mieux pour les *Accidents du travail mortels* (i42). La Belgique a de moins bons résultats pour le *Taux d'emploi* (i40) et occupe la dernière place du classement des 27 pays de l'UE pour l'indicateur de pauvreté *Très faible intensité de travail* (i03).

Trafic. Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient de meilleurs résultats pour le *Transport de personnes en voiture* (i43) et des résultats moyens pour le *Transport de marchandises par la route* (i44). De même, ses résultats sont moyens pour l'indicateur de santé *Morts sur les routes* (i20).

Recherche et développement. En matière de *Recherche et développement* (i46), la Belgique se classe première parmi les 27 pays de l'UE.

Inégalités de revenu. Tant pour l'*Indice de Gini* (i49) que pour le ratio des quintiles *S80/S20* (i50), la Belgique se classe quatrième sur les 27 pays de l'UE.

Pollution environnementale. En comparaison avec les autres pays de l'UE, la Belgique a des performances moyennes en ce qui concerne l'*Exposition aux particules fines* (i52), les *Emissions d'oxyde d'azote* (i53) et la *Pollution sonore* (i54).

Déchets. Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient de meilleurs résultats pour les *Déchets municipaux* (i58) et les *Recyclage des déchets* (i57). Elle fait moins bien pour les *Déchets dangereux* (i56).

Protection de l'environnement. La Belgique se classe au deuxième rang des 22 pays de l'UE situés en bordure de mer pour la *Surface marine en zone Natura 2000* (i65), mais seulement au 24^{ième} rang des 27 pays de l'UE pour la *Surface terrestre des sites Natura 2000* (i66).

Diversité biologique. La Belgique obtient de moins bons résultats que la moyenne de l'UE pour l'indicateur de biodiversité *Population d'oiseaux des champs* (i68).

Vie en société. Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique a de meilleures performances pour l'*Indice de perception de corruption* (i74). En comparaison avec la France et les Pays-Bas, la Belgique se classe deuxième pour les *Contacts avec amis et famille* (i703), la *Confiance généralisée* (i71), le *Sentiment de sécurité dans l'espace public* (i73) et la *Confiance dans les institutions* (i75). Par rapport à ces mêmes deux pays, la Belgique se classe troisième pour les *Victimes de cambriolage ou d'agression* (i72).

Aide au développement. Par rapport aux autres pays de l'UE, la Belgique obtient de meilleurs résultats pour l'*Aide publique au développement* (i76) et pour l'*Aide publique au développement aux pays les moins avancés* (i77).

Dettes publiques. Avec sa *Dettes publiques* (i78), la Belgique se classe 22^{ème} sur les 27 pays de l'UE.

Enfin, ces résultats appellent une mise en garde. La comparaison internationale fournit des informations intéressantes sur le positionnement et les performances de la Belgique. Mais même si la Belgique fait mieux que d'autres pays pour certains indicateurs, les résultats ne garantissent pas son développement durable et ne sont pas nécessairement suffisants pour atteindre les SDG correspondants d'ici à 2030.

3.2.3. Des résultats plus contrastés par composante du développement durable

Il est également possible de regrouper les comparaisons internationales de ces 68 indicateurs selon les composantes du développement durable: sociale, environnementale, économique et gouvernance. Le tableau 3 présente, pour les 59 indicateurs où cette comparaison est possible avec l'Union européenne, ces résultats agrégés en trois lignes, selon que les performances de la Belgique la situe dans le meilleur groupe (*Prete mieux*), le groupe moyen (*Est dans la moyenne*) ou le moins bon groupe (*Prete moins bien*) de l'Union européenne (divisé en trois tiers).

Tableau 3 Comparaison internationale de la Belgique, par composante du développement durable

	Sociale	Environnementale	Économique	Gouvernance	Total
Prete mieux	13	2	4	3	22
Est dans la moyenne	15	5	3	0	23
Prete moins bien	3	7	4	0	14

Source: Bureau fédéral du Plan.

C'est dans la composante sociale que les meilleures prestations sont les plus nombreuses (13 sur 31, soit 42%). Les moins bonnes prestations sont les plus nombreuses dans la composante environnementale (7 sur 14, soit 50%). Quant à la composante gouvernance, malgré le fait que les trois indicateurs se situent dans la partie supérieure du classement, ces derniers ne sont pas assez nombreux pour réaliser une évaluation significative.

L'évaluation des indicateurs par rapport à leur objectif belge, présentée pour le bilan des indicateurs (voir section 2.3), donne un résultat différent. Dans ce cas, les évaluations sont le plus souvent favorables dans la composante environnementale et le plus souvent défavorables dans les composantes sociale et économique.

Cette contradiction n'est qu'apparente, car ces deux évaluations portent sur deux concepts différents. La comparaison internationale porte sur la position relative de la Belgique en Europe pour la dernière

année de données (évaluation statique), tandis que l'évaluation du bilan porte sur l'évolution des indicateurs depuis l'an 2000 (évaluation dynamique) et va aussi dépendre des objectifs existants.

Pour les composantes sociales et économiques, la Belgique possède un système de sécurité sociale et de santé relativement bien développé ainsi qu'un PIB par habitant positionné dans le tiers supérieur de l'UE. La comparaison est donc souvent favorable à la Belgique.

Pour la composante environnementale, la Belgique est un pays densément peuplé et fortement urbanisé, avec relativement moins d'espaces naturels. En outre, le tissu industriel belge est concentré sur les industries intermédiaires, plus intensives en énergie et plus polluantes que les industries de biens finaux. La comparaison est donc souvent défavorable à la Belgique.

Par ailleurs, le progrès des indicateurs depuis l'an 2000 vers leurs objectifs dépend quant à lui du niveau des objectifs existants et des politiques mises en place ces dernières décennies. Les résultats de cette évaluation ne sont pas corrélés avec ceux de la comparaison internationale.

4. 42 indicateurs ventilés selon la région

Parmi les 78 indicateurs SDG de la Belgique, 42 ont été ventilés selon la région. Ce chapitre donne d'abord un aperçu des ventilations selon la région en 42 graphiques pour la période 2015-2022. Ces derniers montrent la position et l'évolution de la Belgique et de ses trois régions (voir 4.1). Ensuite, quelques constats sont formulés sur la base des chiffres. Y sont évoqués: les années pour lesquelles les données sont disponibles, la stabilité des positions des régions et le regroupement des indicateurs en fonction de la direction de l'évolution des données régionales (voir 4.2).

4.1. Ventilations régionales en 42 graphiques

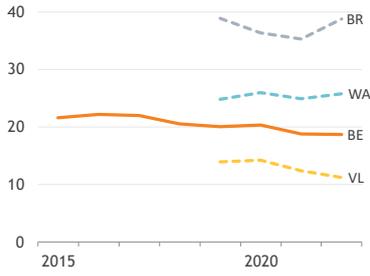
42 des 78 indicateurs SDG sont ventilés selon la région. Ces 42 graphiques montrent la position et l'évolution de la Belgique (BE), de la Région de Bruxelles-Capitale (BR), de la Région flamande (VL) et de la Région wallonne (WA). Pour quelques indicateurs, des données fédérales (FED) sont également incluses. Le rapport présente des observations pour la période allant de 2015, date à laquelle les Nations unies ont adopté les objectifs de développement durable (SDG), à au plus tard 2022, année des données les plus récentes.

Les graphiques ventilés selon la région sont classés en fonction des SDG. Il ressort de l'aperçu que les indicateurs SDG belges, ventilés selon la région, fournissent de l'information sur 13 des 17 SDG.

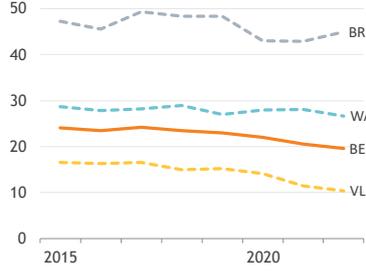
Pour plus d'informations sur les 78 indicateurs SDG belges, les données, définitions, objectifs, comparaisons internationales, ventilations selon la région et catégories de population, sources, consultez www.indicators.be.

SDG 1
Pas de pauvreté

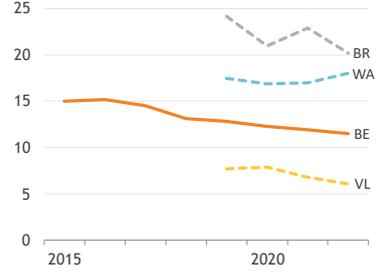
01 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*
pourcentage de la population



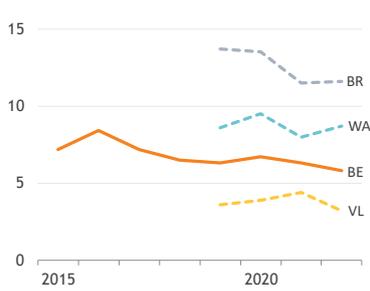
02 Pauvreté infantile*
pourcentage de la population en dessous de 18 ans



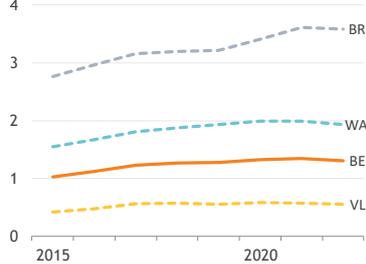
03 Très faible intensité de travail
pourcentage de la population en dessous de 65 ans



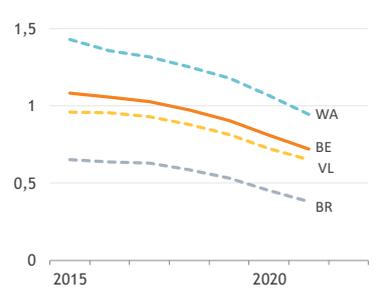
04 Privation matérielle et sociale sévère
pourcentage de la population



05 Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale
pourcentage de la population



06 Surendettement des ménages
pourcentage des 18 ans et plus

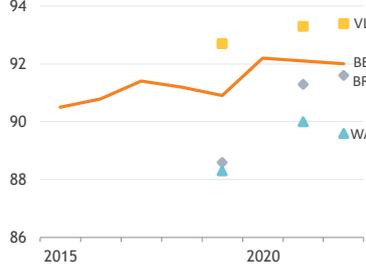


SDG 2
Faim «zéro»

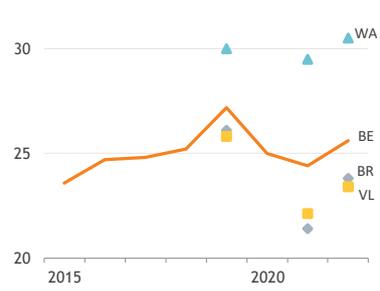
08 Obésité des adultes
pourcentage des 18 ans et plus



13 Santé perçue
très bon, bon ou moyen
pourcentage des 16 ans et plus

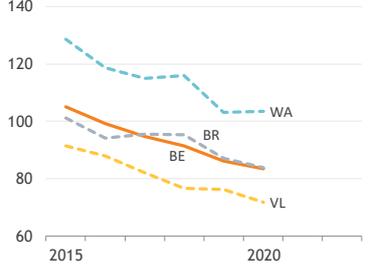


14 Limitation dans les activités quotidiennes
pourcentage des 16 ans et plus

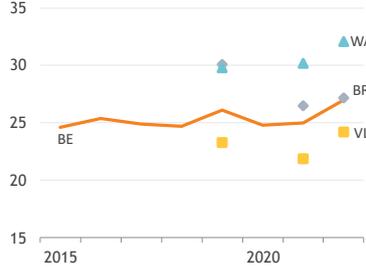


SDG 3
Bonne santé et bien-être

15 Décès prématurés dus aux maladies chroniques
nombre par 100.000 hab. de moins de 65 ans



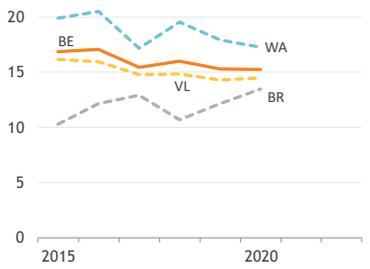
16 Maladie ou problème de santé de longue durée
pourcentage des 16 ans et plus



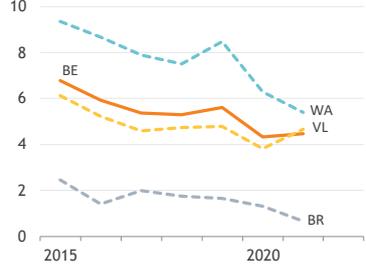
17 Troubles de santé mentale
pourcentage des 15 ans et plus



18 Suicide
nombre par 100.000 habitants



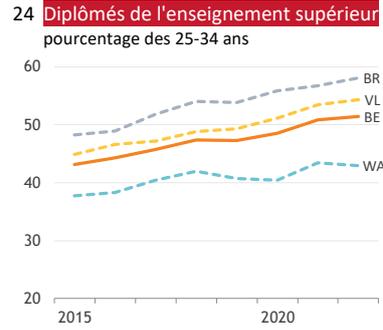
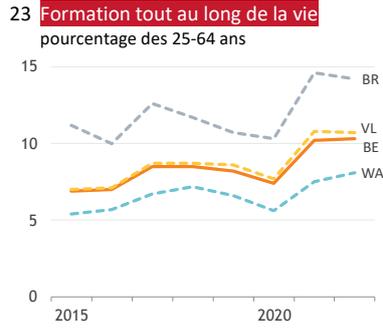
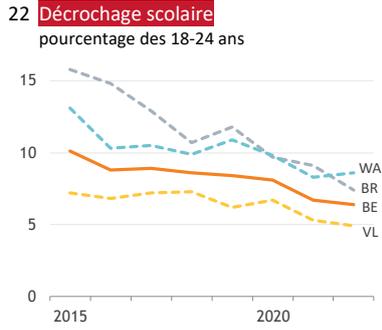
20 Morts sur les routes
nombre à 30 jours par 100.000 habitants



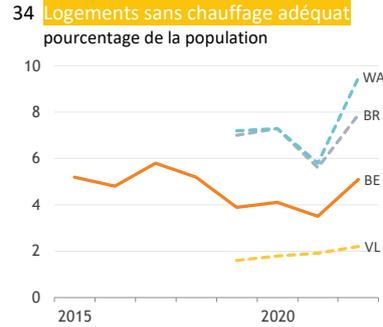
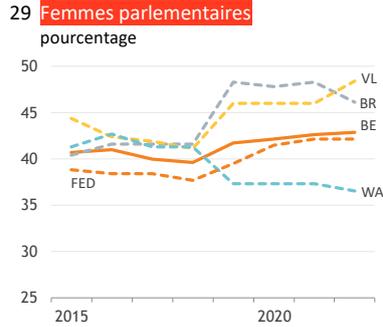
21 Fumeurs
pourcentage des 15 ans et plus



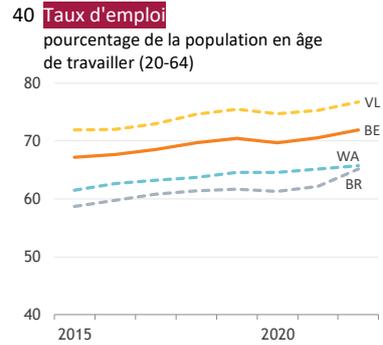
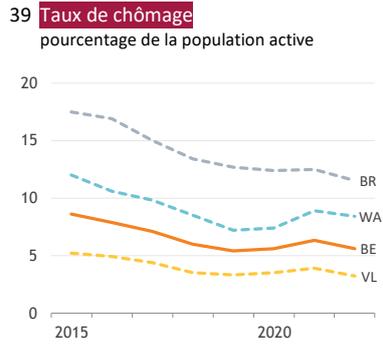
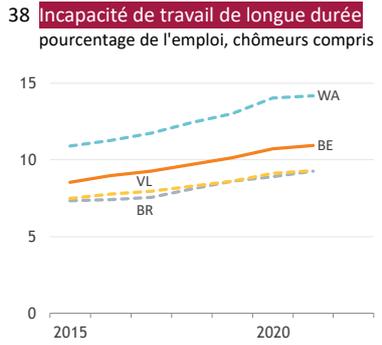
SDG 4
Éducation de qualité



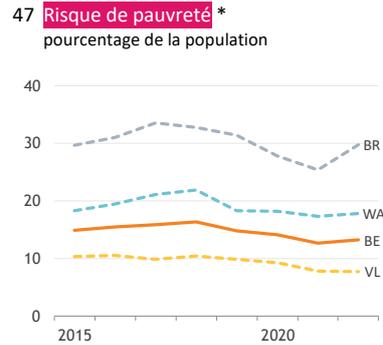
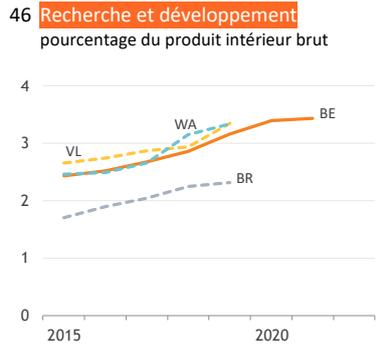
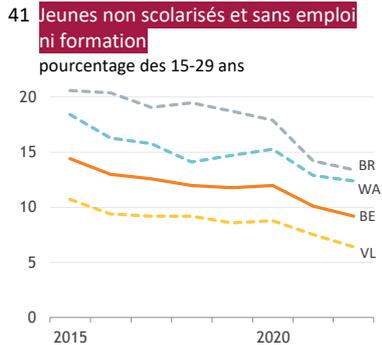
SDG 5
Égalité entre les sexes



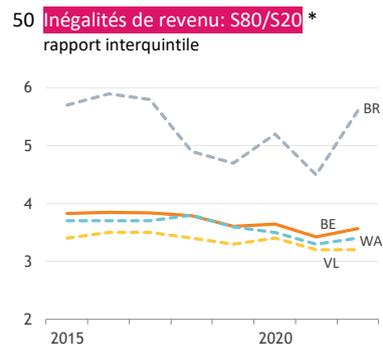
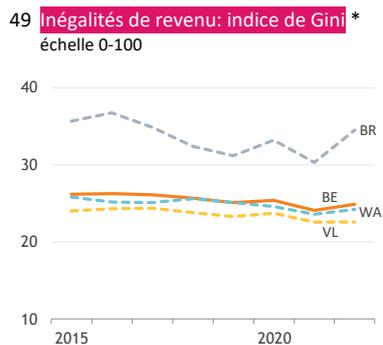
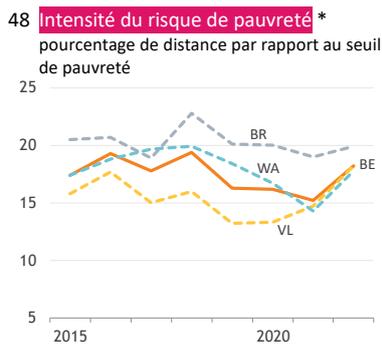
SDG 8
Travail décent et croissance économique



SDG 9
Industrie, innovation et infrastructure

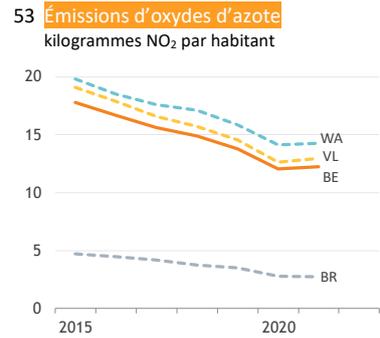
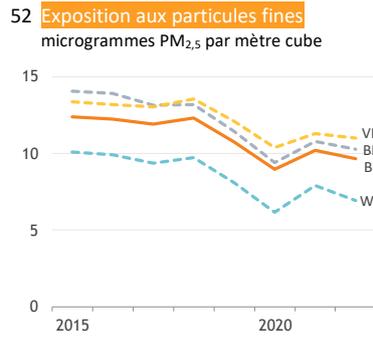
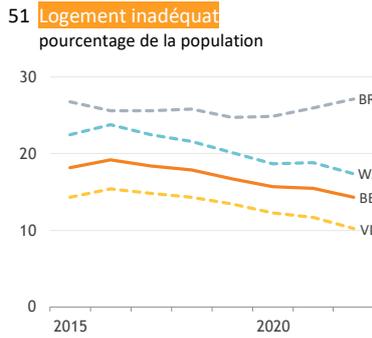


SDG 10
Inégalités réduites

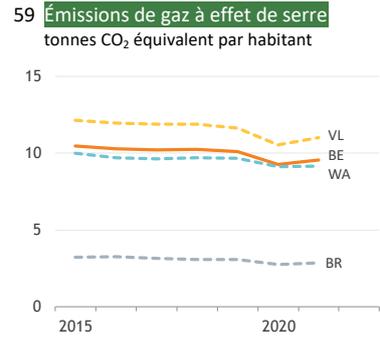
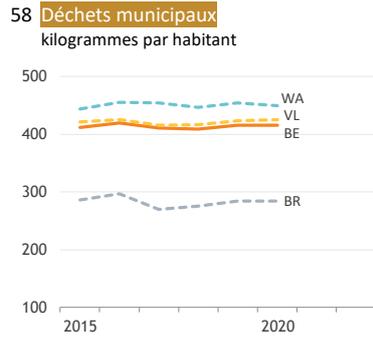
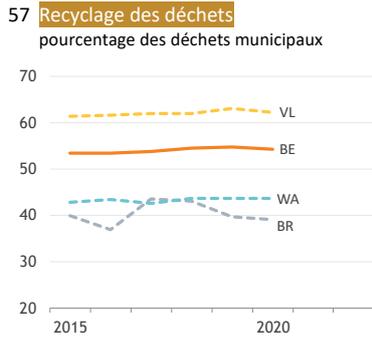


Énergie propre et d'un coût abordable
SDG 7

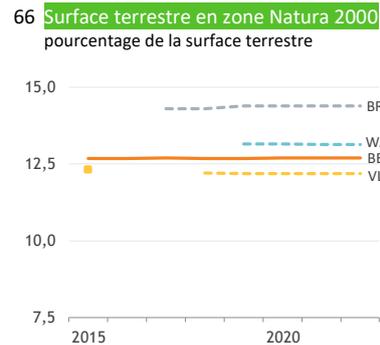
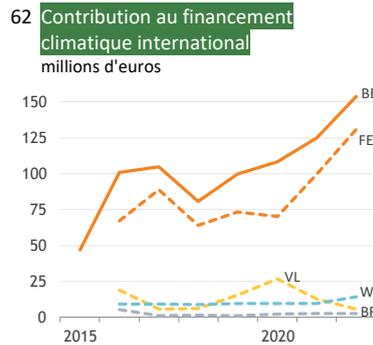
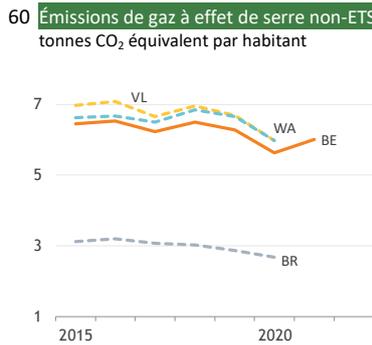
SDG 11 Villes et communautés durables



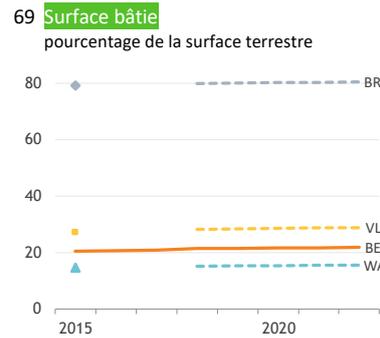
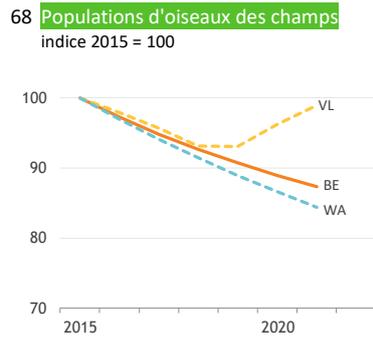
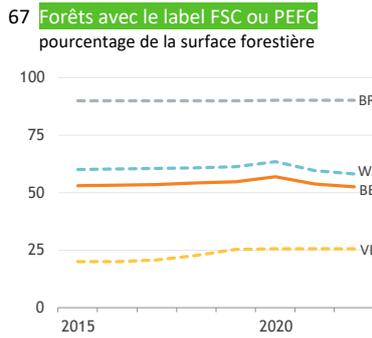
SDG 12 Consommation et production responsables



SDG 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



SDG 15 Vie terrestre



* rupture de série: 2019 – données jusqu'en 2018 pas comparables avec celles à partir de 2019.

4.2. Quelques constats sur les ventilations régionales

Données disponibles Pour 16 des 42 indicateurs, des données régionales sont disponibles pour les huit années, 2015 à 2022. Pour 7 indicateurs, 7 années sont disponibles et pour 6 indicateurs, 6 années sont disponibles. Pour les 13 autres indicateurs, des données régionales sont disponibles pour cinq ans, voire moins.

Pour 26 des 42 indicateurs, des données régionales sont disponibles pour 2022. Pour 7 indicateurs, l'année la plus récente est 2021, pour 5 indicateurs c'est l'année 2020, pour 1 indicateur l'année 2019 et pour 3 indicateurs l'année 2018.

Positions très stables entre 2015 et 2022 Sur la période 2015-2022, les positions des trois régions ont très peu évolué. Pour 26 des 42 indicateurs, il n'y a aucun changement dans les positions. Pour 4 autres indicateurs, il n'y a pas de changements car les données ne sont disponibles que pour une seule année. Pour 7 indicateurs, la différence se limite à un changement de position pour une année seulement. Pour 5 indicateurs, il existe plus de changements.

Les trois régions évoluent dans la direction souhaitée pour 18 indicateurs. Partant de la comparaison entre l'année la plus récente et la première année disponible au cours de la période 2015-2022, toutes les régions évoluent dans la direction souhaitée pour 18 des 42 indicateurs, mais pas nécessairement suffisamment pour atteindre les objectifs de développement durable correspondants. Ces 18 indicateurs (dont 13 sont assortis d'une cible, marquée par *) sont:

- *Pauvreté infantile (i02*)*,
- *Surendettement des ménages (i06)*,
- *Santé perçue (i13)*,
- *Décès prématurés dus aux maladies chroniques (i15*)*,
- *Morts sur la route (i20*)*,
- *Décrochage scolaire (i22*)*,
- *Formation tout au long de la vie (i23*)*,
- *Diplômés de l'enseignement supérieur (i24*)*,
- *Taux de chômage (i39)*,
- *Taux d'emploi (i40*)*,
- *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (i41*)*,
- *Recherche et développement (i46*)*,
- *Inégalités de revenu: indice de Gini (i49)*,
- *Inégalités de revenu: S80/S20 (i50)*,
- *Exposition aux particules fines (i52*)*,
- *Emissions d'oxydes d'azote (i53*)*,
- *Emissions de gaz à effet de serre (i59*)*,
- *Emissions de gaz à effet de serre non-ETS (i60*)*.

Il est d'emblée notable que l'objectif de développement durable pour la Belgique à l'horizon 2030 est spécifié par une cible pour 13 de ces 18 indicateurs (indicateurs suivis de *), alors que sur les 24 autres indicateurs ventilés selon la région, seuls 7 ont une cible. Spécifier un objectif par une cible facilite

manifestement les progressions dans la direction souhaitée, même si cela ne suffit pas nécessairement pour atteindre cette cible dans les temps (voir le chapitre 2 pour plus d'informations sur l'évaluation des tendances *vers une cible* ou *dans une direction souhaitée*).

Les trois régions évoluent dans la direction non souhaitée pour 5 indicateurs. Partant de la comparaison entre l'année la plus récente et la première année disponible au cours de la période 2015-2022, toutes les régions évoluent dans la direction non souhaitée pour 5 des 42 indicateurs. Ces 5 indicateurs (dont 1 avec cible chiffrée, marquée par *) sont:

- *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (i05),*
- *Logements sans chauffage adéquat (i34*),*
- *Incapacité de travail de longue durée (i38),*
- *Populations d'oiseaux des champs (i68),*
- *Surface bâtie (i69).*

Évolutions divergentes dans les trois régions pour 14 indicateurs. Sur la base de la comparaison entre l'année la plus récente et la première année disponible au cours de la période 2015-2022, les trois régions n'évoluent pas dans la même direction pour 14 des 42 indicateurs. Les 14 indicateurs (dont 3 sont assortis d'une cible, marquée par *) pour lesquels au moins une région évolue dans la direction souhaitée et au moins une dans la direction non souhaitée sont les suivants:

- *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (i01*),*
- *Très faible intensité de travail (i03),*
- *Privation matérielle et sociale sévère (i04),*
- *Limitation dans les activités quotidiennes (i14),*
- *Maladie ou problème de santé de longue durée (i16),*
- *Suicide (i18),*
- *Femmes parlementaires (i29*),*
- *Risque de pauvreté (i47),*
- *Intensité du risque de pauvreté (i48),*
- *Logement inadéquat (i51*),*
- *Recyclage des déchets (i57),*
- *Déchets municipaux (i58),*
- *Contribution au financement climatique international (i62),*
- *Forêts avec le label FSC ou PEFC (i67).*

Pas d'évolution pour 5 indicateurs Enfin, une donnée seulement est disponible sur la période 2015-2022 pour 4 des 42 indicateurs et 1 indicateur ne varie que de manière infime (à la deuxième ou troisième décimale). Les 5 indicateurs qui n'évoluent pas (dont 3 assortis d'une cible, marquée par *) sont:

- *Obésité des adultes (i08),*
- *Troubles de santé mentale (i17),*
- *Fumeurs (i21*),*
- *Compétences numériques (i25*),*
- *Surface terrestre en zone Natura 2000 (i66*).*

5. Ventilations selon différentes catégories de population

Il est important d'analyser les indicateurs de développement durable pour différentes catégories de population puisque l'Agenda 2030 exprime explicitement le souhait que *"ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société"* (UN 2015, §4). Cette ambition est mieux connue sous le nom de "Ne laisser personne de côté" ou en anglais *"Leave No One Behind"* qui est un principe directeur de l'Agenda 2030 (UN, 2015; United Nations System Chief Executives Board for Coordination, 2016) et du Plan fédéral de développement durable approuvé en 2021 (Gouvernement fédéral, 2021). Ce principe *"reflète l'engagement sans équivoque de tous les États membres des Nations unies à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, à mettre fin à la discrimination et à l'exclusion, et à réduire les inégalités et les vulnérabilités qui laissent des gens sur le côté, sapant le potentiel des individus et de l'humanité dans son ensemble"* (UN Sustainable Development Group, 2023).

Pour mettre en œuvre ce principe, il est nécessaire d'examiner comment les différentes catégories de population se situent par rapport aux différents indicateurs et de mettre à la disposition des décideurs des indicateurs ventilés de grande qualité, accessibles, actualisés et fiables (ONU 2015, §48). Ce chapitre entend y contribuer spécifiquement et, par conséquent, répondre à la question *"Qui est laissé de côté ?"*.

Contrairement au rapport sur les Indicateurs de développement durable de 2023, cette édition ne présente pas une analyse détaillée pour les femmes et les hommes (ou pour toute autre catégorie de population; ICN/BFP, 2023). Au contraire, comme annoncé dans le rapport précédent, ce chapitre vise à répondre à la question grâce à une vue d'ensemble basée sur les résultats des indicateurs pour six catégories de population, à savoir le sexe, le revenu¹, l'âge, l'éducation, le type de ménage et le statut d'activité.

Ce chapitre examine, chaque fois dans une section distincte, les dernières valeurs disponibles pour chaque catégorie de population. Les catégories à la valeur la plus élevée et la plus basse sont identifiées et les tableaux de ce chapitre présentent ces données à l'aide de cercles dont la taille est basée sur les dernières valeurs disponibles. En outre, la plus mauvaise valeur est toujours indiquée en orange et la meilleure en bleu. L'accent est mis uniquement sur la description des différences sans explication ni évaluation du poids de l'influence d'une catégorie de population par rapport à une autre. La réalisation ou non de la cible globale, si applicable, est également indiquée et complète ainsi les informations présentées au chapitre 2 sur l'évaluation des indicateurs par rapport à leurs objectifs.

Il ressort des séries temporelles que pratiquement toutes les ventilations évoluent à peine. Ainsi, les conclusions tirées sur la base des derniers chiffres disponibles s'appliquent pratiquement toujours à une période plus longue. Lorsqu'un changement ressort des séries temporelles, celui-ci est indiqué dans des graphiques correspondants.

Le tableau suivant énumère tous les indicateurs pour lesquels des données spécifiques sont disponibles pour au moins l'une des catégories de population susmentionnées.

¹ À noter que la loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires pour mesurer la qualité de la vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie mentionne explicitement cette ventilation.

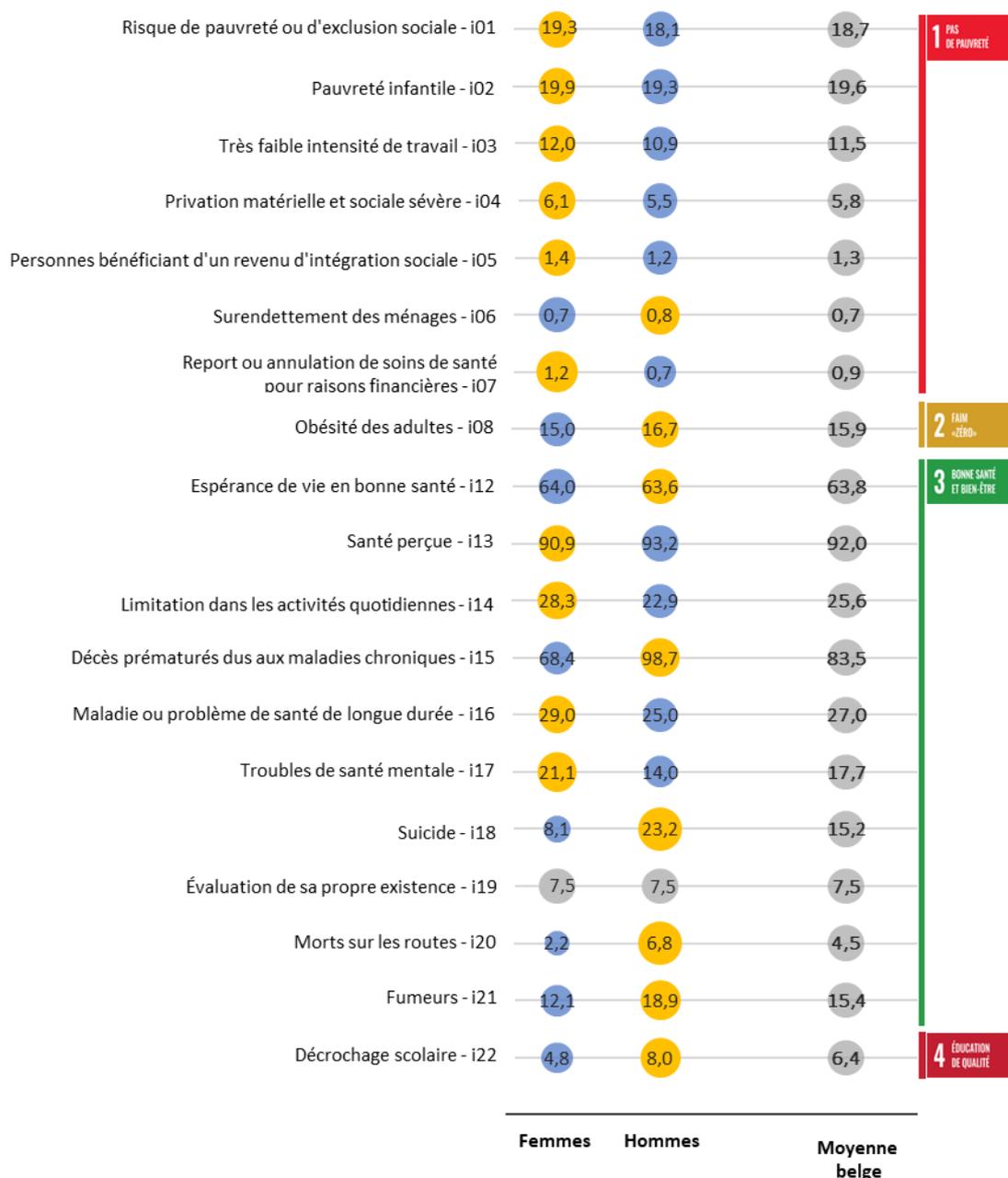
Tableau 4 Ventilations selon les catégories de population

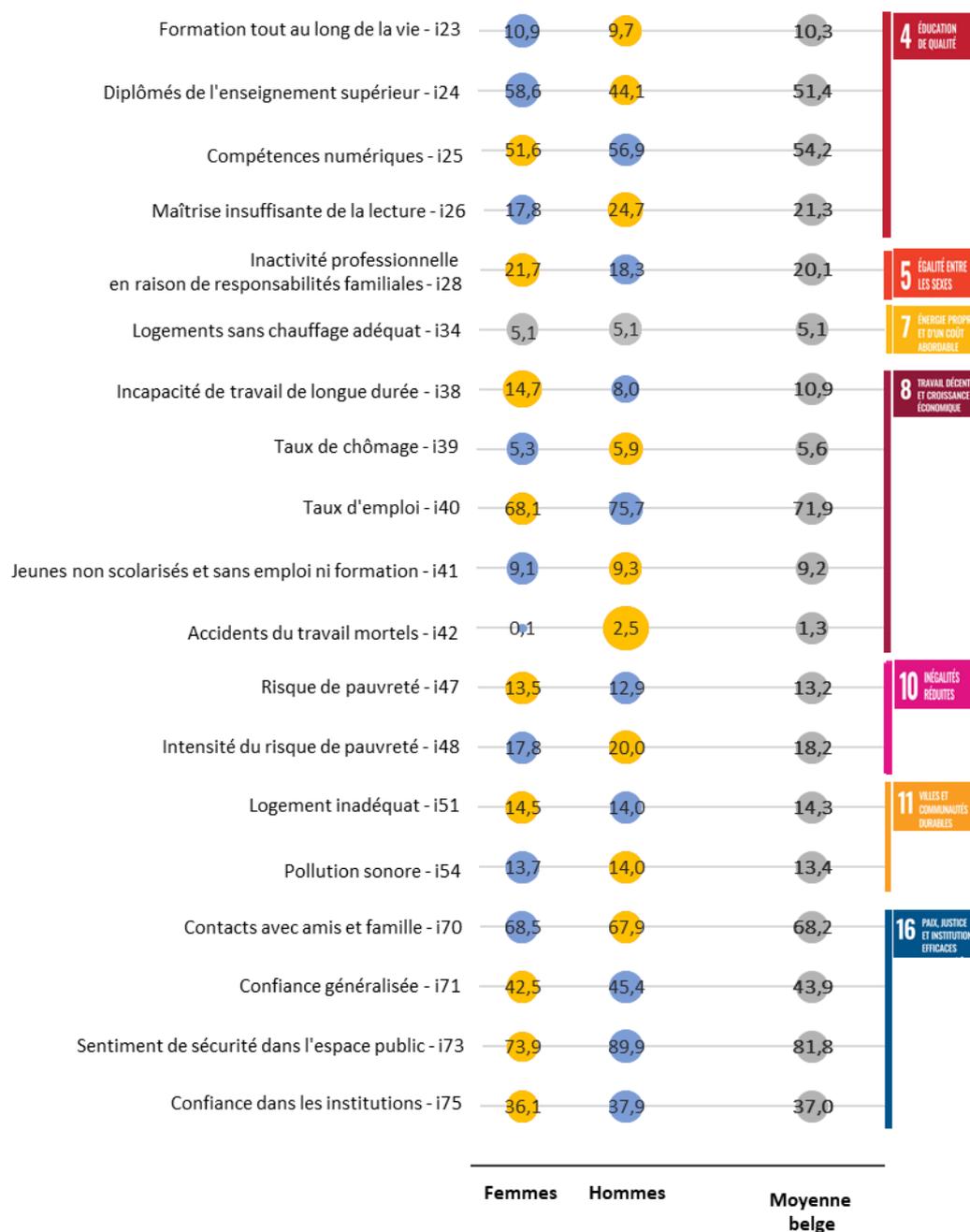
Indicator	sexe	revenu	âge	éducation	type de ménage	statut d'activité
i01. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	x	x	x	x	x	x
i02. Pauvreté infantile	X					
i03. Très faible intensité de travail	x	x	x	x	x	x
i04. Privation matérielle et sociale sévère	x	x	x	x	x	x
i05. Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	x		x			
i06. Surendettement des ménages	x		x			
i07. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	x	x				
i08. Obésité des adultes	x	x		x		
i12. Espérance de vie en bonne santé	x					
i13. Santé perçue	x	x	x			
i14. Limitation dans les activités quotidiennes	x	x	x			
i15. Décès prématurés dus aux maladies chroniques	x					
i16. Maladie ou problème de santé de longue durée	x	x	x			
i17. Troubles de santé mentale	x	x	x			
i18. Suicide	x					
i19. Évaluation de sa propre existence	x	x				
i20. Morts sur les routes	x					
i21. Fumeurss	x	x		x		
i22. Décrochage scolaire	x					
i23. Formation tout au long de la vie	x			x		
i24. Diplômés de l'enseignement supérieur	x					
i25. Compétences numériques	x	x	x	x		
i26. Maîtrise insuffisante de la lecture	x					
i28. Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales	x		x			
i34. Logements sans chauffage adéquat	x	x			x	
i38. Incapacité de travail de longue durée	x		x			
i39. Taux de chômage	x		x	x		
i40. Taux d'emploi	x		x	x		
i41. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	x			x		
i42. Accidents du travail mortels	x					
l47. Risque de pauvreté	x		x	x	x	x
l48. Intensité du risque de pauvreté	x		x			
i51. Logement inadéquat	x	x	x		x	
i54. Pollution sonore	x	x				
i70. Contacts avec amis et famille	x	x				
i71. Confiance généralisée	x	x				
i72. Victimes de cambriolage ou d'agression		x				
l73. Sentiment de sécurité dans l'espace public	x	x				
l75. Confiance dans les institutions	x	x				
Nombre de ventilations	38	20	17	11	6	4

5.1. Sexe

Des données pour les femmes et les hommes sont disponibles pour les 38 indicateurs repris dans le tableau suivant. Parmi ces 38 indicateurs, aucun écart entre les femmes et les hommes n'est observé pour deux d'entre eux: *Évaluation de sa propre existence* (i19) et *Logements sans chauffage adéquat* (i34). Les femmes ont la valeur la moins favorable pour 19 indicateurs, pour les hommes c'est le cas de 17 indicateurs.

Tableau 5 Indicateurs ventilés selon le sexe pour la dernière année disponible
La dernière année disponible est 2022, à l'exception de i08, i17, i19, i21, i26, i70, i71, i73, i75 (2018); i15, i18 (2020) et i05, i06, i12, i20, i25 (2021)

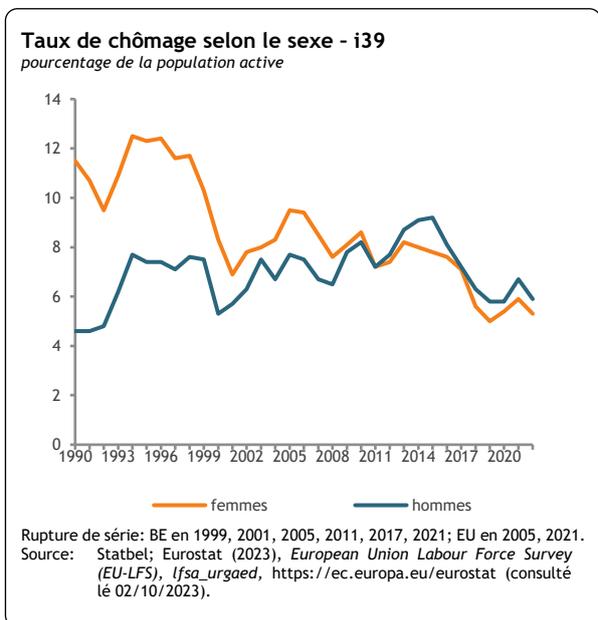
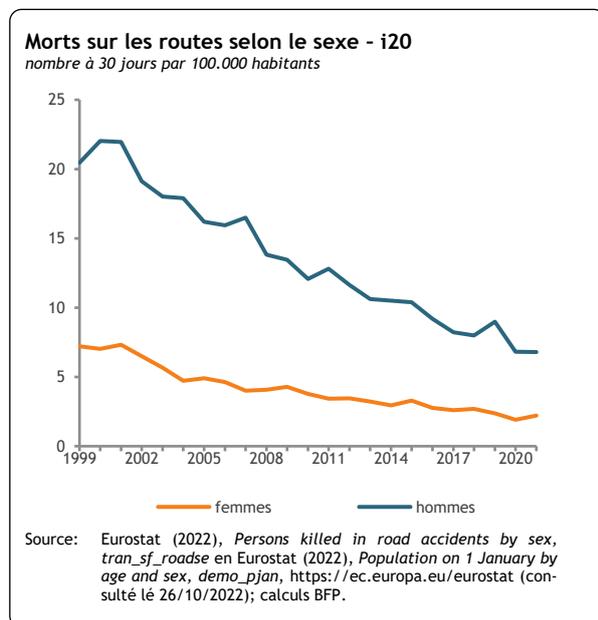
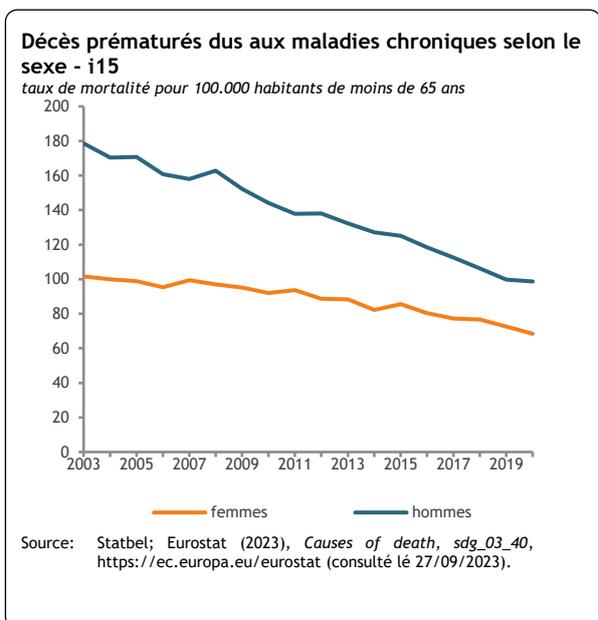
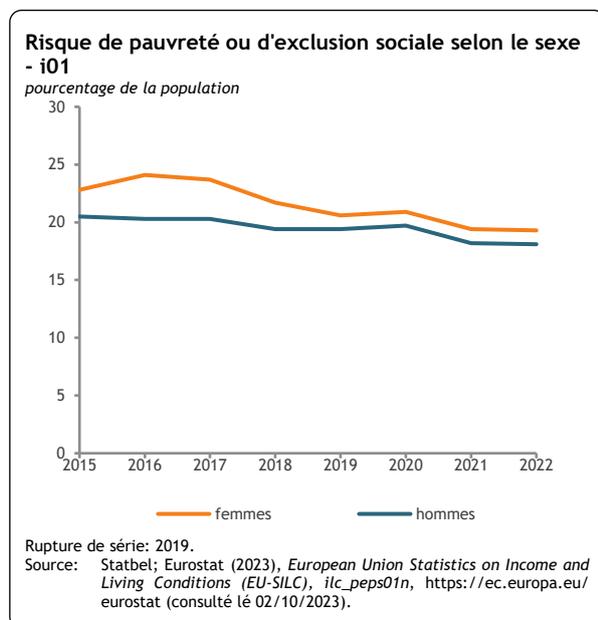




Source: www.indicators.be.

Les écarts constatés entre les femmes et les hommes sont parfois minimes, parfois très marqués. Les quatre indicateurs présentant le plus grand écart entre les femmes et les hommes, au détriment des hommes, concernent tous des décès, c'est-à-dire *Suicide* (i18), *Morts sur les routes* (i20), *Accidents du travail mortels* (i42) et *Décès prématurés dus aux maladies chroniques* (i15). Les quatre indicateurs pour lesquels les femmes se positionnent moins bien par rapport aux hommes sont le *Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* (i07), les *Troubles de santé mentale* (i17), *l'Incapacité de travail de longue durée* (i38) et le *Sentiment de sécurité dans l'espace public* (i73).

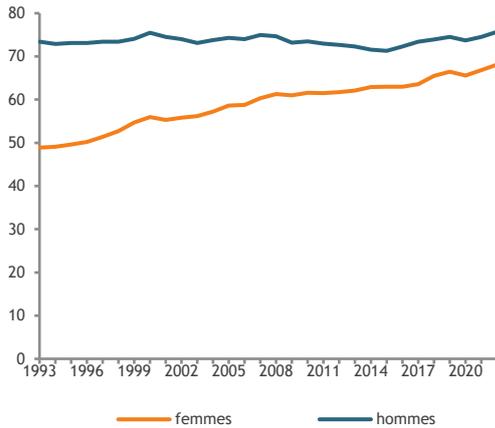
Les écarts entre les hommes et les femmes sont relativement stables dans le temps. Pour les indicateurs suivants, il convient de noter que les écarts entre les femmes et les hommes se réduisent: *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01), *Décès prématurés dus aux maladies chroniques* (i15), *Morts sur les routes* (i20), *Taux de chômage* (i39), *Taux d'emploi* (i40), *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* (i41), *Accidents du travail mortels* (i42) et *Risque de pauvreté* (i47)². Les graphiques suivants donnent le détail des évolutions dans le temps.



² Cela vaut également dans une certaine mesure pour *Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales* (i28) mais les données sur les hommes sont, en l'occurrence, moins fiables vu les petits nombres.

Taux d'emploi selon le sexe - i40

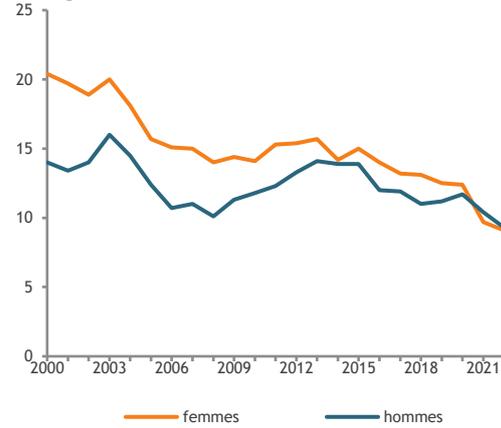
pourcentage de la population en âge de travailler (20-64)



Rupture de série: 1999, 2001, 2005, 2017, 2021; estimation 1993-1998.
Source: Statbel; Eurostat (2023), *European Union Labour Force Survey (EU-LFS) LFSI_EMP_A_H (1993 - 2009), LFSI_EMP_A (à partir de 2010)*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 06/10/2023).

Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation selon le sexe - i41

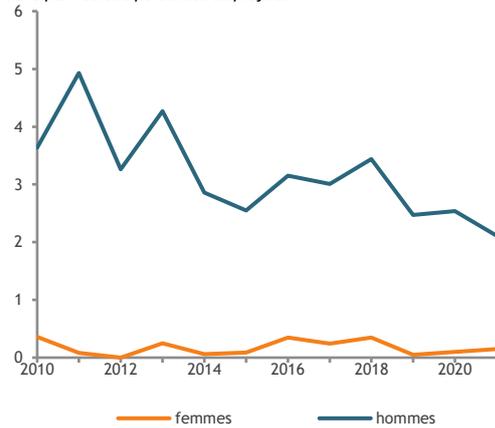
pourcentage des 15-29 ans



Rupture de série: BE en 2001, 2004, 2017, 2021; EU en 2003, 2006, 2021.
Source: Statbel; Eurostat (2023), *European Union Labour Force Survey (EU-LFS), edat_lfse_20, lfsi_neet_a_h, lfsi_neet_a*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 03/10/2023).

Accidents du travail mortels selon le sexe - i42

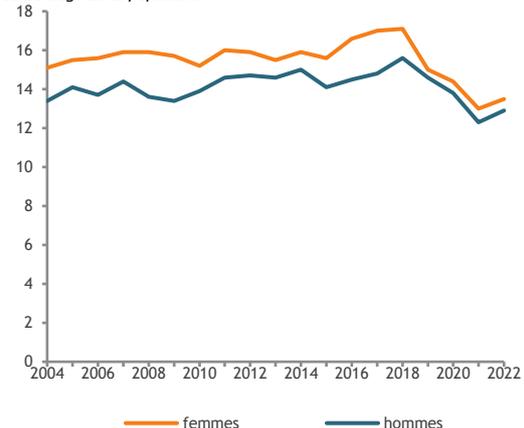
nombre par 100.000 personnes employées



Rupture de série: 2014, 2020.
Source: Eurostat (2023), *People killed in accidents at work, sdg_08_60*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 02/10/2023).

Risque de pauvreté selon le sexe - i47

pourcentage de la population

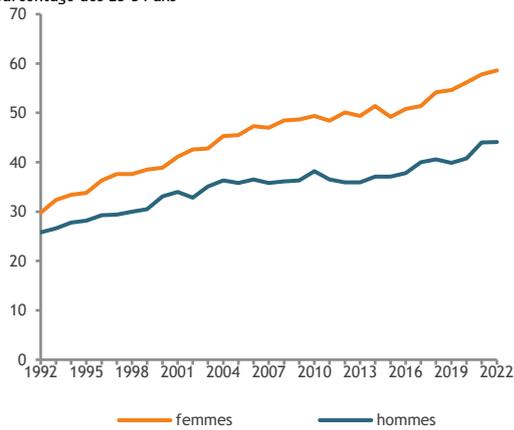


Rupture de série: 2019 - données jusqu'en 2018 pas comparables avec celles à partir de 2019.
Source: Statbel; Eurostat (2023), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC), ilc_li02*, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 02/10/2023); Statbel (2022), *communication directe 20/09/2022* et Statbel (2023), *communication directe 17/2/2023*.

Pour les *Diplômés de l'enseignement supérieur* (i24), les écarts entre les femmes et les hommes s'accroissent dans le temps, au détriment des hommes, même si les effectifs augmentent pour les deux sexes. En 1992, 25,8% des hommes et 29,8% des femmes âgés de 25 à 35 ans étaient diplômés de l'enseignement supérieur. En 2022, ces pourcentages étaient respectivement de 44,1% et 58,6%. Une tendance comparable est observée pour l'*Incapacité de travail de longue durée* (i38), cette fois au détriment des femmes. Leur part est passée de 5,9% en 2005 à 14,7% en 2021. La part des hommes a progressé de 5,1% en 2005 à 8% en 2021.

Diplômés de l'enseignement supérieur selon le sexe - i24

pourcentage des 25-34 ans

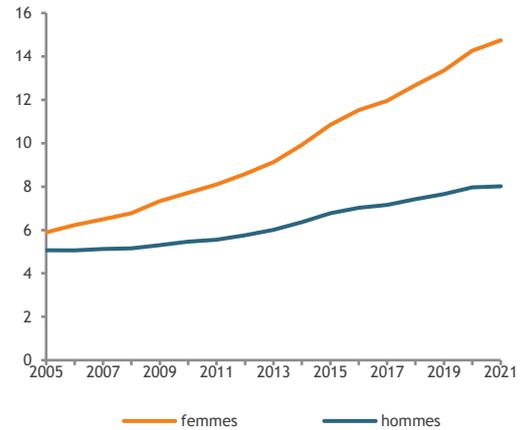


Rupture de série: 2008, 2014, 2017, 2021.

Source: Statbel; Eurostat (2023), *Tertiary educational attainment by sex, age group 25-34*, edat_lfse_03, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 03/10/2023).

Incapacité de travail de longue durée selon le sexe - i38

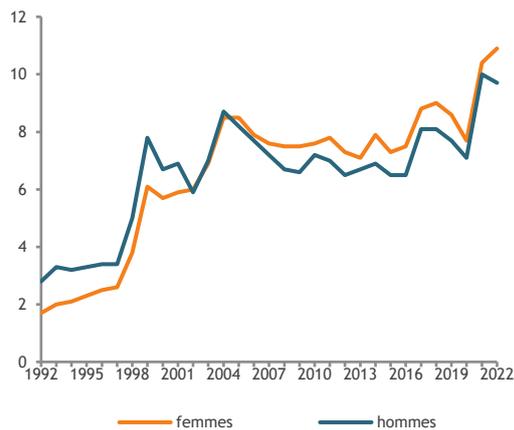
pourcentage de l'emploi, chômeurs compris



Source: Institut national d'assurance maladie-invalidité (2022), *communication directe 14/12/2022*; Institut des comptes nationaux et Office national de sécurité sociale (2022), *communication directe 31/05/2022*; calculs BFP.

Formation tout au long de la vie selon le sexe - i23

pourcentage des 25-64 ans



Rupture de série: 1999, 2004, 2006, 2008, 2014, 2017, 2021.

Source: Statbel; Eurostat (2023), *European Union Labour Force Survey (EU-LFS)*, trng_lfse_01, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 27/09/2023).

Enfin, une tendance spécifique se dégage d'un indicateur particulier. Bien que les écarts soient relativement réduits sur l'ensemble de la période, les hommes se positionnent mieux jusque dans les années 2000 pour l'indicateur *Formation tout au long de la vie* (i23). Ensuite, ce sont les femmes.

Il convient également de noter que la cible pour 2030 concernant les *Diplômés de l'enseignement supérieur* (i24), à savoir 45%, a déjà été atteinte pour les femmes (57,8%) et pratiquement pour les hommes. Ce n'est pas le cas pour les autres indicateurs associés à une cible.

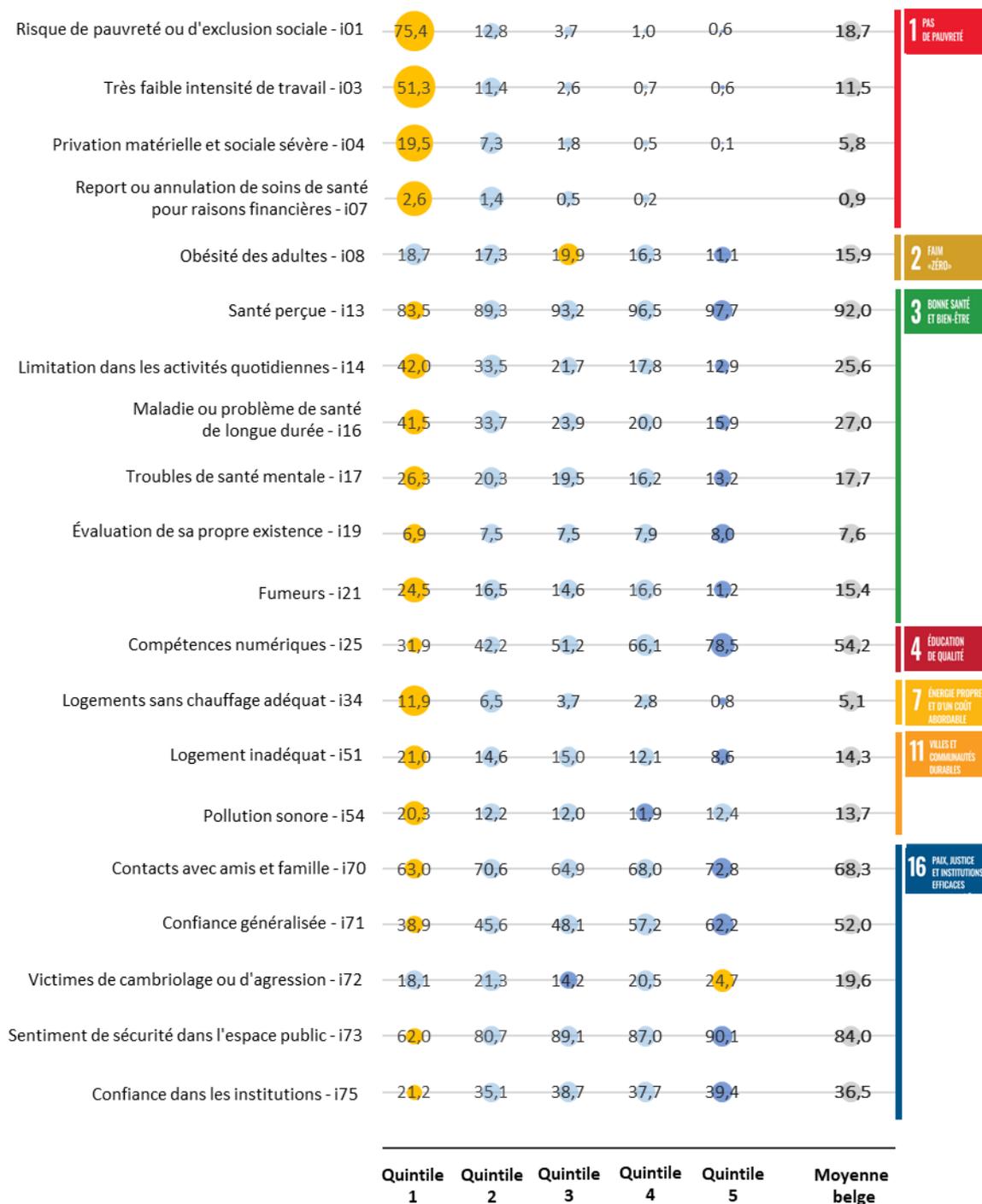
5.2. Revenus

La ventilation des données selon le revenu est disponible pour 20 indicateurs. Ces informations sont présentées ici par quintile de revenu. Il s'agit de cinq groupes de taille égale, classés des revenus les plus faibles aux plus élevés³. Le premier quintile de revenu correspond donc aux 20% de la population ayant les revenus les plus faibles. Le cinquième quintile de revenu est la catégorie disposant des revenus les plus élevés.

Globalement, il apparaît que plus les revenus augmentent, plus les indicateurs sont favorables. Les résultats pour les indicateurs de pauvreté du SDG 1, tels que la *Privation matérielle et sociale sévère* (i03), par exemple, sont très hauts dans le premier quintile de revenu et faibles à très faibles dans les autres quintiles. L'*Obésité des adultes* (i07) est la plus élevée dans le quintile moyen et la plus basse dans le quintile le plus élevé. Les six indicateurs de santé (SDG3) s'améliorent régulièrement avec les niveaux de revenus. Cela vaut aussi pour les indicateurs liés au logement (i34, i51 en i54). En ce qui concerne les indicateurs du SDG 16 relatifs à la paix, la justice et les institutions efficaces, il apparaît que le quintile de revenu le plus élevé obtient systématiquement les meilleurs résultats en matière de confiance (i71 et i75), de sentiment de sécurité (i73) et de contacts avec les amis et la famille (i70). Les résultats les moins favorables se concentrent toujours dans le quintile le plus bas. Ce n'est que pour l'indicateur sur les *Victimes de cambriolage ou de violence physique* (i72) que la valeur la moins bonne (élevée dans ce cas) concerne le quintile de revenu le plus élevé. La valeur la plus faible est observée dans le quintile moyen.

³ En fait, il s'agit ici des revenus disponibles équivalents nets totaux du ménage. Voir la définition des *Inégalités de revenu S80/S20* (i53).

Tableau 6 Indicateurs ventilés selon le quintile de revenu pour la dernière année disponible
La dernière année disponible est 2022, à l'exception de i08, i17, i21 (2018) et i19, i25, i70, i71, i72, i73, i75 (2021)

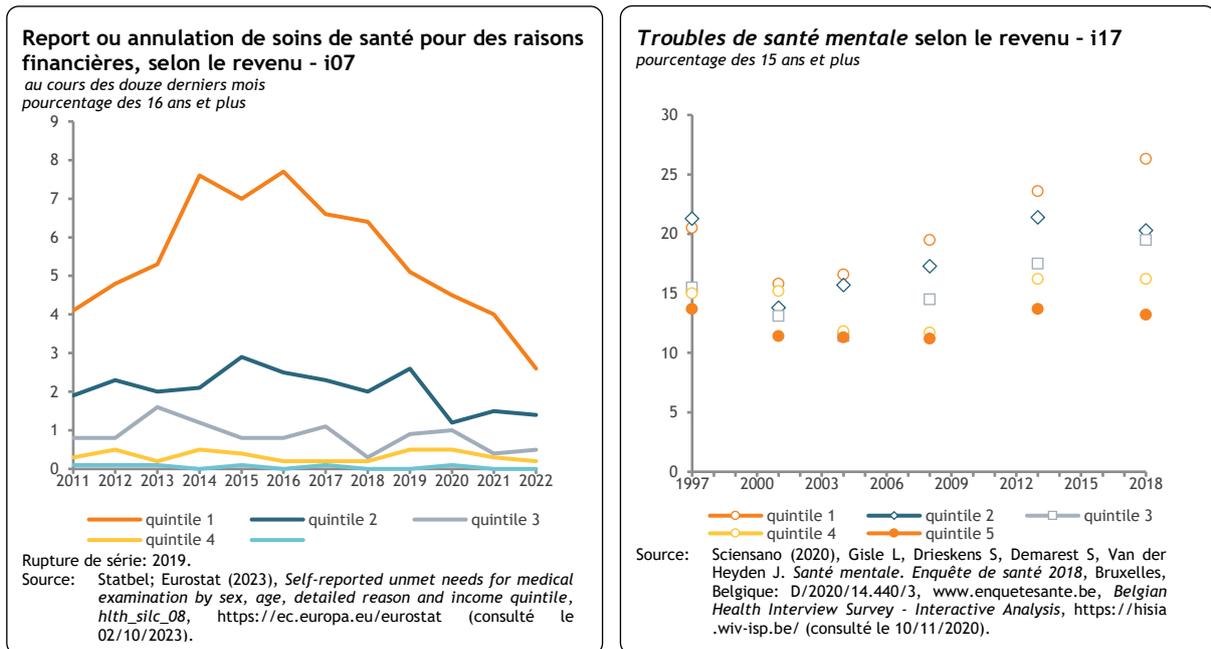


Source: www.indicators.be.

Les cinq indicateurs dont le rapport est le plus élevé entre le quintile de revenu le plus élevé et le quintile de revenu le plus bas sont tous liés à (un aspect de) la pauvreté: *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01), *Très faible intensité de travail* (i03), *Privation matérielle et sociale sévère* (i04), *Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* (i07) ou *Logements sans chauffage adéquat* (i34).

Les écarts entre quintiles sont particulièrement stables dans le temps. Cependant, l'évolution de deux indicateurs se distingue. Concernant le *Report ou annulation de soins de santé pour des raisons financières* (i07), les écarts se sont d'abord creusés pour finalement se réduire par rapport à la première année disponible. En revanche, pour les *Troubles de santé mentale* (i17), les écarts s'accroissent à la défaveur du quintile de revenu le plus bas. En 1997, 13,7% et 20,5% respectivement des populations du quintile le plus élevé et le plus bas y étaient confrontés. En 2018, ces chiffres étaient respectivement de 13,2% et 26,3%.

Les graphiques suivants donnent le détail de ces évolutions.



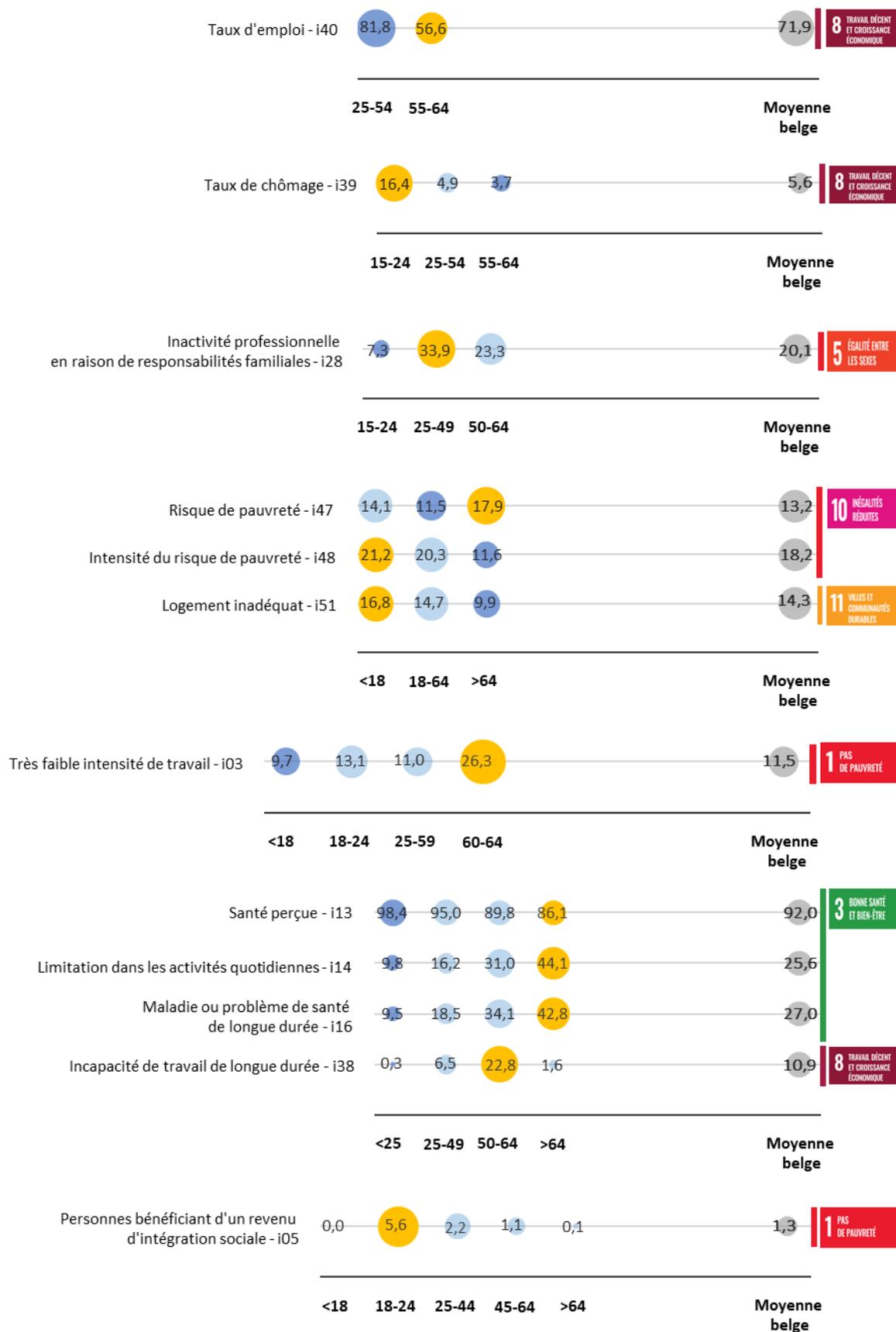
Deux cibles à l'horizon 2030 sont déjà atteintes par certains quintiles de revenu. La cible du *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01) a déjà été atteinte à partir du troisième quintile de revenu. La cible, à savoir 0%, pour l'indicateur de *Report ou annulation de soins de santé pour des raisons financières* (i07) a déjà été atteinte pour le quintile de revenu le plus élevé.

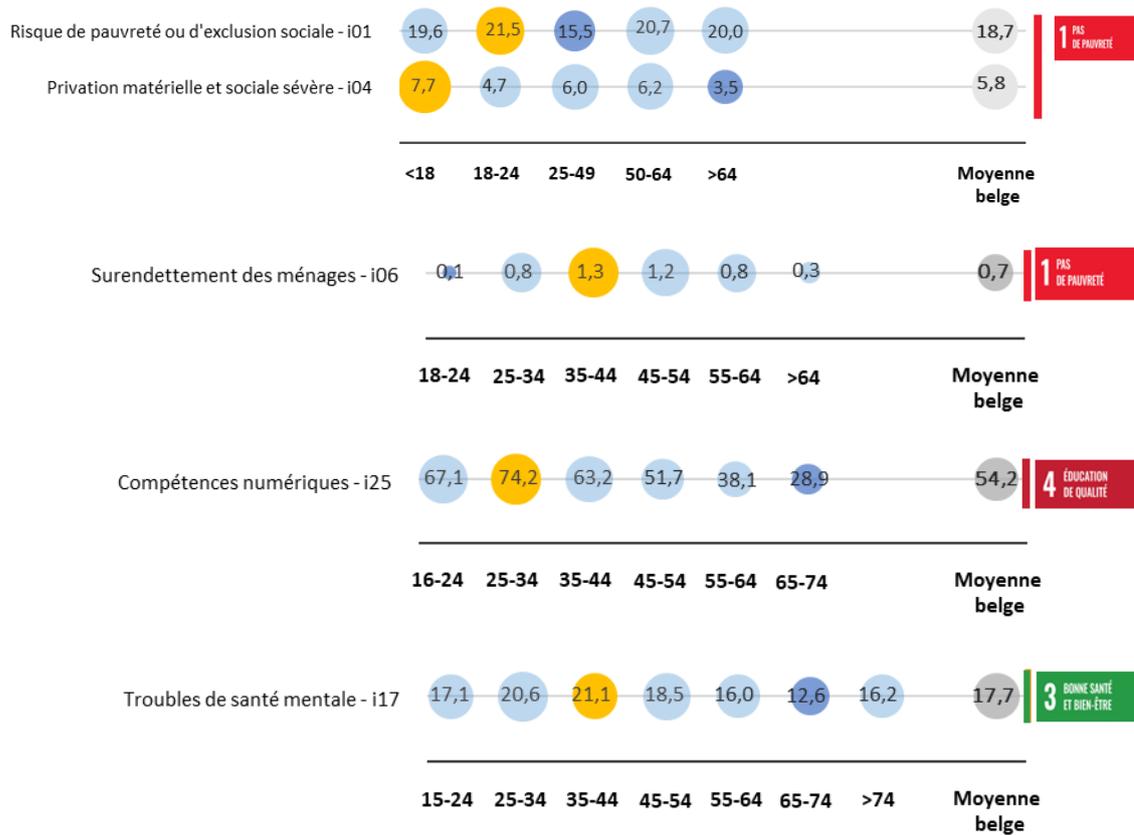
5.3. Âge

Une ventilation par âge est disponible pour 17 indicateurs. Contrairement aux ventilations précédentes, les catégories de ventilation disponibles pour tous les indicateurs ne sont pas toujours les mêmes. Compte tenu de cette limitation, les tendances suivantes se dessinent. Dans une certaine mesure, elles sont liées à l'âge, par exemple dans le domaine de la santé.

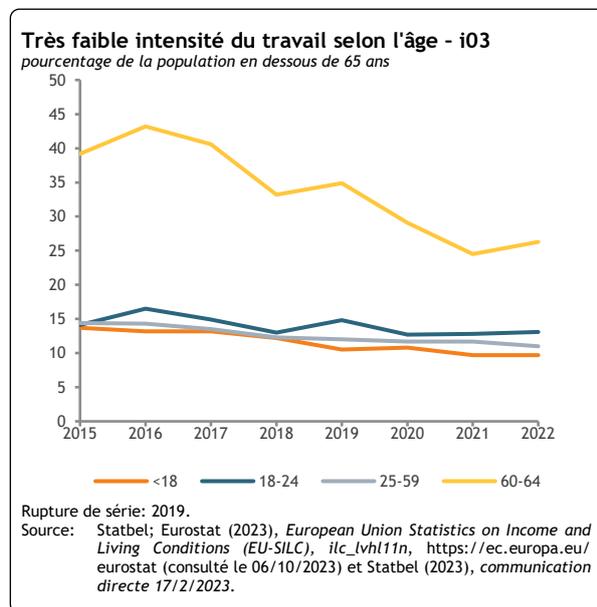
Les enfants et les jeunes (moins de 18 ans) obtiennent les plus mauvais résultats pour les indicateurs de *Privation matérielle et sociale sévère* (i04), *Intensité du risque de pauvreté* (i48) et *Logement inadéquat* (i51). Les jeunes adultes (âgés entre 18 et 25 ans) obtiennent quant à eux de moins bons résultats en ce qui concerne le *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01), les *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale* (i05) et le *Taux de chômage* (i39). Les personnes âgées entre 35 et 45 ans ont les plus mauvais résultats en matière de *Surendettement des ménages* (i06) et de *Troubles de santé mentale* (i17). Les seniors de moins de 65 ans totalisent les plus mauvais résultats pour les indicateurs d'*Incapacité de travail de longue durée* (i38), d'*Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales* (i28) et de *Très faible intensité de travail* (i03). Par ailleurs, les personnes âgées (+65 ans) obtiennent les plus mauvais résultats en matière de *Compétences numériques* (i25), de *Risque de pauvreté* (i47), de *Santé perçue* (i13), de *Limitation des activités quotidiennes* (i14) et de *Maladie ou problème de santé de longue durée* (i16).

Tableau 7 Indicateurs ventilés selon l'âge pour la dernière année disponible
La dernière année disponible est 2022, à l'exception de i17 (2018) et i06, i38 (2021)





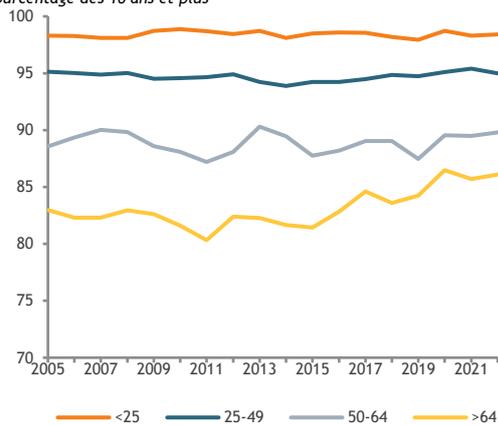
Source: www.indicators.be.



Dans l'ensemble, les écarts constatés semblent assez stables dans le temps. Néanmoins, des tendances notables se dessinent.

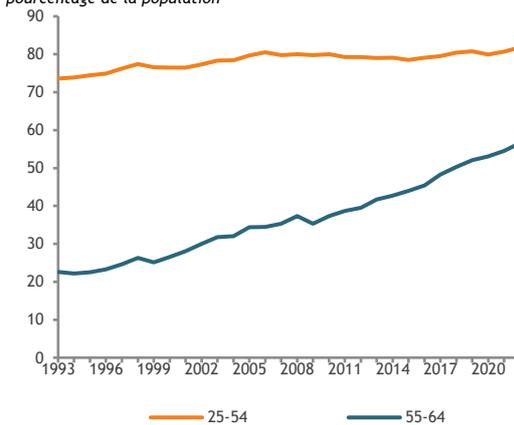
Les écarts selon l'âge se réduisent pour la *Très faible intensité du travail* (i03), la *Santé perçue* (i13) et le *Taux d'emploi* (i40). Les graphiques présentés donnent le détail de cette évolution.

Santé perçue: très bon, bon ou moyen, selon l'âge - i13
pourcentage des 16 ans et plus



Rupture de série: 2019; la pandémie covid-19 a eu un impact sur la collecte des données en 2020.
Source: Statbel (2023), communication directe 07/03/2023.

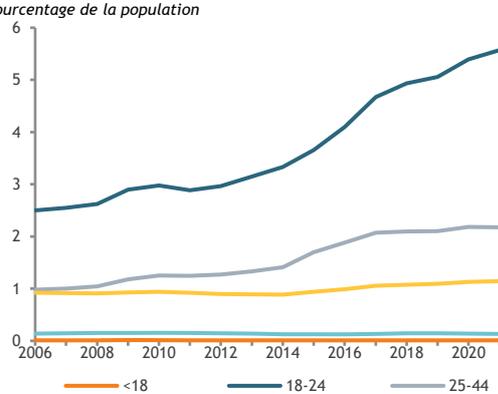
Taux d'emploi selon l'âge - i40
pourcentage de la population



Rupture de série: 1999, 2001, 2005, 2017, 2021; estimation 1993-1998.
Source: Statbel; Eurostat (2023), European Union Labour Force Survey (EU-LFS) LFSI_EMP_A_H (1993 - 2009), LFSI_EMP_A (à partir de 2010), <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 06/10/2023).

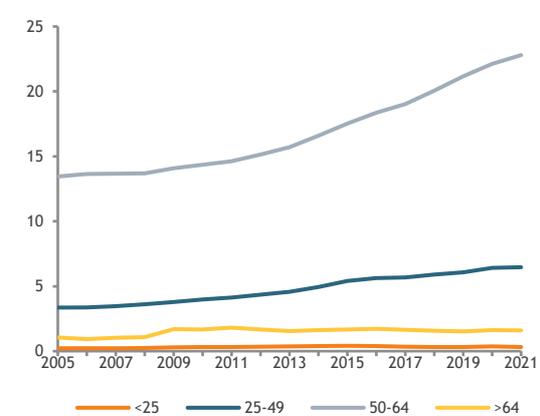
Comme le montre le graphique suivant, les écarts pour les *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale* (i05) se creusent, en particulier au détriment des jeunes. Leur part a plus que doublé, passant de 2,5% en 2006 à 5,6% en 2021. Une tendance similaire se dessine pour l'*Incapacité de travail de longue durée* (i38) chez les personnes âgées de 50 à 64 ans. Leur part a progressé de 13,4% en 2005 à 22,8% en 2021.

Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale selon l'âge - i05
pourcentage de la population



Source: SPP Intégration sociale (2023), communication directe 13/10/2023 et Eurostat (2023), Population on 1 January by age and sex - DEMO_R_D2.JAN_custom_5587497, <https://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 19/10/2023); calculs BFP.

Incapacité de travail de longue durée selon l'âge - i38
pourcentage de l'emploi, chômeurs compris



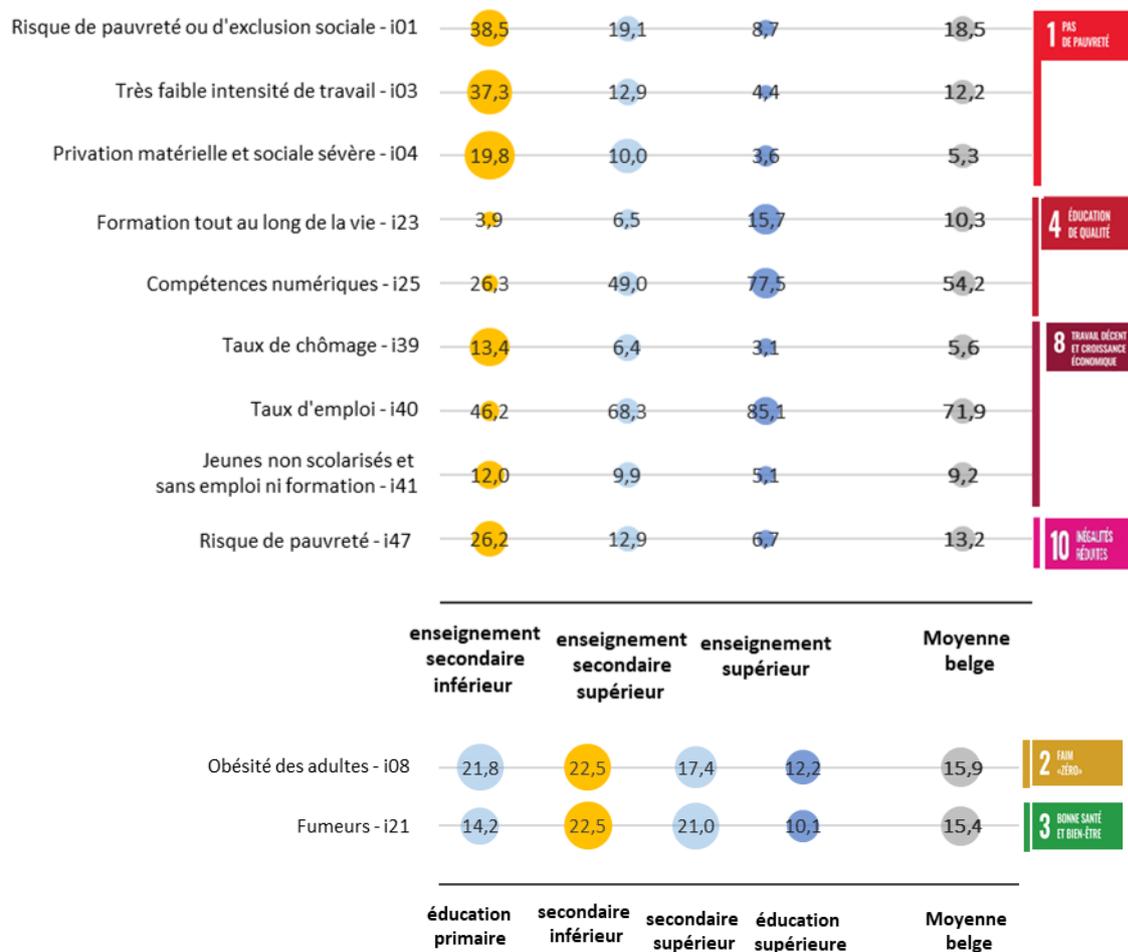
Source: Institut national d'assurance maladie-invalidité (2022), communication directe 14/12/2022; Institut des comptes nationaux et Office national de sécurité sociale (2022), communication directe 31/05/2022; calculs BFP.

En conclusion, il convient de noter que seule la cible de 80% de *Taux d'emploi* (i39) à l'horizon 2030 a déjà été réalisée dans le groupe des personnes âgées de 25 à 54 ans.

5.4. Éducation

Les 11 ventilations par niveau d'éducation montrent, en tenant compte des catégories d'âge couvertes par les indicateurs et des ventilations disponibles (trois ou quatre catégories d'éducation), que les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé bénéficient de conditions de vie plus favorables. C'est l'inverse pour les personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur pour lesquels les différences sont généralement très importantes et particulièrement robustes dans le temps.

Tableau 8 Indicateurs ventilés selon l'éducation pour la dernière année disponible
La dernière année disponible est 2022, à l'exception de i08, i21 (2018) et i25 (2021).



Source: www.indicators.be.

A l'horizon 2030, les cibles sont une part de 10,8% pour le *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01), de 80% pour le *Taux d'emploi* (i40) et de 15% pour la *Formation tout au long de la vie*. Ces objectifs sont déjà atteints pour les personnes diplômées de l'enseignement supérieur.

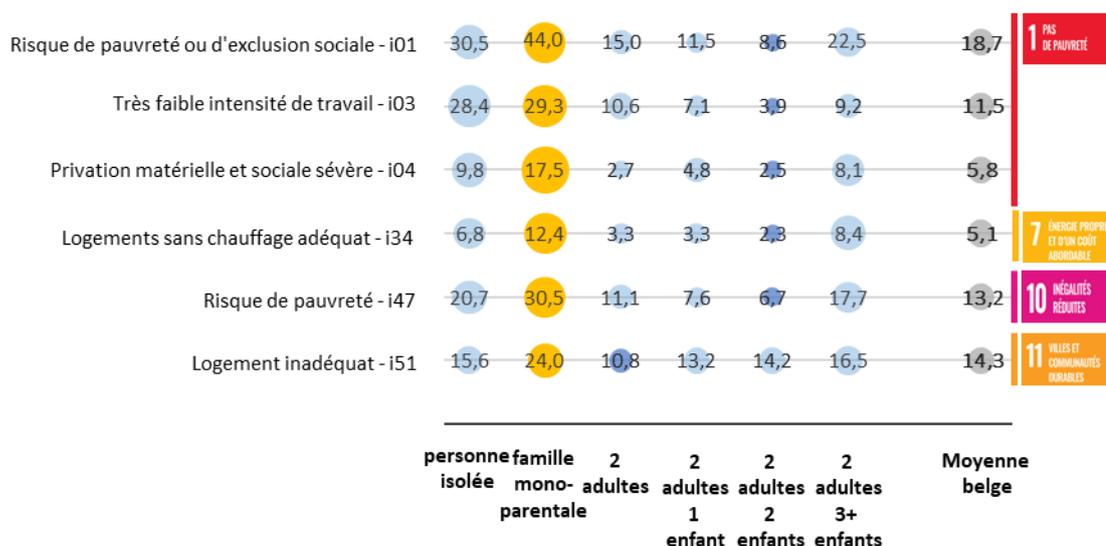
5.5. Type de ménage

Pour six indicateurs, des données sont disponibles par type de ménage. Chacun de ces indicateurs se rapporte à un aspect de la pauvreté, à savoir le manque de revenus, l'emploi, les problèmes matériels, le logement ou une combinaison de divers aspects de pauvreté. Les écarts sont généralement très prononcés. Les familles monoparentales obtiennent systématiquement les moins bons résultats dans les domaines mentionnés ci-dessus, tandis que les familles composées de deux adultes et de deux enfants obtiennent toujours les meilleurs résultats. Cette dernière constatation ne s'applique pas au *Logement inadéquat* (i51): les familles composées de deux adultes obtiennent les meilleurs résultats.

Les familles monoparentales sont donc moins bien loties pour la plupart des indicateurs, en particulier pour la faible intensité de travail; c'est l'indicateur pour lequel l'écart avec les autres types de ménages est le plus marqué. La situation désavantageuse des familles monoparentales est très stable dans le temps.

Enfin, il convient de noter que la cible de 10,8% de *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01) d'ici à 2030 a déjà été atteinte par les familles composées de deux adultes et de deux enfants.

Tableau 9 Indicateurs ventilés selon le type de ménage pour la dernière année disponible
La dernière année disponible est 2022



Source: www.indicators.be.

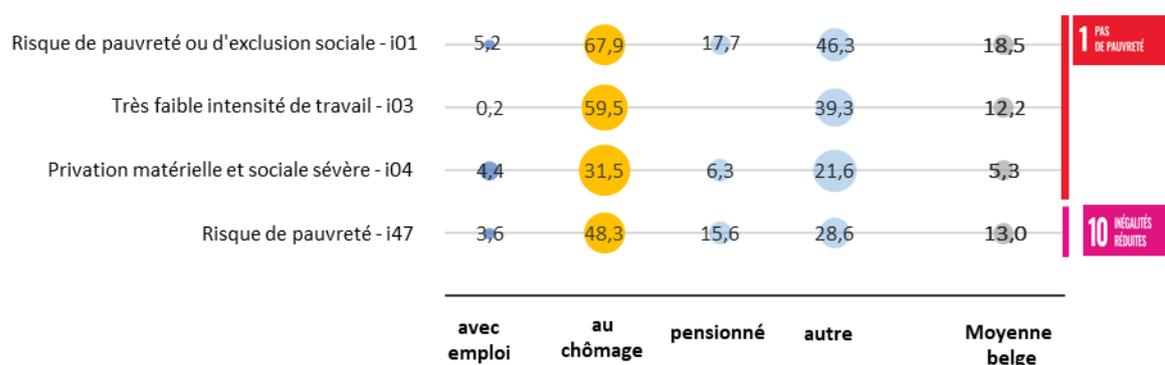
5.6. Statut d'activité

Des données par statut d'activité sont disponibles pour quatre indicateurs. Ces quatre indicateurs se rapportent toujours à un aspect de la pauvreté: revenus insuffisants (i47), travail (i03), privation matérielle et sociale (i04) ou une combinaison de ces aspects (i01). Les chômeurs obtiennent systématiquement les moins bons résultats, sans évolution dans le temps, et sont suivis par les autres inactifs et les retraités. Par ailleurs, les personnes ayant un emploi rémunéré obtiennent toujours les meilleurs résultats. Ce constat ne change pas dans le temps.

Tableau 10 Indicateurs ventilés selon le statut d'activité pour la dernière année disponible

La dernière année disponible est 2022.

La population considérée a plus de 18 ans, à l'exception de i03 (18-64 ans).



Source: www.indicators.be.

Enfin, la cible pour le *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* (i01) qui demande de réduire cet indicateur à 10,8% à l'horizon 2030 est déjà atteinte pour les travailleurs.

6. Indicateurs de bien-être

En complément à l'ensemble des 78 indicateurs repris dans ce rapport, le BFP a développé plusieurs indicateurs composites de bien-être. Ces indicateurs synthétisent différentes composantes du bien-être et du développement de la société et en rendent la communication plus simple. Ils permettent aussi de répondre à la demande de loi du 14 mars 2014 de "*regrouper les indicateurs en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux*". Ils font également suite à une demande de la Chambre de disposer d'indicateurs plus synthétiques (Chambre des représentants de Belgique, 2016). Ces indicateurs composites de bien-être ont été développés autour des trois dimensions du développement durable: *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*.

Ici et maintenant. A partir des résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être spécifiques à la Belgique (Joskin, 2017), le BFP a développé un indicateur composite pour la première dimension: l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}; ICN/BFP, 2018a et Joskin, 2018). Partant du constat qu'il existe d'importantes inégalités de bien-être au sein de la population belge (Joskin, 2019), onze indicateurs composites pour mesurer l'évolution du bien-être actuel des femmes, des hommes, de quatre catégories d'âge (16-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus) et de cinq catégories de revenu (quintiles de revenu) ont également été développés (ICN/BFP, 2019).

Compte tenu de leur méthodologie et de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la collecte des données d'enquêtes, ces indicateurs n'avaient pas pu être mis à jour dans les deux derniers rapports. Avec la mise à jour dans ce rapport, l'analyse de l'évolution du bien-être en Belgique couvre à présent la période 2005-2022. Cette analyse est complétée par les résultats provenant des enquêtes spécifiques réalisées durant la pandémie de Covid-19 présentée dans le rapport 2023.

Plus tard. Le BFP a également développé quatre indicateurs composites pour mesurer la dimension *Plus tard* du développement durable: les indicateurs *Capital humain*, *Capital social*, *Capital environnemental* et *Capital économique* (Joskin, 2020). Ces indicateurs permettent de suivre l'évolution du stock des ressources considérées comme nécessaires pour garantir le bien-être des générations futures (ICN/BFP, 2020). Le développement durable d'une société implique en effet que la satisfaction des besoins des générations actuelles ne compromette pas la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Dans ce rapport, les indicateurs *Capital social*, *Capital environnemental* et *Capital économique* sont mis à jour.

Ailleurs. La troisième dimension du développement durable, *Ailleurs*, vise à garantir que le développement du bien-être en Belgique ne compromette pas celui des personnes vivant ailleurs dans le monde. Cette dimension acte l'interdépendance de la Belgique, c'est à dire le fait que le bien-être des êtres humains est, directement ou indirectement, relié aux comportements de tous les êtres humains dans le monde. Les travaux pour élaborer un indicateur composite pour cette dimension ont débuté en 2023 et devraient permettre de publier de premiers résultats dans le rapport 2025.

Les sections qui suivent analysent l'évolution des indicateurs de bien-être pour la dimension *Ici et maintenant* (6.1) et la dimension *Plus tard* (6.2).

6.1. Le bien-être actuel en Belgique

Cette section se penche sur les principales conclusions issues de l'analyse des indicateurs composites mesurant le bien-être actuel en Belgique (dimension *Ici et maintenant* du développement durable). L'analyse porte sur douze indicateurs composites. Un premier indicateur mesure l'évolution du bien-être moyen en Belgique: l'indicateur de *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}). Onze autres indicateurs mesurent spécifiquement l'évolution du bien-être des femmes, des hommes, de quatre catégories d'âge (16-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus) et de cinq catégories de revenu (quintiles de revenu). Ces indicateurs ont tous été construits suivant une méthodologie identique. Le choix de leurs composantes ainsi que de leurs pondérations reposent sur les résultats d'analyses statistiques réalisées spécifiquement pour chacune des catégories concernées (Joskin, 2018 et 2019).

Du fait de perturbations dans la collecte des données d'enquêtes depuis le début de la pandémie de Covid-19 et de la méthodologie sous-jacente aux indicateurs composites, ces derniers n'avaient pas été mis à jour dans les deux rapports précédents. Afin d'y remédier, et de pouvoir continuer à mesurer l'évolution du bien-être depuis 2005, une modification méthodologique a été apportée sur la base de recherches réalisées dans la littérature scientifique. Cette modification ne concerne que la composante santé de l'indicateur composite BE_{IM} et les années 2020 à 2022. Concernant les onze autres indicateurs composites, aucune modification méthodologique n'a été apportée en raison du manque d'informations dans la littérature scientifique à propos des catégories qu'ils recouvrent. L'analyse de ces onze indicateurs ne prend, dès lors, pas en compte les années 2020 et 2021, l'année 2022 étant comparable au reste de la série temporelle. L'annexe 7.6 présente des informations détaillées quant à ces modifications méthodologiques.

Le premier point (6.1.1) analyse l'évolution du bien-être moyen en Belgique à l'aide de l'indicateur composite *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}). Le second (6.1.2) fait le point sur l'évolution du bien-être pour les onze catégories de la population belge mentionnées ci-dessus. Dans chacun de ces points, un résumé de la méthodologie des indicateurs composites est repris.

6.1.1. Bien-être moyen

Méthodologie. L'indicateur BE_{IM} se compose de six indicateurs qui mesurent les principales composantes du bien-être en Belgique, à savoir la santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation (voir tableau 11). La composante santé est mesurée à partir de l'indicateur *État de santé*. Celui-ci est calculé comme la moyenne des trois indicateurs du module minimum européen sur la santé (Eurostat, 2017): *Santé perçue* (i13), *Limitation dans les activités quotidiennes* (i14) et *Maladie ou problème de santé de longue durée* (i16). La santé étant le principal déterminant du bien-être en Belgique, l'indicateur *État de santé* reçoit la pondération la plus élevée: 0,4 sur un total de 1 (Joskin, 2017 et 2018).

Tableau 11 Composantes de l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM})

Composantes	Indicateurs	Description	Pondérations
Santé	État de santé ¹	Part de la population en bon état de santé	0,40
Niveau de vie	<i>Privation matérielle sévère</i> (i03)	Part de la population en situation de privation matérielle sévère ²	0,19
Vie en société	Support social ³	Part de la population qui peut compter sur l'aide d'un proche	0,15
Travail	<i>Incapacité de travail de longue durée</i> (i38)	Part des travailleurs en incapacité de travail depuis plus d'un an ²	0,13
	<i>Taux de chômage</i> (i39)	Part de la population active au chômage ²	0,04
Éducation	<i>Décrochage scolaire</i> (i22)	Part des 18-24 ans en situation de décrochage scolaire ²	0,09

Source: calculs BFP à partir des données 2013 de l'enquête EU-SILC (Statbel, 2014).

¹ L'indicateur est calculé comme la moyenne arithmétique des trois indicateurs du module minimum européen sur la santé.

² Afin qu'une augmentation de l'indicateur indique une augmentation du bien-être, c'est la part complémentaire de l'indicateur qui est utilisée dans le calcul de BE_{IM}.

³ Cet indicateur ne fait pas partie des indicateurs de suivi des SDG pour la Belgique et n'est, dès lors, pas repris sur le site www.indicators.be.

Les autres indicateurs reçoivent des pondérations allant de 0,04 (*Taux de chômage – i39*) à 0,19 (*Privation matérielle et sociale sévère - i03*). Ces pondérations sont fixes dans le temps et leur somme est égale à 1. Une hausse des indicateurs correspond à une amélioration du bien-être⁴. Du fait que les unités de mesure des indicateurs ne sont pas identiques, ceux-ci ont dû être normalisés. Les indicateurs ont été normalisés entre 0 et 1, où 0 et 1 représentent respectivement la valeur minimale et maximale observée pour chaque indicateur sur la période 2005-2022. Chaque indicateur est ensuite multiplié par sa pondération, la somme des composantes formant l'indicateur BE_{IM}. Étant donné sa méthode de normalisation, l'indicateur BE_{IM} fluctue aussi entre 0 et 1. Une valeur de 0 correspond à une situation où les six composantes se trouveraient simultanément à leur niveau minimal, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles se trouveraient simultanément à leur niveau maximal.

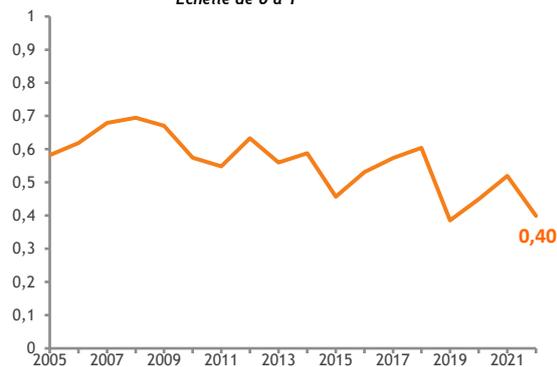
Modification méthodologique. La pandémie de Covid-19 a eu un impact important sur la collecte des données d'enquêtes (ICN/BFP, 2022, p.9). Certaines enquêtes ont, par exemple, vu la collecte de leurs données décalée dans le temps, d'autres n'ont pas eu lieu en 2020 ou sont passées à une méthode de collecte à distance. Du fait de ces perturbations, l'indicateur composite BE_{IM}, dont les composantes sont principalement issues d'enquêtes, n'avait pas été mis à jour dans les deux rapports précédents. Afin de mettre à jour cet indicateur et de pouvoir mesurer son évolution sur la période 2005-2022, une analyse approfondie de la composante santé de l'indicateur composite a été réalisée. Trois raisons expliquent la raison pour laquelle une analyse a été faite sur cette composante.

Premièrement, il s'agit de la composante qui a la pondération la plus élevée et qui a en conséquence l'impact le plus important sur le bien-être (voir tableau 11). Deuxièmement, il s'agit d'une composante mesurée à partir d'indicateurs qui se basent sur la santé perçue des répondants (indicateurs subjectifs), qui ont fortement fluctué au gré des vagues de Covid-19 (ICN/BFP, 2023). Enfin, ces indicateurs subjectifs sont sensibles au changement de méthode de collecte des données.

Les résultats de cette analyse de même que l'explication détaillée de la modification méthodologique apportée à l'indicateur *État de santé* entre 2020 et 2022 sont repris en annexe (voir annexe 7.6).

⁴ Pour les indicateurs marqués d'un ² dans le tableau 11, c'est leur part complémentaire qui a été reprise pour le calcul de l'indicateur composite BE_{IM}. De la sorte, une hausse des indicateurs correspond à une hausse du bien-être.

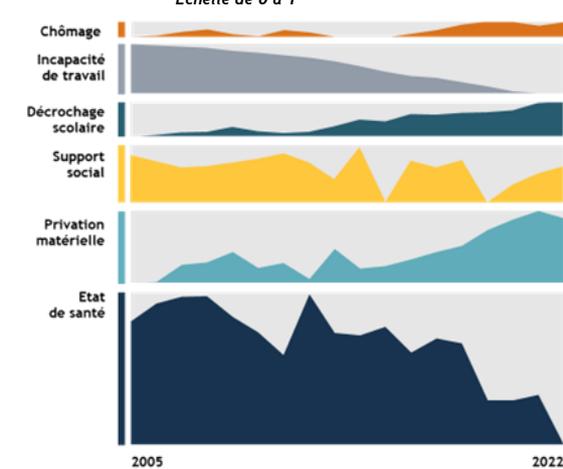
Graphique 1 Indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM})
Echelle de 0 à 1



Source: BFP.
Note: une valeur de 0 correspond à une situation où toutes les composantes de l'indicateur BEIM seraient simultanément à leur niveau minimal sur la période 2005-2022, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles seraient toutes à leur niveau maximal sur la même période.

Analyse. L'analyse de l'indicateur sur la période 2005-2022 indique une tendance significative⁵ à la baisse du bien-être en Belgique (voir graphique 1)⁶. En hausse en début de période, l'indicateur diminue à partir de 2008, soit l'année du déclenchement de la crise économique et financière, jusqu'en 2015 (exception faite de l'année 2012). Entre 2015 et 2018, le bien-être des Belges augmente sans toutefois revenir à son niveau d'avant crise. En 2019, l'indicateur diminue et atteint son minimum sur l'ensemble de la période analysée. Durant la pandémie de Covid-19, l'indicateur se stabilise en 2020 avant d'augmenter de manière significative en 2021. En 2022, le bien-être moyen des Belges diminue pour se rapprocher du minimum observé sur la période 2005-2022.

Graphique 2 Décomposition de l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM})
Echelle de 0 à 1



Source: BFP.
Note 1: pour qu'une augmentation des indicateurs indique une augmentation du bien-être, c'est leur part complémentaire qui est utilisée dans le calcul de l'indicateur composite BEIM. Le chômage est, par exemple, mesuré par la part de la population active qui n'est pas au chômage. Une augmentation de cet indicateur indique donc une augmentation du bien-être.
Note 2: chaque indicateur est normalisé de sorte que son évolution dans le temps fluctue entre 0 et 1. La valeur 0 correspond à son minimum sur la période 2005-2022 tandis que la valeur 1 correspond à son maximum.
Note 3: à l'exception de l'indicateur Support social, les indicateurs utilisés pour le calcul de l'indicateur composite BEIM sont repris sur le site www.indicators.be.

La décomposition de l'indicateur composite permet d'analyser l'évolution des six indicateurs individuels qui le composent (voir graphique 2). Entre 2005 et 2022, la diminution de l'indicateur composite est principalement due à une détérioration de l'état de santé moyen des Belges. Sur cette période, l'indicateur d'État de santé indique, en effet, une tendance à la baisse statistiquement significative. Cette baisse concerne les trois indicateurs qui compose l'indicateur d'État de santé (voir tableau 11) mais elle est néanmoins plus marquée pour l'indicateur qui mesure la prévalence de maladies ou de problèmes de santé de longue durée au sein de la population (*Maladie ou problème de santé de longue durée - i16*). La détérioration de l'état de santé, tant physique que mentale, s'inscrit dans une tendance constatée depuis 1997 dans les résultats des enquêtes de santé réalisées par Sciensano (Sciensano, 2020).

⁵ Pour mesurer la significativité statistique de l'évolution de l'indicateur, la corrélation entre l'indicateur et un trend temporel est calculée avec le coefficient de corrélation de rang de Spearman (marge d'erreur de 5%).

⁶ Au moment du calcul de l'indicateur composite, les données 2022 concernant les incapacités de travail n'étaient pas encore disponibles. L'hypothèse faite ici est que ces incapacités ont été plus élevées en 2022 qu'en 2021.

En 2020 et 2021, soit au moment le plus fort de la pandémie de Covid-19, l'état de santé de la population est resté relativement stable. Au vu des données collectées lors d'enquêtes répétées durant la pandémie, il apparaît que ces années-là la santé mentale s'est néanmoins sensiblement dégradée (ICN/BFP, 2023). La relative stabilité de l'indicateur État de santé en 2020 et 2021 semble donc indiquer qu'il y a eu un effet de compensation avec une amélioration de la santé physique perçue au sein de la population. Certaines études pointent également un effet de compensation entre différentes catégories de la population d'où l'importance de regarder au-delà des chiffres moyens (voir annexe 7.6.1). La relative stabilité de l'état de santé cache en outre d'importantes variations en fluctuant au gré des vagues de Covid-19 tout au long des années 2020 et 2021 (ICN/BFP, 2023). En 2022, l'état de santé général de la population diminue et atteint son minimum sur la période 2005-2022. En matière de santé toujours, la part des travailleurs en *Incapacité de travail de longue durée* (i38) n'a cessé de se dégrader depuis 2005.

Plus stable dans le temps, l'indicateur Support social diminue en 2019 pour atteindre son minimum sur la période 2005-2022. Depuis le début de la pandémie de Covid-19, l'indicateur augmente. D'autres indicateurs de la composante sociale ont également augmenté durant la pandémie (au vu des donations, aides aux autres, volontariat etc.) ce qui tend à montrer l'importance de la sphère sociale en période de crise (Helliwell *et al.*, 2022). L'augmentation observée de l'indicateur Support social a donc permis de partiellement compenser la diminution de la composante santé du bien-être.

L'évolution des indicateurs socio-économiques entre 2005 et 2022 est quant à elle favorable: moins de personnes sont au chômage (*Taux de chômage* - i39) ou n'ont pas accès à un niveau de vie considéré comme standard (*Privation matérielle sévère* - i03), et moins de jeunes sont en décrochage scolaire (*Décrochage scolaire* - i22). A ce jour, la pandémie de Covid-19 ne semble pas avoir eu d'impacts sur l'évolution historique de ces indicateurs. Ces améliorations n'ont toutefois pas été suffisantes pour contrebalancer la détérioration observée pour les autres composantes du bien-être des Belges.

6.1.2. Bien-être pour onze catégories de la population

Méthodologie. L'analyse statistique des déterminants du bien-être des Belges montre que les déterminants et leurs pondérations respectives changent d'une catégorie à une autre de la population (Joskin, 2019). Pour l'ensemble des catégories analysées, la santé reste toutefois le principal déterminant du bien-être. Hormis la santé, seule la composante *Vie en société* du bien-être est un déterminant commun à l'ensemble des catégories de la population analysées. En conséquence, seuls les indicateurs État de santé et Support social sont repris dans les onze indicateurs composites (voir tableau 12). À l'opposé, les indicateurs *Taux de chômage* (i39) et *Décrochage scolaire* (i22) ne sont repris que dans deux des onze catégories. L'indicateur composite de bien-être pour les moins de 25 ans est le seul qui reprend les six composantes, à l'instar de l'indicateur BE_{IM} qui mesure l'évolution du bien-être de l'ensemble de la population belge.

Tableau 12 Composition des indicateurs composites de bien-être pour différentes catégories de la population belge

Indicateurs	Femmes	Hommes	< 25 ans	25-49 ans	50-64 ans	> 64 ans	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
État de santé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Privation matérielle sévère - i03	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	-
Incapacité de travail de longue durée - i38	X	X	X	X	X	-	-	-	X	X	-
Taux de chômage - i39	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Décrochage scolaire - i22	X	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-
Support social ¹	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Source: BFP.

Note: une croix indique que l'indicateur est repris dans l'indicateur composite de bien-être pour cette catégorie. Les abréviations allant de Q1 à Q5 représentent les quintiles de revenu, allant du revenu le plus bas au revenu le plus élevé.

¹ Cet indicateur ne fait pas partie des indicateurs de suivi des SDG pour la Belgique et n'est, dès lors, pas repris sur le site www.indicators.be.

Ces indicateurs composites ont tous été construits suivant une méthodologie identique à celle utilisée pour calculer l'indicateur BE_{IM} (voir 6.1.1). De ce fait, ils fluctuent également entre 0 et 1. Une valeur de 0 correspond à une situation où leurs composantes se trouveraient simultanément à leur niveau minimal, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles se trouveraient simultanément à leur niveau maximal.

Du fait que les composantes des indicateurs composites et leurs pondérations diffèrent d'une catégorie de la population à une autre, il n'est pas possible de comparer leurs niveaux ni l'amplitude de l'évolution des indicateurs dans le temps. Il est en revanche possible de comparer la tendance de leur évolution: stable, à la hausse ou à la baisse. La significativité statistique de ces tendances est mesurée avec le coefficient de corrélation (avec un trend temporel) de rang de Spearman (avec une marge d'erreur de 5%).

Ventilation selon le sexe. Sur la période 2005-2022, l'indicateur composite des hommes indique une tendance statistiquement significative à la baisse. Il ne se dégage en revanche pas de tendance significative pour l'indicateur de bien-être des femmes. Il ressort de l'analyse que les indicateurs composites de bien-être des femmes et des hommes augmentent jusqu'en 2008, soit l'année du déclenchement de la crise économique et financière. Ils diminuent ensuite significativement, en particulier l'indicateur de bien-être des hommes. Tout comme au niveau de l'ensemble de la population, ces diminutions sont principalement liées à une détérioration de l'état de santé.

Au début de la pandémie de Covid-19, le bien-être des femmes et des hommes est resté relativement stable, notamment du fait de l'augmentation du support social en période de crise et de l'amélioration des indicateurs socio-économiques. Ces améliorations ont, entre autres, permis de contrebalancer la détérioration de la santé mentale observée dans les enquêtes réalisées régulièrement depuis le début de la pandémie (ICN/BFP, 2023). En 2022, le bien-être des femmes et des hommes diminue sous l'effet d'une détérioration de l'état de santé. La diminution observée en 2022 est plus marquée chez les femmes que chez les hommes. En 2022, le niveau de bien-être pour les femmes et les hommes est en dessous de celui mesuré en 2005.

Ventilation selon l'âge. L'analyse du bien-être de quatre catégories d'âge (16-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus) fait apparaître des différences importantes. Sur la période 2005-2022, la tendance est à la baisse pour les catégories de personnes de 16-24 ans et de 50-64 ans alors qu'elle est à la hausse pour les personnes de 65 ans et plus. Ces tendances sont statistiquement significatives. À l'inverse, il ne se dégage pas de tendance significative pour les personnes de 25-49 ans. Si l'effet de la crise économique

et financière marque l'ensemble des indicateurs, seul l'indicateur de bien-être des 65 ans et plus s'est sensiblement amélioré par la suite.

Durant la pandémie de Covid-19, des évolutions similaires à celles pointées pour les femmes et les hommes sont observées. En 2022, le bien-être de l'ensemble des catégories d'âge diminue avec une diminution néanmoins plus marquée chez les personnes de 25-49 ans. Pour toutes les catégories, la diminution du bien-être découle d'une détérioration de la composante santé. En 2022, le niveau de bien-être des 65 ans et plus est le seul à dépasser le niveau mesuré en 2005.

Ventilation selon le revenu. Lorsque les Belges sont répartis en cinq catégories de revenu (cinq quintiles allant des revenus les plus bas pour le premier quintile aux revenus les plus élevés pour le cinquième), il ressort des calculs que seul l'indicateur composite du quatrième quintile montre une tendance statistiquement significative à la baisse sur la période 2005-2022. Pour les autres quintiles, il ne se dégage pas de tendance significative. En analysant plus en détail les résultats, il ressort que la crise économique et financière de 2008 a eu un impact relativement plus important pour les personnes des deuxième et troisième quintiles de revenu que pour les autres quintiles.

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le bien-être a quant à lui été globalement identique pour les cinq catégories. Durant cette pandémie, leur bien-être est resté relativement stable pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment. En 2022, toutes les catégories voient leur bien-être diminuer. Cette diminution est néanmoins relativement plus importante pour les personnes du troisième quintile de revenu. En 2022, le bien-être des personnes du deuxième et du cinquième quintile se trouvent à un niveau supérieur par rapport au niveau calculé en 2005. Pour les trois autres quintiles, le niveau de 2022 est inférieur à celui mesuré en 2005.

6.2. Le bien-être des générations futures

Le développement durable d'une société implique que la satisfaction des besoins du présent (le bien-être *Ici et maintenant*) ne compromette pas la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (le bien-être *Plus tard*). Une société se développe de manière durable si elle garantit aux générations futures un niveau de bien-être au moins équivalent au niveau actuel (ICN/BFP, 2021).

Les indicateurs composites développés dans ce rapport reposent sur le constat qu'il n'est pas possible de prévoir quels seront les déterminants du bien être des générations futures. Il s'agit donc de leur transmettre les ressources qui leur permettront de développer leur bien-être selon leurs critères.

Ces ressources ne se limitent pas aux seules ressources matérielles (machines, équipements, infrastructures...) mais incluent également l'éducation, l'environnement, les relations sociales ou encore les institutions. Tant la quantité que la qualité des ressources comptent pour les générations futures. Ces ressources sont ici appelées capitaux et sont au nombre de quatre: les capitaux humain, social, environnemental et économique.

Ce cadre conceptuel est notamment utilisé dans les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (voir par exemple OCDE, 2001 et Scrivens, K. and C. Smith, 2013), de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (voir par exemple UNECE, 2014 et 2016) ou

encore dans les rapports issus de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (Stiglitz *et al.*, 2009 et 2018) ainsi que dans les rapports *Monitor Brede Welvaart & Sustainable Development Goals* aux Pays-Bas (CBS, 2023).

Cette section se penche sur la mesure de la soutenabilité du bien-être en Belgique à partir des quatre indicateurs composites développés par le BFP (ICN/BFP, 2021 et Joskin, 2020). Ces indicateurs mesurent l'évolution du stock de ressources nécessaires pour le bien-être des générations futures. À noter que ces indicateurs composites ont été repris dans le dernier rapport de l'OCDE concernant l'évaluation de la performance de la Belgique dans le domaine de l'environnement (OECD, 2021).

6.2.1. Evolution des indicateurs composites

Le cadre conceptuel distingue quatre capitaux: humain, social, environnemental et économique. Du fait que ces capitaux ne sont pas substituables entre eux, ils ne sont pas agrégés pour former un seul indicateur composite.

Les capitaux sont eux-mêmes subdivisés en plusieurs sous-capitaux. Chaque sous-capital est ensuite mesuré par un ou deux indicateurs. Dans une approche de développement durable centrée sur l'humain, les unités de mesure des indicateurs sont à chaque fois rapportées à la population de sorte que ces grandeurs soient mesurées par personne. Les indicateurs retenus mesurent tant les aspects quantitatifs que qualitatifs des capitaux nécessaires pour le bien-être des générations futures (voir tableau 13).

Tableau 13 Cadre conceptuel et indicateurs utilisés pour la mesure de la soutenabilité du bien-être en Belgique

Capitaux	Sous-capitaux	Indicateurs
Capital humain	Éducation	<i>Maîtrise insuffisante de la lecture (i26)</i> <i>Diplômés de l'enseignement supérieur (i24)</i>
	Santé	<i>Espérance de vie en bonne santé (i12)</i>
Capital social	Individus	Support Social ¹ <i>Contacts avec amis et famille (i70)</i>
	Communauté	<i>Confiance généralisée (i71)</i> <i>Confiance dans les institutions (i75)</i>
Capital environnemental	Air	Concentration atmosphérique de CO ₂ ¹
	Eau	<i>Nitrates dans les eaux souterraines (i31)</i>
	Terre	<i>Surface non bâtie (i69)</i>
	Biodiversité	<i>Populations d'oiseaux des champs (i68)</i>
Capital économique	Capital physique	<i>Stock de capital (i45)</i>
	Capital connaissance	
	Capital financier	-

¹ Ces indicateurs ne font pas partie des indicateurs de suivi des SDG pour la Belgique et ne sont, dès lors, pas repris sur le site www.indicators.be.

Afin de pouvoir être agrégés, les indicateurs propres à chaque capital ont été normalisés à 100 pour une année de référence. C'est la première année commune pour ces indicateurs qui a été choisie comme référence. Afin qu'une augmentation des indicateurs indique une amélioration du stock de capital pour les générations futures, c'est la part complémentaire de certains indicateurs qui a été reprise pour le calcul. Pour chaque capital, les sous-capitaux reçoivent une pondération identique, ce qui indique implicitement que chaque sous-capital a la même importance pour le bien-être des générations futures. Il en va de même pour chacun des indicateurs qui mesurent ces sous-capitaux. C'est d'abord la moyenne

arithmétique des indicateurs pour chaque sous-capital qui est calculée. Les indicateurs composites de capitaux sont ensuite calculés à partir de la moyenne arithmétique des sous-capitaux qui les composent.

L'analyse des indicateurs composites permet de comparer l'évolution des quatre capitaux dans le temps. Compte tenu de la méthodologie utilisée, il n'est en revanche pas possible de comparer l'ampleur de cette évolution ni leur niveau. La significativité statistique de l'évolution des indicateurs composites est déterminée à l'aide d'un test de corrélation de rang de Spearman (avec une marge d'erreur de 5%).

A partir des nouvelles données statistiques disponibles, trois des quatre indicateurs composites ont pu être mis à jour dans ce rapport: les indicateurs *Capital social*, *Capital environnemental* et *Capital économique*.

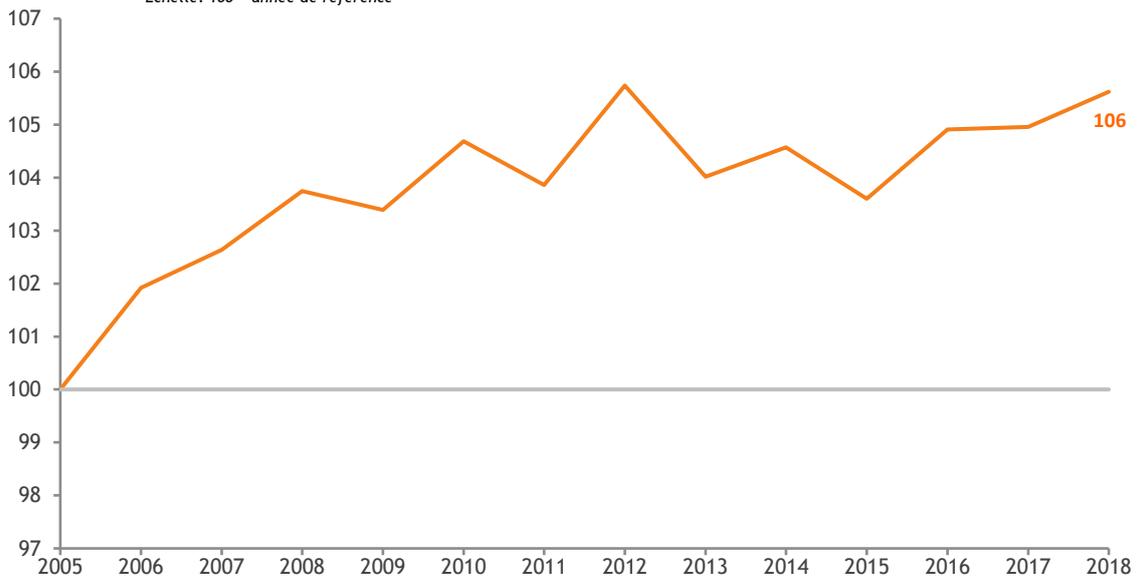
6.2.2. Qu'en est-il de la soutenabilité du bien-être en Belgique ?

Capital humain. L'OCDE définit le capital humain comme "les connaissances, les qualifications, les compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création de bien-être personnel, social et économique" (OCDE, 2001, p.18). Cette définition dépasse donc la définition économique du capital humain comme contribution à la production économique et donc au PIB. L'indicateur distingue deux sous-capitaux intrinsèques aux personnes: le sous-capital *Education*, qui reprend leurs qualifications et compétences, et le sous-capital *Santé*. Le sous-capital *Education* est mesuré par deux indicateurs: un premier mesurant l'aspect quantitatif de l'éducation, *Diplômés de l'enseignement supérieur* (i24), et un second son aspect qualitatif, *Maîtrise suffisante de la lecture* (i26). Le sous-capital *Santé* est quant à lui mesuré par un indicateur qui combine tant l'aspect quantitatif que qualitatif de la santé, *Espérance de vie en bonne santé* (i12).

Il ressort de l'analyse que l'indicateur *Capital humain* a significativement augmenté sur la période 2005-2018 (voir graphique 3). Sa décomposition montre que cette augmentation est due à l'indicateur *Diplômés de l'enseignement supérieur* (i24) du sous-capital *Education*; aucune tendance ne se dégageant de l'indicateur *Maîtrise suffisante de la lecture* (i26) sur la période 2005-2018 (voir graphique 4). Une analyse plus détaillée du sous-capital *Education* fait toutefois apparaître des évolutions différentes en fonction de la période retenue. Jusqu'en 2012, il augmente sous l'effet combiné d'un nombre croissant d'étudiants diplômés du supérieur et d'une amélioration de la maîtrise de la lecture. L'augmentation du sous-capital *Education* observée à partir de 2015 est quant à elle exclusivement due à une augmentation du nombre de diplômés du supérieur. En effet, à partir de 2012 l'indicateur de maîtrise de la lecture diminue de manière continue jusqu'en 2018. Les résultats de l'enquête PISA 2022 confirment cette tendance à la baisse du niveau de lecture qui se retrouve cette année-là à son minimum sur la période 2005-2022.

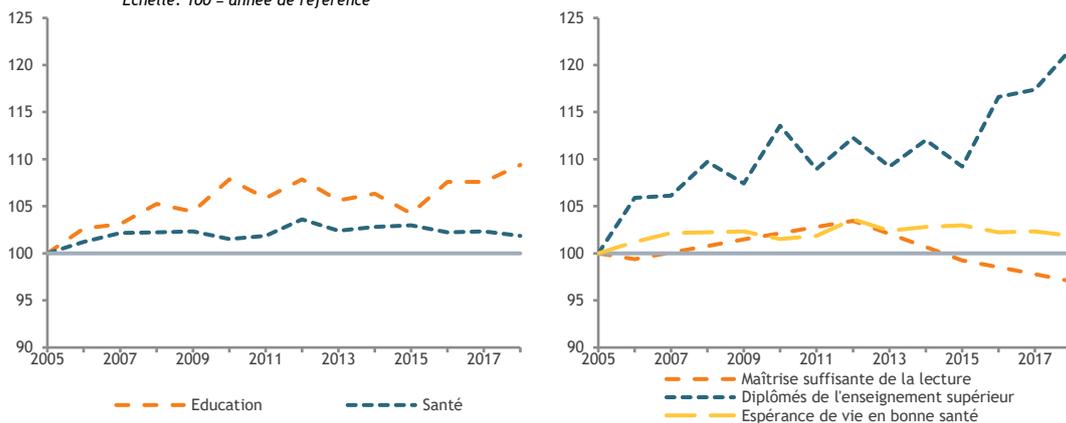
⁷ Au moment de la clôture des données, les données de l'enquête PISA 2022 n'étaient pas disponibles. De ce fait l'indicateur couvre la période 2005-2018.

Graphique 3 Indicateur composite *Capital humain* - 2005-2018
Échelle: 100 = année de référence



Source: BFP.

Graphique 4 Décomposition de l'indicateur composite *Capital humain* par ses sous-capitaux (gauche) et ses indicateurs (droite) - 2005-2018
Échelle: 100 = année de référence

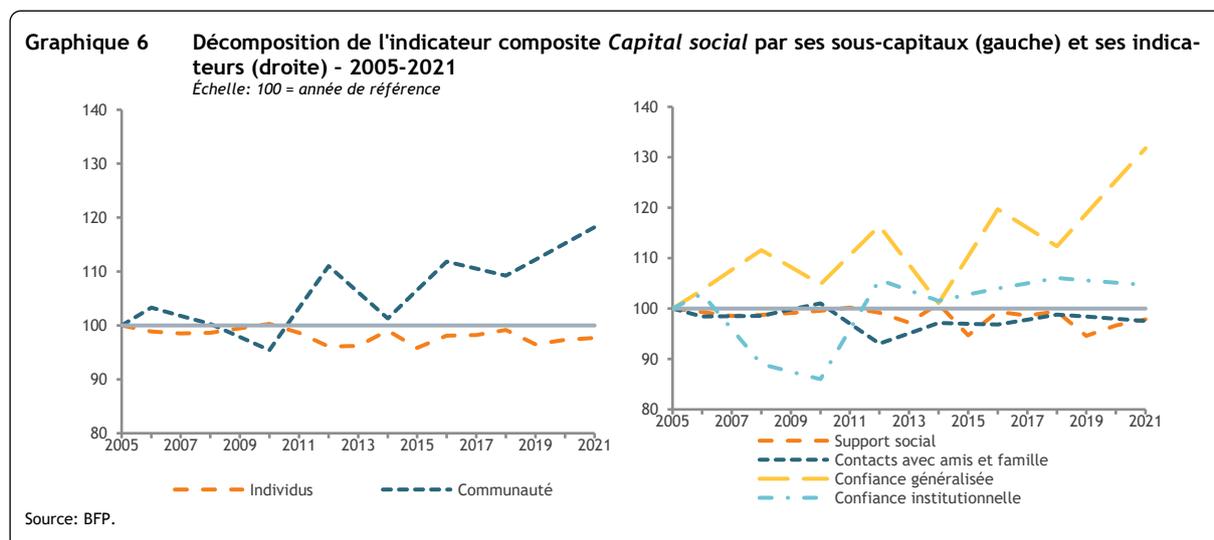
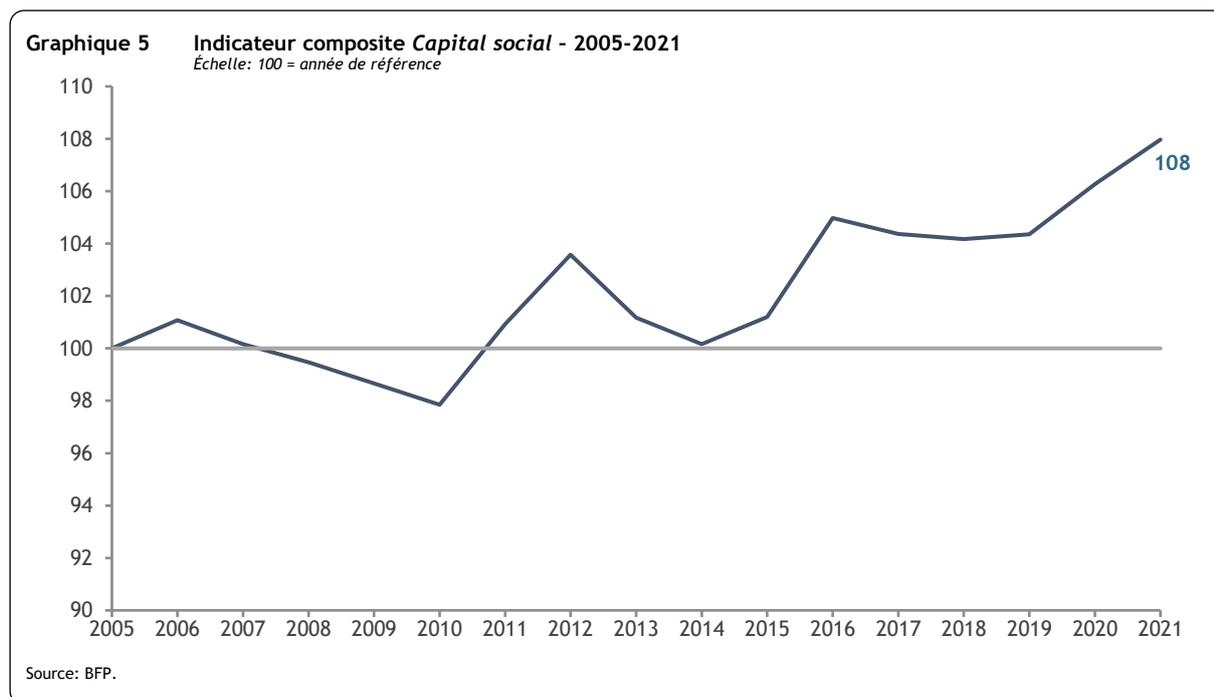


Source: BFP.

Capital social. Le capital social n'a pas trait aux personnes mais à la qualité de leurs relations. Comme l'indique le rapport *Du bien-être des nations: le rôle du capital humain et social*, il n'existe pas une seule et unique définition du capital social (OCDE, 2001, p.40). Ce dernier englobe un ensemble de valeurs et de normes qui contribue au bien-être (Stiglitz *et al.*, 2018, p.286). Deux sous-capitaux sont distingués ici: un premier qui se penche sur le capital social au niveau individuel (*Individus*) et un autre au niveau de la communauté (*Communauté*). Le sous-capital *Individus* est mesuré par deux indicateurs: l'indicateur *Support social* mesure le fait de disposer de personnes sur qui compter tandis que l'indicateur *Contacts avec amis et famille* (i70) mesure la fréquence des contacts avec les proches. Le sous-capital *Communauté* est quant à lui mesuré par deux indicateurs de confiance dans la société: *Confiance généralisée* (i71) et *Confiance dans les institutions* (i75).

Avec sa mise à jour, l'indicateur *Capital social* est à présent disponible sur la période 2005-2021. Son analyse indique qu'il a significativement augmenté sur cette période (voir graphique 5). En le

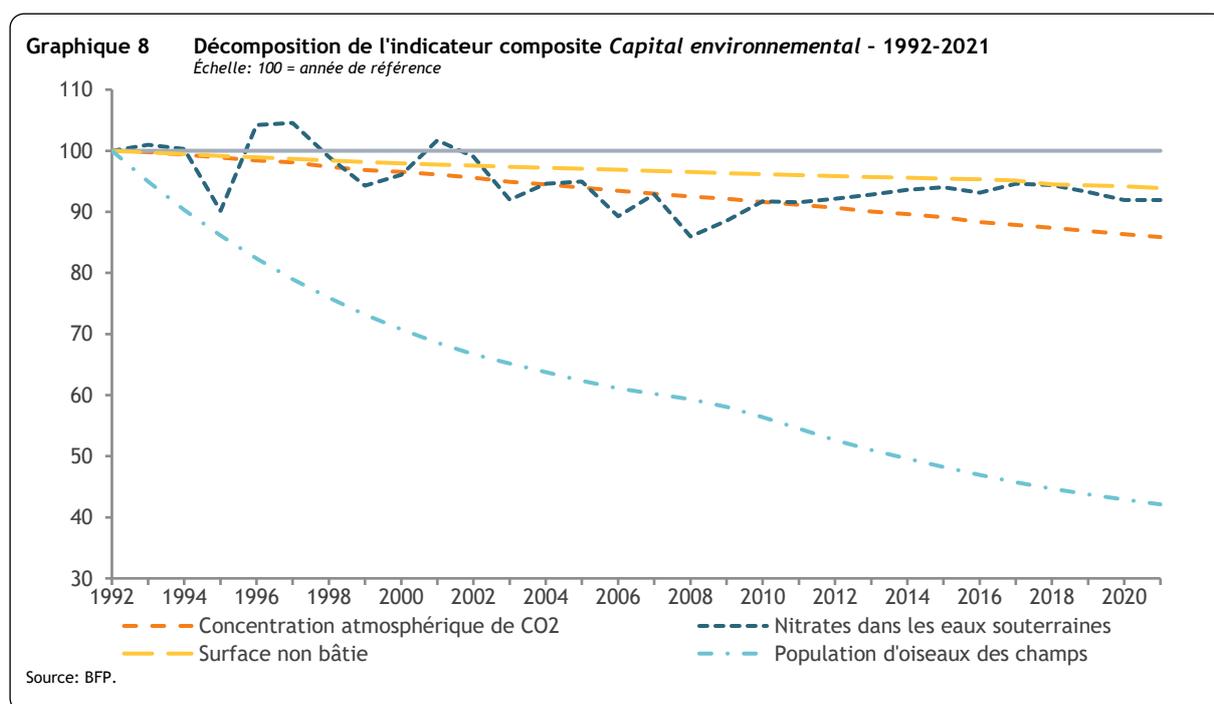
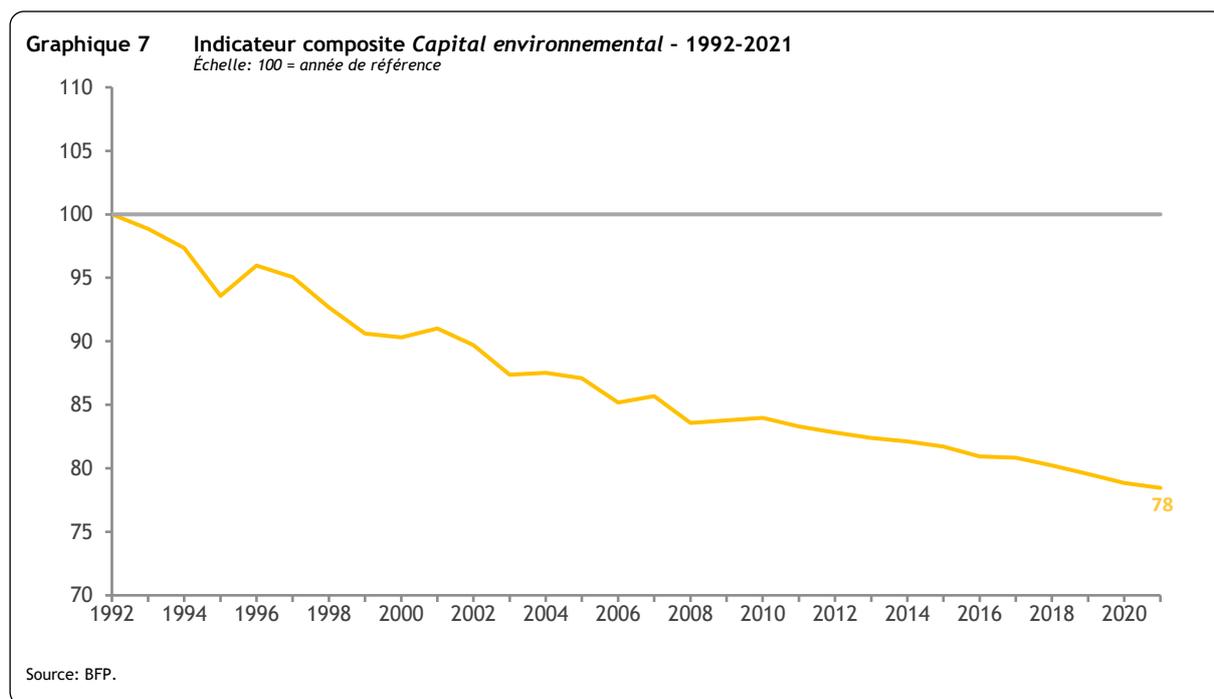
décomposant, il ressort que cette augmentation s'explique par une augmentation du sous-capital *Communauté* (voir graphique 6). Sur la période 2005-2021, tant la confiance envers les autres que la confiance dans les institutions ont, en effet, augmenté avec une augmentation particulièrement marquée pour le premier indicateur de confiance. Les indicateurs qui mesurent le sous-capital *Individus* sont quant à eux restés relativement stables. Le fait de disposer de personnes sur qui compter (support social) et d'avoir des contacts avec les amis et la famille se trouvent en 2021 à des niveaux similaires à ceux observés en 2005.



Capital environnemental. Le *Rapport fédéral sur le développement durable 2000-2004* (BFP, 2005, p.5) décrit le capital environnemental comme regroupant les ressources naturelles (l'eau, l'atmosphère, la terre ainsi que les minéraux et minerais) et l'ensemble des espèces vivantes (micro-organismes, champignons, végétaux et animaux). À partir de cette définition, l'indicateur *Capital environnemental* est subdivisé en quatre sous-capitaux: l'air, l'eau, la terre et la biodiversité. Chaque sous-capital est mesuré par un

indicateur, il s'agit respectivement de Concentration atmosphérique de CO₂, Nitrates dans les eaux souterraines (i31), Surface non bâtie (i69) et Populations d'oiseaux des champs (i68).

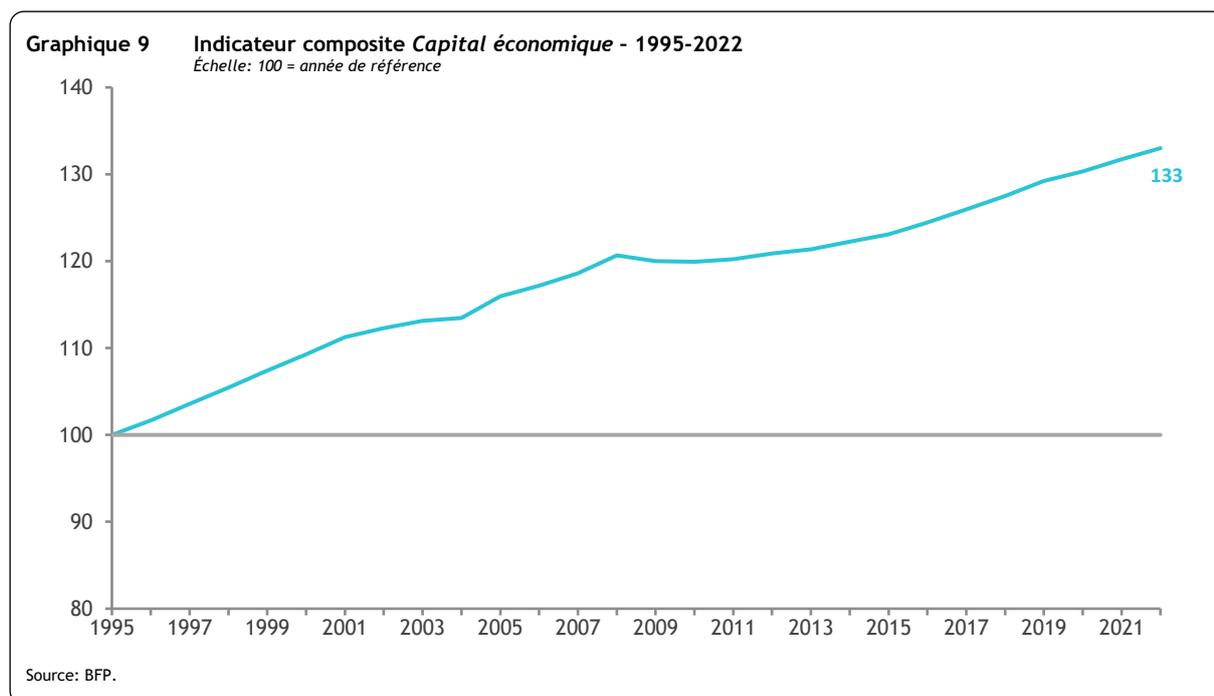
L'indicateur *Capital environnemental* est celui qui couvre la plus longue période: 1992 à 2021. Sur cette période, l'indicateur composite a sensiblement diminué et les nouvelles données disponibles confirment cette tendance (voir graphique 7). Cette diminution est, de plus, statistiquement significative. Tous les sous-capitaux y contribuent: air, eau, terre et biodiversité. Ces résultats sont en ligne avec ceux publiés par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE, 2019) et l'OCDE (OCDE, 2021a).



La baisse est particulièrement marquée pour l'indicateur du sous-capital *Biodiversité*: l'abondance de quinze espèces d'oiseaux des champs (*Population d'oiseaux des champs* – i68). Cet indicateur passe de 100 en 1992 à 42,1 en 2021; soit une baisse de 58% en l'espace de 30 ans (voir graphique 8). Parmi les trois autres indicateurs mesurant le capital environnemental, l'indicateur concernant la qualité de l'eau est le seul qui indique une amélioration à partir de 2008; tout en restant sous le seuil de 100, c'est-à-dire sous sa valeur en 1992 (*Nitrates dans les eaux souterraines* - i31).

Capital économique. Le capital économique repose sur les statistiques disponibles dans le *Système des comptes nationaux*. L'indicateur *Capital économique* distingue trois sous-capitaux: les capitaux physique, connaissance et financier. Les deux premiers sous-capitaux sont mesurés à l'aide des données provenant des comptes nationaux. Agrégés, ils sont mesurés à l'aide de l'indicateur *Stock de capital* (i45). Du fait de problèmes méthodologiques pour mesurer le capital financier, aucun indicateur n'est repris pour ce dernier. À l'inverse des indicateurs précédents, les indicateurs sont ici exprimés selon la même unité de mesure: euros chaînés (de 2015) par habitant.

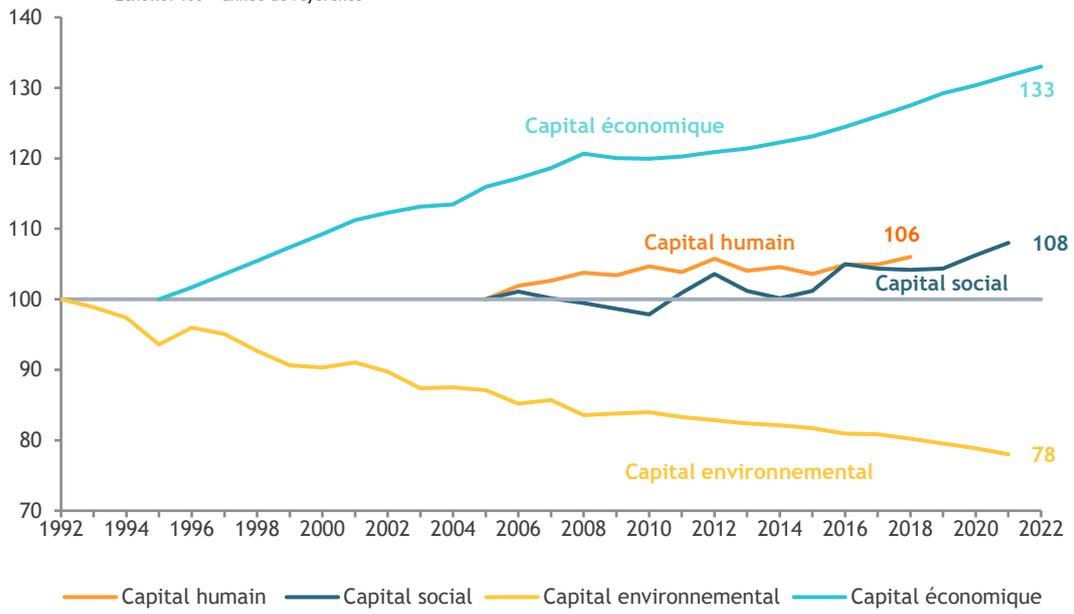
Avec sa mise à jour, l'indicateur *Capital économique* couvre à présent la période allant de 1995 à 2022. Cette mise à jour ne change rien quant à l'évolution historique de l'indicateur. Son analyse fait apparaître une tendance statistiquement significative à la hausse avec un point maximum relevé en 2022.



Entre 1995 et 2022, l'indicateur composite est passé de 100 à 132,7 ce qui équivaut à une augmentation de 32,7% en l'espace de 28 ans. Cela correspond à une hausse du stock de capital par habitant de 28.330 € (en euros chaînés de 2015) sur cette même période: de 87.294 € en 1995 à 115.624 € en 2022.

Conclusion. Sur la base des indicateurs composites de ce rapport, et compte tenu de la baisse du capital environnemental, le développement actuel de la Belgique n'est pas soutenable.

Graphique 10 Indicateurs composites pour mesurer la soutenabilité du bien-être en Belgique
Échelle: 100 = année de référence



Source: BFP.

7. Annexes

7.1. Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie (Moniteur belge, 2014a) charge le Bureau fédéral du Plan (BFP) d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année.

La loi stipule également qu'*"il y a lieu de tenir compte des principes suivants:*

- *les indicateurs complémentaires sont regroupés en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux;*
- *la classification des indicateurs complémentaires est basée sur la classification utilisée dans le rapport final du Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable du Comité du système statistique européen;*
- *la sélection des indicateurs se base en particulier sur les travaux "GDP and beyond" réalisés dans le cadre de l'Union européenne (Eurostat; Quality of Life). Cette sélection peut éventuellement être complétée par des indicateurs présentant une utilité spécifique pour l'État fédéral, les communautés et les régions;*
- *l'élaboration de ces indicateurs complémentaires se fait sur base de la participation des services publics compétents et de la société civile belge et en concertation avec les services d'Eurostat et de l'OCDE;*
- *pour chacun des indicateurs sélectionnés, il convient de répartir la série d'indicateurs par catégorie de revenus au sein de la population. À cet effet, la population doit être subdivisée en différentes catégories pertinentes au regard des indicateurs concernés".*

La loi dispose que *"les publications des résultats font chaque année l'objet d'un débat en séance publique de la Chambre des représentants".* Cette dernière évaluera les résultats, ainsi que la méthodologie. Enfin, la loi prévoit que les indicateurs soient intégrés dans les *"publications existantes reprenant les indicateurs économiques traditionnels"*. À cet égard, elle mentionne explicitement la publication d'une synthèse des résultats dans le rapport annuel de la Banque nationale de Belgique sur les développements économiques et financiers en Belgique et à l'étranger.

7.2. Changements dans les indicateurs suivis dans cette édition du rapport

Suite au débat sociétal mené au printemps 2023 avec les experts des services publics fédéraux et avec les principaux conseils d'avis les modifications suivantes seront incorporées dans l'ensemble d'indicateurs. Des informations plus détaillées sont publiées dans la note de synthèse sur le débat (BFP, 2023).

Une première vague de changements est incluse dans ce rapport et une deuxième vague de changements sera incorporée dans la version 2025 de ce rapport. Le tableau 14 reprend l'ensemble d'indicateurs tel que publié dans cette version 2024 du rapport.

Les changements effectués dans ce rapport par rapport à l'ensemble de 82 indicateurs du rapport 2023 sont de trois types.

1. Cinq indicateurs ont été supprimés.

- *Espérance de vie* (SDG 3). Il est néanmoins inclus comme indicateur contextuel dans l'indicateur sur l'*Espérance de vie en bonne santé* (i12).
- *Dépression* (SDG 3). Il y a néanmoins un indicateur qui mesure de manière plus générale les *Troubles de la santé mentale* (i17).
- *Consommation des ménages* (SDG 8), car il n'est pas possible de définir un objectif pour cet indicateur.
- *Investissements bruts dans le stock de capital physique* (SDG 9), car il n'est pas possible de définir un objectif pour cet indicateur.
- *Position extérieure globale* (SDG 17), car il n'est pas possible de définir un objectif pour cet indicateur.

2. Quatre indicateurs ont été adaptés.

- L'indicateur de *Détresse psychologique* a été renommé en *Troubles de santé mentale* (i17), afin de mieux refléter le fait que cet indicateur mesure la santé mentale en général.
- L'indicateur sur les *Fumeurs quotidiens* a été renommé en *Fumeurs* (i21), car la comparaison internationale reprend dorénavant le nombre de fumeurs en général afin d'avoir des données plus régulières.
- Les indicateurs *Stock de capital physique* et *Stock de capital connaissance* sont fusionnés pour représenter le *Stock de capital* (i45). Ce nouvel indicateur inclut une ventilation selon les deux types de capitaux.
- La *Consommation intérieure de matières* a été remplacée par la *Consommation de matières premières* (i55), qui mesure mieux la consommation de matières premières y compris dans les importations.

3. Deux indicateurs ont été ajoutés, de même que des ventilations dans deux indicateurs existants.

- *Pauvreté infantile* (i02).
- *Compétences numériques* (i25).
- *Taux d'emploi* (i40): ajout d'une ventilation selon le handicap.
- *Emissions de gaz à effets de serre* (i59): ajout d'une ventilation selon les secteurs.

La collecte d'informations a été clôturée le 31 octobre 2023.

Tableau 14 Indicateurs par SDG - partie 1

SDG	Indicateur	Dimension			
		Ici et maintenant	Plus tard	Ailleurs	
SDG 1 - Pas de pauvreté	i01	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	X		
	i02	Pauvreté infantile	X		
	i03	Très faible intensité de travail	X		
	i04	Privation matérielle et sociale sévère	X		
	i05	Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	X		
	i06	Surendettement des ménages	X		
	i07	Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	X		
SDG 2 - Faim "zéro"	i08	Obésité des adultes	X		
	i09	Consommation de viande		CH, CEN	
	i10	Surface en agriculture biologique		CEN	
	i11	Pesticides agricoles		CEN	
SDG 3 - Bonne santé et bien-être	i12	Espérance de vie en bonne santé	X	CH	
	i13	Santé perçue	X		
	i14	Limitation dans les activités quotidiennes	X		
	i15	Décès prématurés dus aux maladies chroniques	X		
	i16	Maladie ou problème de santé de longue durée	X		
	i17	Troubles de santé mentale	X		
	i18	Suicide	X		
	i19	Évaluation de sa propre existence	X		
	i20	Morts sur les routes	X		
	i21	Fumeurs		CH	
SDG 4 - Éducation de qualité	i22	Décrochage scolaire	X	CH	
	i23	Formation tout au long de la vie	X		
	i24	Diplômés de l'enseignement supérieur	X	CH	
	i25	Compétences numériques	X	CH	
	i26	Maîtrise insuffisante de la lecture		CH	
	SDG 5 - Égalité entre les sexes	i27	Écart salarial entre les femmes et les hommes	X	
i28		Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales	X		
i29		Femmes parlementaires	X		
SDG 6 - Eau propre et assainissement	i30	Nitrates dans les eaux de rivière		CEN	
	i31	Nitrates dans les eaux souterraines		CEN	
	i32	Consommation d'eau		CEN	
SDG 7 - Énergie propre et d'un coût abordable	i33	Dépendance énergétique	X		
	i34	Logements sans chauffage adéquat	X		
	i35	Énergies renouvelables		CEN	
	i36	Consommation d'énergie primaire		CEN	X
	i37	Productivité de l'énergie		CEN	

Tableau 14 Indicateurs par SDG - partie 2

SDG	Indicateur	Dimension		
		Ici et maintenant	Plus tard	Ailleurs
SDG 8 - Travail décent et croissance économique	i38	Incapacité de travail de longue durée	X	
	i39	Taux de chômage	X	
	i40	Taux d'emploi	X	
	i41	Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	X	CH
	i42	Accidents du travail mortels	X	
SDG 9 - Industrie, innovation et infrastructure	i43	Transport de personnes en voiture		CEN
	i44	Transport de marchandises par la route		CEN
	i45	Stock de capital		CEC
	i46	Recherche et développement		CEC
SDG 10 - Inégalités réduites	i47	Risque de pauvreté	X	
	i48	Intensité du risque de pauvreté	X	
	i49	Inégalités de revenu: indice de Gini	X	
	i50	Inégalités de revenu: S80/S20	X	
SDG 11 - Villes et communautés durables	i51	Logement inadéquat	X	
	i52	Exposition aux particules fines	X	CEN
	i53	Émissions d'oxydes d'azote	X	
	i54	Pollution sonore	X	
SDG 12 - Consommation et production responsables	i55	Consommation de matières premières		CEN X
	i56	Déchets dangereux		CEN
	i57	Recyclage des déchets		CEN
	i58	Déchets municipaux		CEN
SDG 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	i59	Émissions de gaz à effet de serre		CEN X
	i60	Émissions de gaz à effet de serre non-ETS		CEN X
	i61	Victimes d'aléas naturels	X	
	i62	Contribution au financement climatique international		CEN X
SDG 14 - Vie aquatique	i63	Pollution aux hydrocarbures		CEN
	i64	Pêche durable		CEN
	i65	Surface marine en zone Natura 2000		CEN
SDG 15 - Vie terrestre	i66	Surface terrestre en zone Natura 2000		CEN
	i67	Forêts avec le label FSC ou PEFC		CEN
	i68	Populations d'oiseaux des champs		CEN
	i69	Surface bâtie		CEN
SDG 16 - Paix, justice et institutions efficaces	i70	Contacts avec amis et famille	X	CS
	i71	Confiance généralisée	X	CS
	i72	Victimes de cambriolage ou d'agression	X	
	i73	Sentiment de sécurité dans l'espace public	X	
	i74	Indice de perception de corruption	X	
	i75	Confiance dans les institutions	X	CS

Tableau 14 Indicateurs par SDG - partie 3

SDG	Indicateur	Dimension		
		Ici et maintenant	Plus tard	Ailleurs
SDG 17 -	i76 Aide publique au développement			X
Partenariats pour la réalisation des objectifs	i77 Aide publique au développement aux pays les moins avancés			X
	i78 Dette publique		CEC	

Note: CH: capital humain; CS: capital social; CEN: capital environnemental; CEC: capital économique.

Tableau 15 Indicateurs présentés de manière ventilée - partie 1

Indicateur	région	sexe	revenu	âge	éducation	type de ménage	statut d'activité	autres	nombre
i01. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	x	x	x	x	x	x	x		7
i02. Pauvreté infantile	x	x						x ¹	3
i03. Très faible intensité de travail	x	x	x	x	x	x	x		7
i04. Privation matérielle et sociale sévère	x	x	x	x	x	x	x		7
i05. Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	x	x		x				x ²	4
i06. Surendettement des ménages	x	x		x					3
i07. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières		x	x						2
i08. Obésité des adultes	x	x	x		x				4
i12. Espérance de vie en bonne santé		x							1
i13. Santé perçue	x	x	x	x					4
i14. Limitation dans les activités quotidiennes	x	x	x	x					4
i15. Décès prématurés dus aux maladies chroniques	x	x							2
i16. Maladie ou problème de santé de longue durée	x	x	x	x					4
i17. Troubles de santé mentale	x	x	x	x					4
i18. Suicide	x	x							2
i19. Évaluation de sa propre existence		x	x						2
i20. Morts sur les routes	x	x							2
i21. Fumeurs	x	x	x		x				4
i22. Décrochage scolaire	x	x							2
i23. Formation tout au long de la vie	x	x			x				3
i24. Diplômés de l'enseignement supérieur	x	x							2
i25. Compétences numériques	x	x	x	x	x				5
i26. Maîtrise insuffisante de la lecture		x							1
i27. Écart salarial entre les femmes et les hommes		x							1
i28. Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales		x		x					2
i29. Femmes parlementaires	x	x							2
i34. Logements sans chauffage adéquat	x	x	x			x			4
i38. Incapacité de travail de longue durée	x	x		x				x ³	4
i39. Taux de chômage	x	x		x	x			x ⁴	5
i40. Taux d'emploi	x	x		x	x			x ^{5&6}	6
i41. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	x	x			x				3
i42. Accidents du travail mortels		x							1
i45. Stock de capital								x ⁷	1
i46. Recherche et développement	x								1
i47. Risque de pauvreté	x	x		x	x	x	x		6
i48. Intensité du risque de pauvreté	x	x		x					3
i49. Inégalités de revenu: indice de Gini	x								1
i50. Inégalités de revenu: S80/S20	x								1

Tableau 15 Indicateurs présentés de manière ventilée - partie 2

Indicateur	région	sexe	revenu	âge	éducation	type de ménage	statut d'activité	autres	nombre
i51. Logement inadéquat	x	x	x	x		x			5
i52. Exposition aux particules fines	x								1
i53. Émissions d'oxydes d'azote	x								1
i54. Pollution sonore		x	x						2
i55. Consommation de matières premières								x ⁸	1
i57. Recyclage des déchets	x								1
i58. Déchets municipaux	x								1
i59. Émissions de gaz à effet de serre	x							x ⁹	2
i60. Émissions de gaz à effet de serre non-ETS	x								1
i61. Victimes d'aléas naturels								x ¹⁰	1
i62. Contribution au fonds climat international	x								1
i66. Surface terrestre en zone Natura 2000	x								1
i67. Forêts avec le label FSC ou PEFC	x								1
i68. Populations d'oiseaux des champs	x								1
i69. Surface bâtie	x								1
i70. Contacts avec amis et famille		x	x						2
i71. Confiance généralisée		x	x						2
i72. Victimes de cambriolage ou d'agression			x						1
i73. Sentiment de sécurité dans l'espace public		x	x						2
i75. Confiance dans les institutions		x	x						2
Nombre de ventilations	42	40	20	17	11	6	4	10	150

¹ sous-indicateurs

² catégorie de bénéficiaire

³ cause de l'incapacité

⁴ durée de chômage

⁵ nationalité

⁶ handicap

⁷ type de capital

⁸ catégorie de matières

⁹ secteur

¹⁰ type de victimes

7.3. Ensemble des 78 indicateurs sur le progrès de la Belgique vers les SDG

SDG 1

- i01 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
- i02 Pauvreté infantile
- i03 Très faible intensité de travail
- i04 Privation matérielle et sociale sévère
- i05 Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale
- i06 Surendettement des ménages
- i07 Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières

SDG 2

- i08 Obésité des adultes
- i09 Consommation de viande
- i10 Surface en agriculture biologique
- i11 Pesticides agricoles

SDG 3

- i12 Espérance de vie en bonne santé
- i13 Santé perçue
- i14 Limitation dans les activités quotidiennes
- i15 Décès prématurés dus aux maladies chroniques
- i16 Maladie ou problème de santé de longue durée
- i17 Troubles de santé mentale
- i18 Suicide
- i19 Évaluation de sa propre existence
- i20 Morts sur les routes
- i21 Fumeurs

SDG 4

- i22 Décrochage scolaire
- i23 Formation tout au long de la vie
- i24 Diplômés de l'enseignement supérieur
- i25 Compétences numériques
- i26 Maîtrise insuffisante de la lecture

SDG 5

- i27 Écart salarial entre les femmes et les hommes
- i28 Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales
- i29 Femmes parlementaires

SDG 6

- i30 Nitrates dans les eaux de rivière
- i31 Nitrates dans les eaux souterraines
- i32 Consommation d'eau

SDG 7

- i33 Dépendance énergétique
- i34 Logements sans chauffage adéquat
- i35 Énergies renouvelables
- i36 Consommation d'énergie primaire
- i37 Productivité de l'énergie

SDG 8

- i38 Incapacité de travail de longue durée
- i39 Taux de chômage
- i40 Taux d'emploi
- i41 Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- i42 Accidents du travail mortels

SDG 9

- i43 Transport de personnes en voiture
- i44 Transport de marchandises par la route
- i45 Stock de capital
- i46 Recherche et développement

SDG 10

- i47 Risque de pauvreté
- i48 Intensité du risque de pauvreté
- i49 Inégalités de revenu: indice de Gini
- i50 Inégalités de revenu: S80/S20

SDG 11

- i51 Logement inadéquat
- i52 Exposition aux particules fines
- i53 Émissions d'oxydes d'azote
- i54 Pollution sonore

SDG 12

- i55 Consommation de matières premières
- i56 Déchets dangereux
- i57 Recyclage des déchets
- i58 Déchets municipaux

SDG 13

- i59 Émissions de gaz à effet de serre
- i60 Émissions de gaz à effet de serre non-ETS
- i61 Victimes d'aléas naturels
- i62 Contribution au financement climatique international

SDG 14

- i63 Pollution aux hydrocarbures
- i64 Pêche durable
- i65 Surface marine en zone Natura 2000

SDG 15

- i66 Surface terrestre en zone Natura 2000
- i67 Forêts avec le label FSC ou PEFC
- i68 Populations d'oiseaux des champs
- i69 Surface bâtie

SDG 16

- i70 Contacts avec amis et famille
- i71 Confiance généralisée
- i72 Victimes de cambriolage ou d'agression
- i73 Sentiment de sécurité dans l'espace public
- i74 Indice de perception de corruption
- i75 Confiance dans les institutions

SDG 17

- i76 Aide publique au développement
- i77 Aide publique au développement aux pays les moins avancés
- i78 Dette publique

7.4. Répartition des 78 indicateurs entre les 17 SDG et les 169 sous-objectifs

Les 78 indicateurs sur les progrès de la Belgique vers les SDG sont répartis comme suit entre les 17 SDG et leurs 169 sous-objectifs.

Guide de lecture. Sept des 78 indicateurs, à savoir i01 à i07 (pour les noms, voir 7.3), renseignent sur le SDG 1 qui comporte sept sous-objectifs, numérotés dans la résolution de l'ONU de 1.1 à 1.5, 1.a et 1.b. Les 51 indicateurs surlignés en jaune appartiennent au bilan (voir tableau 2, p. 17). Certains indicateurs renseignent sur un SDG en général, mais ne sont pas liés à un sous-objectif, par exemple i12 pour le SDG 3.

SDG	sous-objectif																		
1	1	2	3	4	5	a	b												
		i01	i02	i05	i06														
		i03	i04		i07														
2	1	2	3	4	5	a	b	c											
		i08	i09		i10	i11													
3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	a	b	c	d						
	i12			i15	i16	i20			i21										
	i13	i14		i17	i18														
				i19															
4	1	2	3	4	5	6	7	a	b	c									
	i22		i23	i24	i25	i26													
5	1	2	3	4	5	6	a	b	c										
	i27			i28	i29														
6	1	2	3	4	5	6	a	b											
			i30	i31	i32														
7	1	2	3	a	b														
	i33	i34	i35	i36	i37														
8	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	a	b							
	i38				i39	i40	i41		i42										
9	1	2	3	4	5	a	b	c											
	i43	i44			i46														
	i45																		
10	1	2	3	4	5	6	7	a	b	c									
		i47	i48	i49	i50														
11	1	2	3	4	5	6	7	a	b	c									
	i51					i52	i53												
						i54													
12	1	2	3	4	5	6	7	8	a	b	c								
		i55		i56	i57	i58													
13	1	2	3	a	b														
	i59	i60	i61		i62														
14	1	2	3	4	5	6	7	a	b	c									
	i63			i64	i65														
15	1	2	3	4	5	6	7	8	9	a	b	c							
	i66	i67			i68	i69													
16	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	a	b							
	i70	i71	i72	i73		i74	i75												
17	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
		i76	i77										i78						

7.5. Méthodes d'évaluation des tendances des indicateurs

L'existence d'une cible associée à un indicateur permet une évaluation plus précise que dans le cas où seule la direction de l'évolution de l'indicateur peut être évaluée. Il n'est alors pas possible de se prononcer sur le niveau actuel de l'indicateur ni sur la vitesse à laquelle il évolue. Cette section propose donc deux méthodes différentes pour évaluer les indicateurs, correspondant à l'existence ou à l'absence de cible pour chaque indicateur.

7.5.1. Évaluation lorsqu'il existe une cible

Lorsque l'indicateur est pourvu d'une cible, l'évaluer revient à répondre à la question suivante: l'évolution attendue de l'indicateur sur la période 2015-2030 permet-elle d'atteindre la valeur de la cible à l'échéance fixée?

Pour chaque indicateur, la cible correspondante est reprise dans la colonne *Objectif* du tableau 2, p. 17. Les cibles des indicateurs sont définies à partir de décisions politiques. Elles proviennent de la liste des sous-objectifs de l'ONU (ONU, 2015). Mais si cette source ne permet pas d'établir une cible, d'autres engagements de la Belgique ont été utilisés: les stratégies européennes à l'horizon 2030, la *Vision fédérale à long terme de développement durable* (Moniteur belge, 2013) et des engagements internationaux auxquels la Belgique a souscrit. Au total, 26 indicateurs sur les 51 du bilan sont pourvus d'une cible. Sur les 78 indicateurs de développement durable, 9 indicateurs supplémentaires sont également pourvus d'une cible.

Dans un certain nombre de cas, il existe des projections "à politique inchangée" réalisées dans des publications du BFP ou dans des documents officiels belges. Ces projections peuvent être utilisées pour décrire l'évolution attendue des indicateurs.

De telles projections sont utilisées pour les indicateurs suivants:

- *Énergies renouvelables* (i35; Belgique, 2019);
- *Transport de personnes en voitures* (i43), part modale (Daubresse *et al.*, 2022);
- *Transport de marchandises par la route* (i44), part modale (Daubresse *et al.*, 2022);
- *Émissions de GES* (i59) et *Émissions de GES non-ETS* (i60; Belgique, 2019).

Lorsque ces projections à politique inchangée n'existent pas, une méthode de calcul de tendance, puis d'extrapolation de cette tendance est utilisée. La méthode employée dans ce rapport consiste à calculer un *trend* avec la méthode de Hodrick-Prescott (Hodrick et Prescott, 1997) et à procéder à une extrapolation de ce *trend* jusqu'en 2030. Le *trend* est calculé à partir des données de la période 2000-2022 (ou sur la période de disponibilité des données si cette période est plus courte). L'année 2000 comme point de départ a été choisie pour que la période d'observation avant l'adoption des objectifs de l'ONU soit de durée semblable à la période 2015-2030 sur laquelle portent ces objectifs.

Lorsqu'un indicateur montre une grande variabilité sur la période 2000-2022, la tendance calculée ne donne pas une information pertinente sur l'évolution moyenne de l'indicateur. L'évaluation de cet indicateur ne peut alors pas être faite suivant cette méthode. Dans cet exercice, c'est le cas pour l'indicateur sur les *Victimes d'aléas naturels* (i61), à cause du caractère erratique et de l'ampleur très variable de ces

catastrophes. Toutefois, le nombre de personnes affectées par les inondations de 2021 est tel qu'il n'est plus possible d'atteindre la cible fixée pour cet indicateur, même s'il n'y avait plus aucune victime d'ici 2030.

La méthode de Hodrick-Prescott utilise un paramètre arbitraire λ , souvent égal à 100 pour des données annuelles dans la littérature consultée. C'est cette valeur qui est utilisée dans ce rapport. Si λ prend des valeurs très grandes (tend vers l'infini), le *trend* devient une droite de régression, tandis que si λ prend des valeurs très petites (tend vers 0), le *trend* devient égal à la série observée.

L'extrapolation est construite en faisant diminuer progressivement le taux de croissance de la dernière année calculée du *trend*, en le multipliant par 0,9 chaque année. Ce choix permet de construire une extrapolation qui n'augmente pas de façon exponentielle, ce qui est plus réaliste pour le long terme.

Le tableau 16 explique les trois résultats possibles de cette évaluation. A priori, cette méthode ne donne que deux résultats possibles: soit la cible est atteinte (évaluation favorable), soit elle ne l'est pas (évaluation défavorable). Pour prendre en compte une certaine incertitude dans les projections, les indicateurs dont la projection des tendances ne permet pas d'atteindre la cible en 2030, mais en sont toutefois proches, sont également évalués favorablement. Une marge de 10% a été arbitrairement choisie. Pour établir cette marge, la différence entre le niveau de 2015 et le niveau de la cible en 2030 est calculée. Si la projection en 2030 montre que plus de 90% de cette différence a été comblée (il reste donc moins de 10% du chemin à parcourir), alors l'évaluation est favorable.

L'indicateur *Pollution aux hydrocarbures* (i63) est un cas particulier, car exceptionnellement, il était égal à zéro en 2015, ce qui est également la cible. La règle définie ci-dessus n'est donc pas applicable. Toutefois, l'extrapolation de cet indicateur prolonge la décroissance rapide observée depuis 2000 (16 pollutions constatées par cent heures de vol), pour atteindre 0,03 pollutions en 2030. L'évolution de cet indicateur est dans ce cas arbitrairement considérée comme favorable.

Dans certains cas, l'évaluation est impossible pour des raisons techniques, par exemple lorsqu'il n'y a pas assez de données disponibles ou lorsque la grande variabilité de l'indicateur empêche d'établir un *trend*. Un troisième résultat d'évaluation a donc été ajouté (évaluation impossible). Aucun indicateur ne correspond à cette catégorie (voir ci-dessus pour l'indicateur *Victimes d'aléas naturels* - i61).

Tableau 16 Évaluation d'un indicateur avec une cible

Évaluation	Icône
Évolution favorable: la prolongation de la tendance actuelle jusqu'en 2030 permet d'atteindre la cible ou de s'en approcher (seuil de 10%, voir texte ci-dessus).	
Évolution défavorable: la prolongation de la tendance actuelle jusqu'en 2030 ne permet pas d'atteindre la cible, ni de s'en approcher suffisamment (seuil de 10%, voir texte ci-dessus).	
Évaluation impossible.	

7.5.2. Évaluation lorsqu'il n'existe pas de cible

Lorsqu'un indicateur a un objectif, mais pas de cible, seule la direction dans laquelle l'indicateur doit évoluer peut être déterminée. Un exemple d'un tel objectif est celui du sous-objectif 12.2: "D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles". Un autre exemple est celui du sous-objectif 6.4: "D'ici à 2030, augmenter nettement l'utilisation rationnelle des ressources en eau".

En général, l'indicateur devra augmenter ou diminuer pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'ONU. Toutefois, il est possible qu'un indicateur soit déjà à un niveau satisfaisant et il suffit alors qu'il se maintienne à ce niveau. Pour les indicateurs dépourvus de cible, les objectifs et sous-objectifs de l'ONU, ainsi que la *Vision fédérale à long terme de développement durable* (Moniteur belge, 2013) ont été utilisés pour définir la direction souhaitée pour leur évolution: augmenter, diminuer ou éventuellement rester stable.

Dans un certain nombre de cas, il existe des projections "à politique inchangée" réalisées dans des travaux du BFP ou dans des documents officiels belges. Ces projections peuvent être utilisées pour décrire l'évolution attendue des indicateurs.

C'est le cas pour les indicateurs suivants:

- *Consommation d'énergie primaire* (i36; Belgique, 2019);
- *Dette publique* (i78; BFP, 2022).

Lorsque de telles projections existent, l'évaluation détermine si la projection est stable, évolue dans la direction de l'objectif ou en sens opposé.

Lorsque de telles projections n'existent pas, l'évaluation détermine si la croissance depuis l'an 2000 va dans le sens de la réalisation de l'objectif ou non. Dans ce cas la méthode choisie est celle utilisée par Eurostat pour l'évaluation de ses indicateurs de développement durable (*Sustainable Development Indicators*; Eurostat, 2015). Il s'agit de calculer le coefficient de corrélation de rang de Spearman entre les observations de l'indicateur et un *trend* temporel.

La période utilisée pour le calcul de la corrélation est de 2000 à 2022 (ou sur la période de disponibilité des données si cette période est plus courte). L'année 2000 comme point de départ a été choisie pour que la période d'observation soit de durée semblable à la période 2015-2030 sur laquelle portent les objectifs de l'ONU. Trois résultats sont possibles (voir tableau 17).

Tableau 17 Évaluation de la direction de l'évolution d'un indicateur

Évaluation	Icône
Évolution favorable: la projection évolue en direction de l'objectif OU la corrélation est significative et l'indicateur évolue en direction de l'objectif.	
Évolution défavorable: la projection évolue en direction opposé à l'objectif OU la corrélation est significative et l'indicateur évolue en direction opposée à celle de l'objectif.	
Évolution indéterminée: la projection est stable OU la corrélation n'est pas significative ou n'est pas calculable.	

Si moins de 6 observations sont disponibles, le coefficient de corrélation de rang de Spearman n'est pas calculé. Sur les 51 indicateurs du bilan, un seul est concerné: *Obésité des adultes* (i08). Pour les 78 indicateurs de développement durable, un seul autre indicateur est concerné: *Troubles de santé mentale* (i17).

7.6. Modifications méthodologiques concernant l'indicateur *Bien-être ici et maintenant*

La pandémie de Covid-19 a eu des répercussions sur la collecte des données d'enquêtes (ICN/BFP, 2022, p. 9). Certaines enquêtes ont, par exemple, vu la collecte de leurs données décalée dans le temps, d'autres n'ont pas eu lieu en 2020 ou certaines sont passées à une méthode de collecte à distance. Du fait de ces perturbations, l'indicateur composite *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}), dont les composantes sont principalement issues d'enquêtes, n'avait pas été mis à jour dans les deux derniers rapports sur les indicateurs de développement durable (ICN/BFP, 2022 et 2023).

Afin de mettre à jour cet indicateur et de pouvoir mesurer son évolution sur la période 2005-2022, une analyse approfondie a été réalisée sur la période 2020-2022. Une telle analyse est nécessaire puisque le calcul de l'indicateur composite implique une normalisation de ses composantes⁸ qui a pour effet d'amplifier les variations observées dans une série statistique (ICN/BFP, 2018). Un changement de la valeur minimale ou maximale a également un effet sur l'ensemble de la série temporelle normalisée. De ce fait, une modification méthodologique ou une perturbation statistique peut potentiellement impacter le calcul de l'indicateur composite et compromettre son analyse.

Cette analyse approfondie est centrée sur la composante santé de l'indicateur composite BE_{IM} mesurée par l'indicateur État de santé. Trois raisons expliquent ce choix. Premièrement, il s'agit de la composante qui a la pondération la plus élevée (0,4 sur un total de 1) et qui a en conséquence l'impact le plus important sur le bien-être. Deuxièmement, il s'agit d'une composante mesurée à partir d'indicateurs qui se basent sur la santé perçue des répondants (indicateurs subjectifs) et qui ont fortement fluctué au gré des vagues de Covid-19 (ICN/BFP, 2023). Enfin, ces indicateurs subjectifs sont sensibles au changement de méthode de collecte des données (7.6.2). Or, à partir de 2020, un tel changement a été opéré pour l'indicateur État de santé, dont les données sont issues de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) réalisée par Statbel.

De ce fait, l'analyse relative à l'indicateur État de santé porte à la fois sur l'impact des perturbations liées à la pandémie Covid-19 en 2020 (7.6.1) et sur l'impact du changement de méthode de collecte dans l'enquête SILC en 2021 et 2022 (7.6.2). A partir des différentes pistes étudiées, deux modifications méthodologiques ont été faites (7.6.3). Ces modifications ne concernent que les données sous-jacentes à l'indicateur État de santé sur la période 2020-2022. Aucune autre modification méthodologique n'est apportée à l'indicateur composite BE_{IM}. L'indicateur État de santé se basant sur des données issues de l'enquête SILC, seules celle-ci sont considérées dans la suite de ce document.

⁸ Cette normalisation est réalisée selon la méthode Min-Max qui consiste à normaliser les composantes dans un intervalle compris entre 0 et 1, où la valeur minimale de chaque composante sur la période de temps analysée est égale à 0 et la valeur maximale égale à 1.

7.6.1. Impacts de la pandémie Covid-19 sur l'indicateur État de santé en 2020

Comme mentionné dans le rapport sur les indicateurs de développement durable 2022, "*La pandémie a entraîné des interruptions et des décalages dans le travail de terrain de l'enquête SILC. Comme certains ménages ont été plus facilement ou difficilement accessibles, l'échantillon peut comporter un biais. Ce biais éventuel est corrigé pour autant que possible par le calcul de pondérations*" (ICN/BFP, 2022). Statbel signale à cet égard qu' "*il s'avère, par conséquent, difficile de comparer les résultats de SILC 2020 avec ceux de SILC 2019*" (Statbel, 2021). En tenant compte de ces éléments, "*les données de 2020 n'ont pas été utilisées pour calculer les indicateurs composites*" (ICN/BFP, 2022).

Une recherche dans la littérature scientifique a été réalisée afin d'approfondir l'impact de la pandémie sur la santé subjective (tant mentale que physique), et en particulier son évolution entre 2019 et 2020. Cette recherche a également été élargie à certaines variables positivement corrélées à la santé subjective, comme la satisfaction dans la vie (mesurée sur une échelle allant de 0 à 10). Elle complète les analyses proposées dans les deux derniers rapports, qui indiquaient que la santé mentale s'était détériorée en 2020 (ICN/BFP, 2022; ICN/BFP, 2023).

Les résultats de cette recherche font apparaître que la santé subjective de la population est, en moyenne, restée relativement stable entre 2019 et 2020. Cette stabilité cache néanmoins des évolutions inégales au sein de la population. Certaines études pointent un effet de compensation entre différents groupes de la population: certains ont vu leur santé subjective s'améliorer alors que d'autres ont vu la leur se détériorer (voir, par exemple, Peters *et al.*, 2020; Lüdecke *et al.*, 2023).

Des évolutions différentes s'observent également entre les différentes composantes de la santé subjective. Si la santé mentale s'est détériorée dès le début de la pandémie, d'autres composantes de la santé sont restées stables, voire ce sont améliorées en 2020 (voir, par exemple, Helliwell *et al.*, 2022).

La stabilité de la santé subjective en 2020 cache en outre d'importantes variabilités tout au long de l'année. La santé subjective semble avoir été peu impactée début 2020 (voir, par exemple, van de Weijer *et al.*, 2022), voire s'être légèrement améliorée (voir, par exemple, Recchi *et al.*, 2020) lors du premier confinement alors qu'elle s'est détériorée fin 2020, en particulier en Belgique (voir, par exemple, Eurofound, 2021). La santé subjective a, de plus, fluctué au gré de la sévérité de la pandémie en se détériorant lors des pics de la pandémie, à l'instar des évolutions observées pour la satisfaction dans la vie et différents indicateurs de santé mentale (voir, par exemple, Easterlin *et al.*, 2023; ICN/BFP, 2023).

Enfin, plusieurs études réalisées à partir de données longitudinales montrent que la satisfaction dans la vie, particulièrement corrélée à la santé subjective, est aussi restée relativement stable entre 2019 et 2020 (voir, par exemple, Easterlin *et al.*, 2023; Jaschke *et al.*, 2023).

7.6.2. Impacts du changement de la méthode de collecte sur l'indicateur État de santé en 2021 et 2022

Outre les perturbations statistiques qui ont découlé de la pandémie de Covid-19, la méthode de collecte des données de l'enquête SILC a également évolué. Jusque-là collectées à l'aide d'interviews réalisés avec la présence physique d'un enquêteur au domicile des répondants, soit la méthode CAPI (pour

Computer Assisted Personal Interviews), les données ont été collectées exclusivement par téléphone selon la méthode CATI (pour *Computer Assisted Telephone Interview*) en 2021. En 2022, les données de l'enquête SILC ont été collectées selon une méthode mixte CAPI/CATI; une majorité des données ayant toutefois été collectées selon la méthode CATI.

Si l'impact de ce changement est difficile à évaluer, la littérature scientifique montre globalement que le mode de collecte peut avoir un impact sur les réponses des participants aux enquêtes, en particulier en ce qui concerne les questions subjectives qui nécessitent une évaluation personnelle telles que la santé perçue ou encore la satisfaction dans la vie (voir, par exemple, Tipping *et al.*, 2010; Illemaan Christensen *et al.*, 2013; Buelens *et al.*, 2012; Hoebel *et al.*, 2014; Wavrock D. *et al.*, 2023). De nombreuses études se sont penchées sur cette question mais il est difficile d'en tirer des conclusions transversales du fait qu'elles examinent des populations, des thématiques ou encore des questionnaires différents.

Une recherche de la littérature a été spécifiquement réalisée quant au passage d'une méthode de collecte CAPI vers CATI pour des enquêtes couvrant des indicateurs de santé subjectifs (y compris la satisfaction dans la vie). Les résultats de cette recherche montrent que des différences existent pour certains indicateurs subjectifs en particulier ceux qui sont auto-déclarés (*self-reported*) et qui concernent directement la santé ou le bien-être des personnes interrogées (voir, par exemple, St-Pierre M. et Béland Y., 2004; Wavrock *et al.*, 2023).

Il apparaît que pour ces indicateurs un biais existe lorsque les données sont collectées en mode CATI, la santé subjective déclarée y étant en moyenne meilleure que lorsque la méthode CAPI est utilisée. Une explication possible à ce résultat est une tendance à donner des réponses socialement plus désirables (*desirability effect*) par téléphone que lorsqu'un interviewer est physiquement présent (voir, par exemple, de Leeuw E.D. et van der Zouwen J., 1988). Une autre explication est qu'en passant d'une méthode CAPI vers une méthode CATI, certaines caractéristiques de l'échantillon de personnes interrogées seraient altérées en écartant certaines catégories de la population comme, par exemple, les personnes ne disposant pas d'un téléphone ou encore celles ayant des difficultés d'audition (voir, par exemple, Helliwell *et al.*, 2022; Wavrock *et al.*, 2023).

7.6.3. Modifications méthodologiques

Afin de pouvoir mettre à jour l'indicateur composite BE_{IM} sur la période 2005-2022, deux modifications méthodologiques sont apportées à l'indicateur État de santé.

Modification pour l'année 2020. Au vu des résultats présentés ci-dessus (7.6.1) et sur la base de la littérature, le niveau de l'indicateur État de santé en 2020 est fixé comme étant identique à celui observé dans l'enquête SILC pour l'année 2019.

Modifications pour les années 2021 et 2022. Au vu des résultats présentés dans le point 7.6.2, le taux de croissance de l'indicateur État de santé entre 2020 et 2021 tel que mesuré dans l'enquête SILC est appliqué au nouveau point 2020 (voir modification pour l'année 2020). La même opération est réalisée pour calculer le point 2022. Cette modification permet de prendre en compte l'impact du changement de méthode de collecte sur l'indicateur État de santé. Après 2022, les enquêtes continueront à être menées avec une méthode mixte CAPI/CATI. Ces modifications seront, dès lors, probablement renouvelées.

Dans une phase ultérieure, une nouvelle série temporelle devrait être développée, et ce dès que le nombre de points statistiques sera suffisamment élevé.

7.7. Bibliographie

- AEE (2019), *L'environnement en Europe: état et perspectives 2020 – Synthèse*, Copenhague: Agence européenne pour l'environnement, <https://www.eea.europa.eu/fr/publications/environnement-en-europe-etat-et-perspectives-2020> (consulté le 21/12/2022).
- Belgique (2019), *Plan national énergie climat 2021-2030*, <https://www.plannationalenergieclimat.be> (consulté le 06/12/2022).
- Belgium (2017), *Pathways to sustainable development - First Belgian National Voluntary Review on the Implementation of the 2030 Agenda*, United Nations High Level Political Forum, New York, July 2017, <https://hlpf.un.org/countries/belgium> (consulté le 01/12/2023).
- Belgium (2023), *Voluntary National Review 2023*, United Nations High Level Political Forum, New York, July 2023, <https://hlpf.un.org/countries/belgium> (consulté le 01/12/2023).
- BFP (2005), *Comprendre et gouverner le développement*, Rapport fédéral sur le développement durable, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- BFP (2017), *Concrétiser les objectifs de développement durable*, Rapport fédéral sur le développement durable 2017, www.plan.be.
- BFP (2019), *Quelle priorité pour un développement durable?*, Rapport fédéral sur le développement durable, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- BFP (2022), Communication directe.
- BFP (2023), *Indicateurs de suivi des Sustainable development goals. Synthèse du débat sociétal*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- BNB (2016-2023), *Rapport 2015-2022 - Évolution économique et financière*, nbb.be (consultés le 7/12/2023).
- Buelens B., van der Laan J., Schouten B., van den Brakel J., Burger J. and Klausch T. (2012), *Disentangling mode-specific selection and measurement bias in social surveys*, Discussion Paper 2012-11, Statistics Netherlands.
- CBS (2023), *Monitor Brede Welvaart & Sustainable Development Goals, 2021*, Centraal Bureau voor de statistiek, www.cbs.nl (consulté le 30/11/2023).
- CFDD (2017), *Avis sur le rapport belge pour la Voluntary National Review 2017*, Conseil fédéral du développement durable, <https://www.frdo-cfdd.be/fr/publications> (consulté le 06/12/2022).
- Chambre des représentants de Belgique (2016-2023), *Indicateurs complémentaires au PIB*, <https://www.la-chambre.be> (consulté le 7/12/2023).
- CMED (1987), *Notre avenir à tous dit le Rapport Brundtland*, Montréal, Éditions du Fleuve.

- Cour des Comptes (2020), *Objectifs de développement durable, Programme 2030 de l'ONU: mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (Preparedness Review)*, <https://www.ccrek.be> (consulté le 26/04/2023).
- de Leeuw E.D. and van der Zouwen J. (1988). *Data quality in telephone and face to face surveys: a comparative meta-analysis*. In: Groves R.M., Biemer P.P., Lyberg L.E., Massey J.T., Nicholls W.L. and Waksberg J., *Telephone survey methodology*, New York: Wiley and Sons.
- Daubresse C., Hoornaert B., Laine B. (2022), *Perspectives de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2040*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- Easterlin R.A. and O'Connor K.J. (2023), *Three years of COVID-19 and life satisfaction in Europe: A macro view*. Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS), 120:19.
- Eurostat (2015), *Sustainable development in the European Union. 2015 monitoring report of the EU sustainable development strategy*, <http://ec.europa.eu/eurostat> (consulté le 06/12/2022).
- Eurostat (2017), *Statistics explained, Glossary: Minimum European Health Module (MEHM)*, [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Minimum_European_Health_Module_\(MEHM\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Minimum_European_Health_Module_(MEHM)) (consulté le 28/11/2022).
- Gouvernement fédéral (2021), *Plan fédéral de développement durable. Version approuvée par le gouvernement fédéral - 01/10/2021*, https://www.developpementdurable.be/sites/default/files/content/20211001_pfdd_fr.pdf (consulté le 30/11/2021).
- Helliwell J. F., Layard R., Sachs J. D., De Neve J.-E., Aknin L. B., & Wang S. (2022), *World Happiness Report 2022*, New York: Sustainable Development Solutions Network, <http://worldhappiness.report/> (consulté le 31/10/2023).
- Hoebel J., von der Lippe E., Lange C. and Ziese T. (2014), *Mode differences in a mixed-mode health interview survey among adults*, Archives of Public Health, 72:46.
- Hodrick R. J. & Prescott E. C. (1997), *Postwar U.S. Business Cycles: An Empirical Investigation*, Journal of Money, Credit and Banking 29 (1): 1-16.
- ICN/BFP (2016-2021), *Indicateurs complémentaires au PIB*, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- ICN/BFP (2022-2023), *Indicateurs de développement durable*, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- Illemann Christensen A., Ekholm O., Glumer C. and Juel K. (2013), *Effect of survey mode on response patterns: comparison of face-to-face and self-administered modes in health surveys*, European Journal of Public Health, 24:2, p. 327-332.
- Jaschke P., Kosyakova Y., Kuche C., Walther L., Goßner L., Jacobsen J., Ta T.M.T., Hahn E., Hans S. and Bajbouj M. (2023), *Mental health and well-being in the first year of the COVID-19 pandemic among different population subgroups: evidence from representative longitudinal data in Germany*, BMJ Open, 13:6.
- Joskin A. (2017), *Qu'est-ce qui compte pour les Belges? Analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, Working Paper 4-17, juin 2017, www.plan.be.

- Joskin A. (2018), *Mesurer le bien-être en Belgique: construction d'un indicateur composite pour mesurer le bien-être actuel des Belges*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-18, février 2018, www.plan.be.
- Joskin A. (2019), *Inégalités de bien-être en Belgique: construction de onze indicateurs composites pour mesurer le bien-être de différentes catégories de la population*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-19, février 2019, www.plan.be.
- Joskin A. (2020), *Mesurer la soutenabilité du bien-être: construction de quatre indicateurs composites pour mesurer le bien-être des générations futures en Belgique*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-20, février 2020, www.plan.be.
- Lüdecke D., von dem Knesebeck O. (2023), *Worsened self-rated health in the course of the COVID-19 pandemic among older adults in Europe*, *European Journal of Public Health*, ckad143.
- Moniteur belge (2013), *Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable*, Moniteur belge du 08/10/2013, pp. 70864-70873, <http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm>, Numac: 2013011468.
- Moniteur belge (2014a), *Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*, Moniteur belge du 04/04/2014, pp. 29 255-29256, <http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm>, Numac: 2014011195.
- Moniteur belge (2014b), *Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*, Version consolidée, Moniteur belge, 04/02/2014, <http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm>, Numac: 1997021155.
- OCDE (2001), *Du bien-être des nations: Le rôle du capital humain et social*. Paris: OECD Publishing.
- OECD (2021), *OECD Environmental Performance Reviews: Belgium 2021*, OECD Environmental Performance Reviews, Paris, OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/738553c5-en> (consulté le 7/12/2022).
- ONU (2015), *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Nations unies, A/RES/70/1, <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015> (consulté le 25/11/2022).
- Peters A., Rospleszcz S., Greiser K.H., Dallavalle M., Berger K. (2020), *The Impact of the COVID-19 Pandemic on Self-Reported Health*, *Deutsches Arzteblatt International*, 117:50, p. 861-867.
- Recchi E., Ferragina E., Helmeid E., Pauly S., Safi M., Sauger N. and Schradie J. (2020), *The "Eye of the Hurricane" Paradox: An Unexpected and Unequal Rise of Well-Being During the Covid-19 Lockdown in France*, *Research in Social Stratification and Mobility*, Vol.68.
- Sciensano (2020), Gisle L, Drieskens S, Demarest S, Van der Heyden J. (2020), *Santé mentale. Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique; Numéro de rapport: D/2020/14.440/3, www.enquetesante.be (consulté le 29/10/2022).
- St-Pierre, M. and Béland, Y. (2004), *Mode effects in the Canadian Community Health Survey: a Comparison of CAPI and CATI*, 2004 Proceedings of the American Statistical Association Meeting, Survey Research Methods.

- Scrivens K. and Smith C. (2013), *Four Interpretations of Social Capital: An Agenda for Measurement*, Paris, OECD Statistics Working Papers, No. 2013/06, OECD Publishing.
- Statbel (2014), *Communication directe*.
- Statbel (2021), *Note méthodologique EU-SILC – Covid-19*, <https://statbel.fgov.be/fr/note-methodologique-eu-silc-covid-19> (consulté le 26/10/2022)
- Stiglitz J., Sen A. and Fitoussi J.-P. (2009). *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000427.pdf> (consulté le 07/12/2022).
- Stiglitz J., Fitoussi J. and Durand M. (eds.) (2018), *For Good Measure: Advancing Research on Well-being Metrics Beyond GDP*, Paris: OECD Publishing.
- Tipping S., Hope S., Pickering K., Erens B., Roth M. A. and Mindell J. (2010), *The Effect of mode and context on survey results: analysis of data from the Health Survey for England 2006 and the Boost Survey for London*, BMC Medical Research Methodology, 10:84.
- UNECE (2014), *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*, https://unece.org/DAM/stats/publications/2013/CES_SD_web.pdf (consulté le 7/12/2022).
- UNECE (2016), *Guide on Measuring Human Capital*. Geneva-New-York, United Nations publication.
- United Nations system Chief Executives Board for Coordination (2016), *Summary of conclusions - CEB/2016/1 - 1 August 2016*, https://unsceb.org/sites/default/files/2020-09/CEB-2016-1-SoD_0.pdf (consulté le 1/12/2023).
- UNSC (2016), *Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable*, Document E/CN.3/2016/2/Rev.1 du 19 février 2016, <https://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents> (consulté le 21/11/2022).
- UNSC (2017-2023), *Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable*, Doc E/CN 3/2017-2023/2.
- UN Sustainable Development Group (2023), *Leave No One Behind*, <https://unsdg.un.org/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind> (consulté le 1/12/2023).
- van de Weijer M.P., de Vries L.P., Pelt D.H.M., Ligthart L., Willemsen G., Boomsma D.I., de Geus E. and Bartels M. (2022), *Self-rated health when population health is challenged by the COVID-19 pandemic; a longitudinal study*. Social Science & Medicine, 306:115156.
- Wavrock D., Schellenberg G. and Boulet C. (2023), *Survey framing and mode effects in life satisfaction responses on Canadian social surveys*, Economic and Social Reports, 3:1.

7.8. Liste des abréviations

APD	Aide publique au développement
BE _{IM}	Bien-être ici et maintenant
BFP	Bureau fédéral du Plan
BNB	Banque nationale de Belgique
CE	Commission européenne
CEC	Capital économique
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations unies
CEN	Capital environnemental
CH	Capital humain
CO ₂	Dioxyde de carbone
Covid-19	<i>coronavirus disease 2019</i> (maladie à coronavirus 2019)
CS	Capital social
€	euro
éq.	Equivalent
ETS	<i>Emission Trading Scheme</i> (système communautaire d'échange de quotas d'émission)
EU-SILC	<i>European Union - Statistics on Income and Living Conditions</i> (Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie)
GDP	<i>Gross Domestic Product</i> (PIB)
GES	Gaz à effet de serre
hab.	habitants
ICN	Institut des comptes nationaux
IIS	Institut interfédéral de statistique
kg	kilogramme
Mt	Mégatonne
NO ₂	Dioxyde d'azote
NO _x	Oxydes d'azote
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU	Organisation des nations unies
PIB	Produit intérieur brut
PM	<i>Particulate matter</i> (Particules fines)
R&D	Recherche et développement
RNB	Revenu national brut
SDG	<i>Sustainable development goals</i> (Objectifs de développement durable)
SILC	<i>Statistics on Income and Living Conditions</i>
t	tonne
UE	Union européenne

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail: contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable: Baudouin Regout

Dépôt légal: D/2024/7433/20